

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / Janvier 2012

**Les archives ouvertes
institutionnelles en France : état des
lieux et perspectives**

Marine Rigeade

Sous la direction de Sandrine Malotau
Directrice du SCD – Institut national polytechnique de Toulouse

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Sandrine Malotaux qui m'a accompagnée tout au long de ce travail avec patience et disponibilité. Ses conseils à chaque étape de mes réflexions, ses corrections et éclaircissements m'ont été des plus précieux.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Lucie Albaret, Christine Berthaud, Michel Fraysse, Jean-François Lutz et Frédéric Merceur, qui ont bien voulu prendre le temps de répondre à mes nombreuses interrogations.

Je remercie tous les personnels des établissements qui ont répondu à mon sondage concernant les archives ouvertes institutionnelles en France.

Enfin, je réserve une pensée particulière à Cathy et Rémi, dont l'aide et le soutien me sont si nécessaires.

Résumé :

Les archives ouvertes institutionnelles se sont développées en France durant une décennie, en même temps qu'était développée une plateforme nationale d'archivage, HAL. Les politiques institutionnelles de dépôt et l'obligation faite aux universités de veiller à la diffusion des résultats de la recherche ainsi que la construction de services innovants autour des archives ouvertes institutionnelles justifient la coexistence des sites centraux et institutionnels en France. Ces derniers sont souvent gérés par les bibliothèques universitaires.

Descripteurs : Édition en libre accès, Publications électroniques, Information scientifique, Bibliothèques universitaires

Abstract :

Institutional repositories have developed in France for a decade ; meanwhile, a national repository called "HAL" was created. Institutional self-archiving policies and the necessity for universities to see to the diffusion of research publications, as well as new services linked to institutional repositories justify the coexistence of these two sorts of repositories in France. Academic libraries often run these institutional repositories.

Keywords :Open access publishing, Electronic publications, Communication in science, Academic libraries

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
PARTIE 1 : LA SITUATION DES ARCHIVES OUVERTES INSTITUTIONNELLES EN FRANCE.....	13
Chapitre 1 : Archives ouvertes : la France et le monde.....	14
<i>A°) Les archives ouvertes dans le monde.....</i>	<i>14</i>
1°) Un mouvement mondial.....	14
2°) L'engagement de l'Europe en faveur des archives ouvertes	16
3°) La France : quelle place dans le mouvement en faveur des archives ouvertes ? ...	17
<i>B°) Rôle des archives ouvertes institutionnelles dans la diffusion des connaissances</i>	<i>18</i>
1°) Importance des archives ouvertes institutionnelles.....	18
2°) Réseaux nationaux de diffusion des savoirs : des archives ouvertes réparties et moissonnées.....	19
<i>C°) Le modèle français, un modèle dual.....</i>	<i>21</i>
1°) La dualité HAL/archives ouvertes institutionnelles.....	21
2°) Un modèle repris à l'étranger ?.....	21
Chapitre 2 : Les archives ouvertes institutionnelles en France.....	23
<i>A°) Le développement des archives ouvertes institutionnelles en France.....</i>	<i>23</i>
<i>B°) État des lieux</i>	<i>24</i>
1°) Des études récentes sur les archives ouvertes françaises.....	24
2°) Archives ouvertes institutionnelles françaises : enquête empirique.....	25
<i>C°) Contenu des archives institutionnelles françaises : quel type de documents ?.</i>	<i>27</i>
Chapitre 3 : Quelle utilité des archives institutionnelles dans le contexte français ?.....	30
<i>A°) HAL : une plate-forme nationale pour le développement du libre-accès en France.....</i>	<i>30</i>
1°) Présentation de HAL.....	30
2°) Des atouts et des défauts bien connus de la communauté des chercheurs et des professionnels de l'information	32
a°) Qualités.....	32
b°) Limites de HAL.....	33
<i>B°) Archives institutionnelles/archive centrale : des outils concurrents ?.....</i>	<i>34</i>
<i>C°) Tirer parti de la dualité du système français HAL/archives ouvertes institutionnelles.....</i>	<i>37</i>
1°) Les archives institutionnelles : un moyen indirect d'alimenter HAL.....	37
2°) Des politiques documentaires complémentaires.....	39
3°) Servir des communautés différentes.....	40
PARTIE 2 : CRÉER ET GÉRER UNE ARCHIVE OUVERTE INSTITUTIONNELLE.....	43
Chapitre 4 : Créer, héberger et alimenter une archive ouverte institutionnelle .	44
<i>A°) Pourquoi créer une archive ouverte institutionnelle ?.....</i>	<i>44</i>
1°) Bénéfices attendus : le point de vue des enseignants-chercheurs.....	44
2°) Bénéfices attendus : l'intérêt des établissements.....	46
<i>B°) Utilité et fonctions d'une archive ouverte institutionnelle dans le contexte de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités.....</i>	<i>47</i>
<i>C°) Un engagement politique fort : l'obligation de dépôt</i>	<i>48</i>
1°) Quelques éclaircissements.....	48
2°) Une réflexion mondiale sur l'intérêt et l'efficacité des obligations de dépôts.....	49

Chapitre 5 : Quel rôle pour le SCD dans la création et le maintien d'une archive ouverte institutionnelle ?.....	52
<i>A°) Le SCD, un service à même de gérer l'archive ouverte institutionnelle.....</i>	<i>52</i>
1°) Une bonne compréhension des problématiques d'accès et de diffusion des résultats de la recherche à l'heure du numérique.....	52
2°) Le SCD, un vivier de personnels qualifiés pour gérer l'archive ouverte institutionnelle.....	54
3°) L'archive ouverte institutionnelle : une chance pour le SCD.....	56
<i>B°) Politiques incitatives : support logistique et efforts de pédagogie des bibliothécaires en direction des chercheurs, enseignants, étudiants.....</i>	<i>57</i>
1°) Réticences des chercheurs à l'égard de l'auto-archivage.....	57
2°) Pédagogie et accompagnement : le rôle de la BU.....	58
Chapitre 6 : L'archive ouverte institutionnelle, un outil au service de l'enseignement et de la recherche.....	60
<i>A°) Les archives ouvertes institutionnelles : un outil pédagogique au service des enseignants ?.....</i>	<i>60</i>
<i>B°) Taux de citation et bibliométrie.....</i>	<i>61</i>
1°) Auto-archivage et augmentation du taux de citation.....	61
2°) Les archives ouvertes institutionnelles : un complément aux modalités d'évaluation habituelles.....	62
3°) Services associés à l'archive ouverte institutionnelle : statistiques d'usages et analyses des taux de citation.....	64
<i>C°) Quels nouveaux services construire autour d'une archive ouverte institutionnelle ?.....</i>	<i>65</i>
1°) Développer la visibilité (inter)nationale de la recherche.....	66
2°) Des services personnalisés pour les chercheurs.....	66
3°) Des services orientés utilisateur final	68
CONCLUSION.....	69
BIBLIOGRAPHIE.....	71
TABLE DES ANNEXES.....	79

Sigles et abréviations

BOAI : Budapest Open Access Initiative
CCSD : Centre pour la communication scientifique directe
CINES : Centre informatique national de l'enseignement supérieur
CNRS : *Centre national de la recherche scientifique*
DRIVER : Digital repository infrastructure vision for European research
ERC : European Research Council
EURAB : European Research Advisory Board
HAL : Hyper-articles en ligne
IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions
INIST : Institut de l'Information Scientifique et Technique
INRA : Institut national de la recherche agronomique
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
OAI-PMH : Open Archive Initiative-Protocol for Metadata Harvesting
OATAO : Open Archive Toulouse Archive Ouverte
SCD : Service commun de la documentation
SPIRE : Sciences-Po Institutional Repository

Introduction

À la fin des années 1980, le monde de la recherche et les bibliothèques se trouvent confrontés à une augmentation massive du prix des abonnements aux revues scientifiques. Parallèlement, l'apparition de l'internet fait entrevoir de nouvelles techniques de communication de l'information. Bientôt, les deux phénomènes se télescopent et émerge l'idée d'un accès libre, gratuit et pour ainsi dire instantané aux résultats de la recherche. Elle apparaît à la fois comme un nouvel horizon pour les échanges entre scientifiques et une réponse aux difficultés des institutions publiques confrontées à la politique de prix des grands éditeurs. En rendant leurs publications accessibles en ligne à tous les internautes, les chercheurs favorisent une dissémination de leurs résultats auprès des autres chercheurs, partout dans le monde, quel que soit le budget documentaire de leur institution d'affiliation. Le bénéfice pour les petits établissements et pour les universités du tiers monde est potentiellement immense : il s'agit de donner un accès plus égalitaire aux résultats de la recherche. L'enjeu est une réappropriation de l'information scientifique par les chercheurs et une extension des réseaux de recherche grâce à l'abaissement des barrières économiques¹. En outre, l'*open access* s'est rapidement nourri d'arguments politiques, les *taxpayers* américains mettant en avant l'absurdité d'un système qui exige de la collectivité une double prise en charge du financement de la recherche : pour soutenir sa production, puis pour permettre aux chercheurs d'accéder aux conclusions des travaux de leurs collègues. Même si le libre accès concerne les publications de niveau recherche et que leur mise en ligne ne peut intéresser l'ensemble de la population que de manière indirecte ou incidente, tous les citoyens ont donc intérêt à soutenir le mouvement.

Le libre accès emprunte principalement deux chemins : la « voie verte » et la « voie dorée »². La « voie dorée » consiste en une reconfiguration de l'édition scientifique, en agissant sur le financement de la publication : l'édition n'est plus financée en aval par l'abonnement, mais en amont, au titre des frais de publication – notamment l'examen par un comité de lecture – acquittés par l'institution de l'auteur. Ainsi, les laboratoires ne paient plus pour acquérir la revue, mais pour y publier un article. Cette voie est porteuse de promesses, mais la mise en œuvre de ce système est complexe, longue et ne va pas sans susciter le débat³ : le présent mémoire n'envisagera pas cet aspect du libre accès, mais l'émergence de la « voie dorée » fait partie des formes de développement du libre accès qu'il convient de garder présentes à l'esprit pour bien comprendre la nature, l'intérêt et les limites des archives ouvertes. La « voie verte » ne repose en effet que sur l'engagement des chercheurs et de leurs institutions d'affiliation : elle recouvre ce que l'on nomme communément les « archives ouvertes », sites sur lesquels les auteurs déposent leurs articles avant ou après publication pour qu'elles deviennent librement et gratuitement accessibles. Ce n'est pas une alternative à la publication dans les revues à comité de lecture, mais une modalité d'accès supplémentaire aux résultats de la recherche : contrairement aux craintes de certains chercheurs, il ne s'agit donc nullement de supprimer la validation par les pairs, mais bien de permettre un accès plus égalitaire aux résultats de la recherche issue des financements publics⁴.

¹J.-C. Guédon, *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

²S. Harnad, « Waking OA's "slumbering giant": the university's mandate to mandate open access », *New Review of Information Networking*, vol.14, 2008, p. 52.

³G. Chartron, « Une économie renouvelée de la publication scientifique », *Perspectives documentaires en éducation*, n° 62, 2005, http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/11/77/98/PDF/04-PDE62_Chartron_AC_final.pdf, pp. 3-4.

⁴A. Swan, *Open Access Self-Archiving : An introduction*, mai 2005, <http://cogprints.org/4406/>

Malgré l'inconstance du soutien public aux archives ouvertes, celles-ci ont connu un développement important depuis deux décennies et la création d'ArXiv par Paul Ginsparg en 1991. Plusieurs grandes déclarations de soutien au libre accès ont émaillé le mouvement, ménageant une place plus ou moins grande aux archives ouvertes⁵. Le 14 février 2002, la *Budapest Open Access Initiative* a été publiée dans la presse et sur le web ; elle recommandait notamment aux chercheurs l'auto-archivage de leurs travaux. Ce conseil n'a pas toujours été bien compris des chercheurs, lesquels y ont vu une mise en péril de leurs revues préférées et une menace pour le principe du *peer-reviewing* (comité de lecture) auquel la communauté scientifique est très attachée. La BOAI a été suivie de plusieurs déclarations en 2003, à Bethesda (États-Unis) et à Berlin, qui ont plutôt mis en avant la publication dans des revues en libre accès. En octobre 2005, cependant, une troisième déclaration de Berlin (Berlin3) a plaidé pour que les institutions signataires de la déclaration de 2003 exigent de leurs chercheurs qu'ils déposent leurs publications dans une archive ouverte *institutionnelle* – tout en les encourageant à publier, si possible, dans des journaux en libre accès.

On peut distinguer deux principaux types d'archives ouvertes : les archives centrales ou thématiques et les archives institutionnelles. Il est possible qu'une archive institutionnelle soit également thématique, mais cet aspect a peu de conséquence sur la définition d'une archive ouverte institutionnelle. Examinons la définition concise des archives ouvertes institutionnelles suggérée par COUPERIN :

Une archive institutionnelle est l'archive d'une institution regroupant l'ensemble de sa production (de recherche, patrimoniale, pédagogique, administrative...) dans des espaces privatifs ou ouverts⁶.

Cette définition paraît extrêmement large : toutes les archives ouvertes institutionnelles françaises ne regroupent pas « l'ensemble de [la] production de l'institution » mais plus souvent sa production scientifique, entendue dans un sens plus ou moins inclusif – les mémoires de Master sont par exemple rarement déposés sur l'archive ouverte. Les documents pédagogiques, bien que peu souvent recensés dans les archives ouvertes institutionnelles, peuvent également y trouver leur place. En revanche, nous ne considérerons pas que les documents numérisés (production « patrimoniale ») ou les documents administratifs, doivent être présents dans l'archive ouverte institutionnelle : celle-ci ne doit pas être confondue avec une bibliothèque numérique, ni servir de plateforme de gestion administrative au quotidien.

Par ailleurs, l'espace de l'archive ouverte devrait par essence être « ouvert » et non « privatif » : la distinction apportée rappelle cependant que tous les documents contenus par une archive ouverte ne sont pas en accès libre. Certains font l'objet d'une communication restreinte, le temps d'un « embargo » défini par l'éditeur titulaire des droits. La présence de ces documents clos sur l'archive ouverte permet à l'institution gestionnaire de mettre en place des politiques de ferme incitation au dépôt et d'assurer malgré tout l'exhaustivité des publications conservées dans son archive ouverte. De plus, si l'institution utilise l'archive comme plateforme de gestion des documents administratifs – comme le suppose COUPERIN –, une partie des fichiers sera nécessairement inaccessible au public.

Les archives ouvertes institutionnelles ont conduit à dépasser la problématique initiale des archives ouvertes, jusque-là simplement envisagées comme des outils dévolus à la communication entre chercheurs : les établissements assument désormais à

⁵H. Bosc, « Archives ouvertes : quinze ans d'histoire », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, pp. 46-54.

⁶ COUPERIN, <http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article104>

travers elles la responsabilité de gérer, conserver à long terme et valoriser leur patrimoine intellectuel⁷. En France, cette préoccupation récente pour la diffusion du savoir scientifique doit être liée à la promulgation de la LRU, qui assigne aux établissements d'enseignement supérieur une nouvelle mission de diffusion du savoir scientifique.

L'articulation entre archives ouvertes centrales et institutionnelles, qui remplissent des objectifs partiellement distincts, est au cœur de nombreuses réflexions. À l'étranger, les archives institutionnelles sont généralement perçues comme le mode de progression naturel du libre accès, alors que les archives centrales doivent plutôt permettre d'organiser des collections thématiques cohérentes : à ce titre, les premières seraient l'instrument le plus à même de susciter l'auto-archivage systématique des publications des chercheurs, alors que les secondes seraient des outils adaptés à la recherche documentaire efficace et à l'exposition optimale des documents⁸.

En France, ces questions prennent une acuité particulière du fait de l'existence d'une archive ouverte nationale, HAL (Hyper-Articles en ligne), qui s'est donné pour objectif de centraliser toute la production scientifique française. Cette plate-forme, gérée par le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) du CNRS, doit faire office de vitrine de la recherche nationale, de relai vers les plate-formes européennes et internationales, de support concentrant toutes les publications scientifiques françaises et en garantissant la conservation à long terme en collaboration avec le Centre informatique national de l'Enseignement supérieur (CINES)⁹.

Quelle place peuvent trouver les archives ouvertes institutionnelles dans un tel contexte ? Ne peut-on même s'interroger sur leur *utilité* : ne dispersent-elles pas les efforts de diffusion et de valorisation de la production scientifique française, au lieu de canaliser l'attention vers l'alimentation de l'archive nationale ?

Une incursion à l'étranger nous fera constater l'originalité d'un système français empreint de jacobinisme, préféré à l'efficacité du système plus répandu d'archives réparties (chapitre 1). La création d'une archive ouverte nationale en France n'a certes pas empêché le développement d'archives ouvertes institutionnelles sur le territoire ; leurs statistiques de dépôt, leurs interfaces, leurs contenus peuvent être comparés à ceux de l'archive centrale du CNRS afin de comprendre les objectifs des établissements qui les gèrent et évaluer l'apport de ce réseau qui double – et concurrence dans une certaine mesure – la proposition de HAL (chapitre 2). En réalité, la situation française doit nous inviter à repenser la relation entre archives ouvertes institutionnelles et archives ouvertes centrales, qui doit plutôt être envisagée sous l'angle de la complémentarité que de l'opposition (chapitre 3).

Il apparaîtra alors que les institutions doivent élaborer leur archive comme un support des activités pédagogiques et de recherche. La maîtrise complète de l'outil impose des choix stratégiques à l'établissement gestionnaire, au service de sa politique globale. L'enjeu est alors d'imaginer un usage extensif de l'archive ouverte dans un contexte local, sans dévoyer sa fonction principale : donner un accès libre aux résultats de la recherche menée dans l'institution.

⁷M. Foulonneau, A.-M. Badolato, W. Horstmann, K. van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/20/50/49/PDF/foulonneaurevision2.pdf>

⁸S. Harnad, « Waking OA's "slumbering giant": the university's mandate to mandate open access », *op. cit.*, p. 53.

⁹Cette dernière mission, tout particulièrement, doit bien être entendue comme un *objectif* que HAL est loin d'avoir atteint ou même approché : actuellement, il n'y a guère que 10 % à 15 % de la production scientifique française qui soit auto-archivée sur la plate-forme.

Quelle politique de dépôt construire ? Comment faire de l'archive institutionnelle un outil de pilotage et de communication – ou même, osons le mot, de *marketing*¹⁰ – pour l'université ou l'organisme de recherche ? Quels objectifs assigne-t-on à l'archive institutionnelle, quelles limites donne-t-on à son utilisation – en d'autres termes, quels types de services peut-on y associer ?

La création d'une archive ouverte locale présente des avantages pour les établissements qui justifient les coûts de personnels engagés dans sa gestion (chapitre 4). La bibliothèque est en général très impliquée dans le maintien de l'archive ; elle peut apporter une vraie expertise documentaire et technique (chapitre 5). Son intervention permettra souvent de faire le lien entre les services informatiques et les chercheurs, pour cerner au mieux les attentes de ces derniers, favoriser leur appropriation de l'outil et concevoir des services innovants. Il s'agit de donner une véritable valeur ajoutée à l'outil, pour qu'il corresponde au mieux aux besoins des chercheurs (chapitre 6).

Ces analyses permettront à la fois de dresser un état des lieux des archives ouvertes institutionnelles en 2011 et de réfléchir aux perspectives de développement et d'évolution qui se présentent aujourd'hui aux professionnels de l'information et de la documentation.

¹⁰Là encore, cet enjeu doit être considéré dans le contexte de la LRU qui instaure une certaine concurrence entre établissements d'enseignement supérieur, mais aussi en prenant en compte la fortune des grands classements internationaux, dont le plus connu reste le classement de Shanghai.

Partie 1 : La situation des archives ouvertes institutionnelles en France

Le développement mondial des archives ouvertes a essentiellement découlé d'une propagation des archives ouvertes institutionnelles. S'est imposée une organisation réticulaire reposant sur un maillage dense d'entrepôts locaux ; la visibilité (inter)nationale des documents qui y sont déposés dépend alors du moissonnage des métadonnées exposées sur un portail national. Les établissements peuvent de surcroît se tourner vers des moissonneurs thématiques ou des archives disciplinaires internationales dans lesquelles sont poussés les fichiers de l'archive institutionnelle. Les réseaux internationaux et européens de collaboration en matière de libre-accès et de diffusion des résultats de la recherche scientifique s'appuient largement sur ce tissu d'archives institutionnelles, grâce au protocole OAI-PMH qui permet le moissonnage des métadonnées en Dublin Core et épargne un double dépôt direct à un niveau institutionnel puis national ou européen.

La France se distingue donc fortement par son système dual qui associe archives ouvertes institutionnelles et archive ouverte nationale, dans une logique d'indépendance de l'archive HAL : pas de moissonneur et de grand portail français du libre accès, mais une archive centrale dans laquelle tous les chercheurs sont invités à déposer directement leurs publications. Même si la plasticité du logiciel HAL autorise les établissements à constituer une collection avec un tampon institutionnel et une interface identifiée, il s'agit bien d'un système jacobin où les possibilités d'échange dans le cadre de l'OAI-PMH ne sont pas véritablement exploitées. Il ne présente pourtant pas que des inconvénients : les pays voisins ont pu s'inspirer de HAL comme archive ouverte « de dernier recours » pour les chercheurs qui ne disposent pas d'archive institutionnelle dans leur propre établissement d'affiliation. Mais les contraintes techniques du système français ne doivent pas être masquées : l'interconnexion des archives ouvertes institutionnelles avec HAL n'est pas toujours simple.

Ces difficultés n'ont pourtant pas obéré le développement des archives institutionnelles, qui permettent aux universités et organismes de recherche d'élaborer leurs propres politiques de dépôt et de diffusion, au plus près des intérêts de l'institution et de ses chercheurs.

CHAPITRE 1 : ARCHIVES OUVERTES : LA FRANCE ET LE MONDE

Depuis une décennie, on observe en France un important développement des archives ouvertes. Cette progression accompagne un mouvement mondial en faveur du libre-accès, dans lequel les pays anglo-saxons, pionniers, restent aux avant-postes : les créations y ont été précoces et nombreuses, les principaux logiciels libres viennent d'Angleterre et des États-Unis, la prise de conscience politique de l'intérêt – voire de la nécessité – de mettre les résultats de la recherche financée sur fonds publics en accès libre y a été rapide. Progressivement, l'Union européenne s'est engagée dans cette voie. De nombreuses archives ouvertes institutionnelles y ont vu le jour et se sont constituées en réseaux nationaux. À ce titre, l'exemple français, qui associe une plate-forme centrale à un ensemble d'archives réparties non moissonnées, apparaît comme original.

A°) Les archives ouvertes dans le monde

L'apparition des premières archives ouvertes au début des années 1990 a ouvert la « voie verte » du libre accès. Des logiciels *open source* ont été créés et mis à disposition des organismes désireux de se doter d'une archive ouverte, alors que le protocole OAI-PMH était mis au point pour permettre la connexion de dépôts de plus en plus nombreux. Malgré le scepticisme de certains chercheurs, les archives se sont multipliées partout dans le monde, traduisant une prise de conscience progressive dans les milieux universitaires et politiques de la nécessité de mettre les résultats de la recherche en accès libre. Le contexte est donc devenu favorable au développement des archives ouvertes.

1°) Un mouvement mondial

Face à l'augmentation des prix des abonnements pratiquée par de nombreuses revues scientifiques internationales et profitant des possibilités offertes par la naissance du web, les chercheurs et professionnels de la documentation se sont employés depuis une vingtaine d'années à promouvoir le mouvement en faveur du libre-accès : le but est simplement de défendre l'accès gratuit et rapide aux résultats de la recherche pour la communauté des chercheurs. Les projets les plus significatifs en la matière ont été financés par les pouvoirs publics : plateformes de revues en ligne accessibles gratuitement, comme Scielo ou Persée, archives ouvertes thématiques centrales (Pubmed central, ArXiv) ou moissonnées (Repec) et nationales (HAL) sont progressivement apparues. Les archives ouvertes ne sont donc qu'une des voies vers le libre-accès aux publications scientifiques, mais leur développement est particulièrement dynamique : 1800 archives ouvertes, majoritairement institutionnelles, ont été créées dans le monde depuis 2005¹¹.

¹¹G. Chartron, « Quelle redistribution dans l'espace documentaire académique ? », Actes du colloque *Enjeux politiques du document numérique*, Aix-en-Provence, 2010, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/55/10/81/PDF/Docsoc2010-GC-communication-final.pdf>, p. 2.

La première archive ouverte, ArXiv, a été imaginée par le physicien P. Ginsparg en 1991 ; elle a inspiré en 1994 la « proposition subversive » de Stevan Harnad, qui incitait tous les auteurs à déposer leurs pré-publications¹² sur un serveur institutionnel. L'idée de mettre en ligne les *preprints* a suscité une certaine opposition de la part des chercheurs. Ils craignaient de voir se diffuser une information scientifique médiocre et non vérifiée, oubliant que le dépôt des pré-publications n'est en aucun cas censé se substituer à la publication *peer-reviewed*. En revanche, le dépôt des *postprints* a rencontré l'adhésion de certaines communautés de recherche : en février 2000, l'archive PubMed Central est créée pour donner accès aux résultats de la recherche biomédicale financée par des fonds publics¹³.

Les évolutions techniques accompagnent la compréhension par certains chercheurs de la nécessité de soutenir le libre-accès. L'adoption de la norme OAI-PMH (Open Archive Initiative Protocol for Metadata Harvesting) en juillet 2001 est un jalon capital. Ce standard international permet l'inter-opérabilité entre toutes les archives ouvertes du monde grâce au partage des métadonnées. Le rêve d'un réseau mondial d'archives ouvertes de la recherche devient tangible. Au même moment des outils *open source* sont mis au point, comme le logiciel GNU Eprint créé à l'université de Southampton ou le logiciel Dspace – encore aujourd'hui les deux principaux logiciels d'archives ouvertes utilisés dans le monde¹⁴.

La prise de conscience de l'importance du libre-accès se fait alors plus vive et suscite un soutien de la communauté internationale. En décembre 2001, les chercheurs impliqués dans le développement de l'accès libre se réunissent à Budapest pour mettre au point la « Budapest Open Access Initiative »¹⁵, publiée dans *Nature* le 14 février 2002. Elle se structure en deux parties, dont la première dite BOAI 1 entend promouvoir le libre-accès au moyen de l'auto-archivage des travaux de la recherche par leurs auteurs¹⁶.

Les bibliothèques universitaires et de recherche jouent un rôle actif dans ce mouvement¹⁷. Dès 2002, l'International Federation of Library Associations and Institutions (Ifla) a publié l'*Ifla internet manifesto*, suivi en 2004 de l'*Ifla Statement on Open Access to Scholarly Literature and Research Documentation*, pour soutenir le libre-accès. Les associations de bibliothécaires sont nombreuses à signer la Budapest Open Access Initiative, alors que les premières institutions françaises de recherche ne s'engagent qu'au moment de la déclaration de Berlin en 2003¹⁸ et que la première université française à se positionner clairement en faveur du libre-accès est l'université Lyon 2 en 2006.

¹²Les articles faisant l'objet d'une prépublication sont mis à disposition des lecteurs avant validation par les pairs ; ils peuvent cependant toujours être soumis à un comité de lecture pour publication dans une revue après dépôt de la pré-publication dans une archive ouverte. Les post-publications sont des articles validés par un comité de lecture. Cf. chapitre 2, C.

¹³H. Bosc, « Archives ouvertes : quinze ans d'histoire », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, pp. 33-41.

¹⁴En France, de nombreuses archives ouvertes institutionnelles utilisent ces logiciels. Cf. Chapitre 2, B 2.

¹⁵BOAI, <http://www.soros.org/openaccess/fr/read.shtml>

¹⁶H. Bosc, « La Budapest Open Access Initiative (BOAI) pour un libre accès aux résultats de la recherche », *Terminal*, n° 89, Printemps/Été 2003, <http://cogprints.org/4409/1/terminal2.pdf>

¹⁷A. Mahé, « Bibliothèques et archives ouvertes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n°1, 2011, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0014-003>, p. 16.

¹⁸Celle-ci porte essentiellement attention aux revues en libre-accès, au détriment de l'auto-archivage : voir H. Bosc, « Archives ouvertes : quinze ans d'histoire », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information, op. cit.*, p. 52.

2°) L'engagement de l'Europe en faveur des archives ouvertes

En juillet 2004, en Grande-Bretagne, le « House of Commons Science and Technology Committee » a publié un rapport fondé sur les témoignages de chercheurs, bibliothécaires et éditeurs scientifiques préconisant l'auto-archivage de tous les articles publiés par les chercheurs britanniques. Il est remarquable que ces préconisations se fondent sur le maillage d'archives ouvertes institutionnelles réparties, effectivement plus dense en Angleterre qu'en France, et non sur un projet de création d'archive ouverte nationale qui centraliserait les dépôts. Même si le gouvernement britannique a rejeté les conseils du comité en novembre 2004, ce rapport marque le début d'une prise de conscience de la nécessité du libreaccès et des vertus de l'auto-archivage par les politiques européens¹⁹. Publié en mars 2006 sous le titre *Study on the economic and technical evolution of the scientific publication markets*, il conseille notamment l'auto-archivage obligatoire en admettant une période d'embargo. Stevan Harnad a proposé d'augmenter l'efficacité de cette proposition en exigeant le dépôt immédiat de toute publication scientifique dans une archive institutionnelle, en maintenant si besoin un accès clos pendant la durée de l'embargo²⁰.

À l'exemple de l'Angleterre, l'Union européenne affiche son volontarisme en matière de soutien aux politiques de libreaccès²¹ : la Commission européenne a recommandé en janvier 2006 l'accès libre et rapide aux résultats de la recherche publique dans le respect des droits d'auteur et droits voisins. L'« European Research Advisory Board » (EURAB), conseil consultatif européen pour les stratégies de la recherche européenne réclame dans un rapport de la même année un embargo maximum de six mois sur les post-publications scientifiques ; il a été relayé en 2007 par l'« European Research Council-Scientific Council » et par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). L'implication de l'Union européenne s'est essentiellement traduite par la mise en œuvre du projet DRIVER (Digital repository infrastructure vision for European research)²², qui rassemble sept universités, la fondation néerlandaise « Surf », le « Consiglie nazionale delle ricerche » (Italie) et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique). L'objectif était de créer une infrastructure d'entrepôts ouverts d'articles et une interface d'accès commune aux archives du réseau. En novembre 2007 s'est achevée la première phase test de DRIVER, portant sur 70 archives ouvertes. En décembre de la même année a été lancé DRIVER-II, visant à l'amélioration de la qualité de l'infrastructure DRIVER, à la création d'un « European Confederation of Digital Repositories » pour le développement stratégique de DRIVER, à l'élargissement de la typologie des documents collectés dans les archives (présentations, images etc.) et à une éditorialisation des contenus par la création de liens entre les documents. Cette deuxième phase a abouti au portail DRIVER, qui rassemble actuellement 259 archives dans 38 pays.

Sur cette infrastructure DRIVER a été bâti OpenAIRE, pour accompagner le mandat de dépôt des publications de la recherche publique instauré par la Commission européenne et le Conseil européen de la recherche (European Research Council, ERC)²³. 20 % des recherches financées par le 7e Programme Cadre pour la Recherche et le Développement de la Commission européenne et la totalité de la recherche financée par

¹⁹H. Bosc, « Archives ouvertes : quinze ans d'histoire », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, op. cit., pp. 49-52.

²⁰H. Bosc, « Le Droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès : appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde », *Propriété intellectuelle*, 2008, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/34/07/84/PDF/HBOSCterminalOA.pdf>, pp. 17-18.

²¹R. Creppy, « Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 52 : n°6, 2007, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0042-008>, p. 43.

²²DRIVER, <http://www.driver-community.eu/>

²³OpenAIRE, <http://www.openaire.eu/>

l'ERC doivent ainsi être déposés en archive ouverte. Le programme de la Commission européenne, encore limité à sept disciplines (santé, énergie, environnement robotique, sciences socio-économiques et humaines, infrastructures électroniques et science dans la société), a été baptisé *Open Access Pilot* : si ce projet-test est un succès, il doit être étendu dans le 8e Programme Cadre pour la Recherche et le Développement à l'ensemble des disciplines de la recherche publique européenne. OpenAIRE veille à la réussite des programmes du 7e Programme Cadre pour la Recherche et le Développement et de l'ERC ; le consortium regroupe 38 institutions de 26 pays de l'Union européenne – le Luxembourg ne prend pas part au projet²⁴. OpenAIRE doit mettre en place un portail qui moissonnera les métadonnées concernées par l'*Open Access Pilot* et proposera un dépôt direct aux chercheurs ne disposant pas d'archive institutionnelle. COUPERIN assure en France l'interface du projet OpenAIRE.

Les archives institutionnelles tiennent dans l'ensemble de ces initiatives une place importante : elles sont les maillons assurant la densification du réseau européen d'accès libre aux résultats de la recherche et les outils de proximité permettant de sensibiliser les chercheurs au libre-accès et de les aider au dépôt. Si OpenAIRE prévoit une « archive orpheline » pour les articles qui ne peuvent pas être stockés dans une archive institutionnelle ou thématique, le site officiel invite prioritairement les chercheurs à déposer leurs articles dans l'archive institutionnelle de leur établissement²⁵.

3°) La France : quelle place dans le mouvement en faveur des archives ouvertes ?

La France affiche un réel dynamisme en matière d'auto-archivage et de création d'archives ouvertes. Dès 2007, le projet DRIVER identifiait la France comme un « pays avancé » en matière d'archives ouvertes²⁶. L'archive nationale du CNRS a servi de locomotive, sans pour autant décourager la création d'archives ouvertes institutionnelles, en particulier dans les établissements d'Enseignement supérieur.

Le 6 juillet 2006, les principaux organismes de recherche, la Conférence des présidents d'université (CPU) et la Conférence des grandes écoles (CGE)²⁷ ont signé un Protocole d'accord de deux ans afin de coordonner au niveau national l'archivage ouvert de la production scientifique sur une plate-forme nationale partagée²⁸ : la plate-forme HAL²⁹, entretenue par le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) du CNRS depuis 2001, site institutionnel du CNRS qui souhaitait alors s'ouvrir à d'autres institutions³⁰. Elle permet l'auto-archivage par les chercheurs de leurs articles. L'effort de coordination nationale est désormais relancé par la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), projet en huit volets labellisé dans le cadre du plan « France numérique 2012 » et par la feuille de route 2008 sur les infrastructures de la recherche. Le quatrième segment, dit BSN4, se consacre à la réflexion sur le développement

²⁴COUPERIN, <http://www.couperin.org/fr/presentation/nos-cooperations-nationales-et-internationales/open-aire>

²⁵OpenAIRE, <http://www.openaire.eu/open-access/open-access-in-fp7#?>

²⁶M. Van de Graaf, K. Van Eijndhoven, *The European repository landscape : Inventory Study into the Present Type and Level of OAI-Compliant Digital Repository Activities in the EU*, dans J. Schöpfel, Ch. Stock, STOCK Christiane, « Les archives ouvertes en France : Un potentiel documentaire pour la formation à distance », *Distances et savoirs*, vol. 7 : n°3, 2009, pp. 445.

²⁷Cemagref, Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts ; Cirad, Centre de coopération internationale en recherche agronomique ; CNRS, Centre national de la recherche scientifique ; CPU, Conférence des Présidents d'université ; Inra, Institut national de la recherche agronomique ; Inria, Institut national de recherche en informatique et en automatique ; Inserm, Institut national de la santé et de la recherche médicale ; Institut Pasteur ; IRD, Institut de recherche pour le développement ; Conférence des grandes écoles ; ces premiers signataires ont été rejoints en 2007 par le CEA, Commissariat à l'énergie atomique ; Ineris, Institut national de l'environnement industriel et des risques ; Ifremer, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ; Inrets, Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.

²⁸R. Creppy, « Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français », *op. cit.*, p. 43-45.

²⁹HAL, <http://hal.archives-ouvertes.fr/>

³⁰En 2007, le CNRS s'est retiré du protocole, qui n'a pas été renouvelé en 2008.

national des archives ouvertes, afin de stabiliser l'outil HAL, d'assurer sa croissance en lien avec les archives institutionnelles – ce qui implique un certain nombre d'évolutions techniques – et de faire évoluer favorablement les relations avec les éditeurs scientifiques et les chercheurs³¹. L'objectif demeure l'interconnexion de HAL avec les systèmes locaux et un pilotage de la plate-forme nationale par tous les partenaires – et non plus le seul CNRS.

Ces initiatives s'accompagnent au niveau local de nombreuses créations d'archives institutionnelles et disciplinaires. En 2010, l'enquête de Joachim Schöpfel et Hélène Prost confirme ce dynamisme des organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur. Prost et Schöpfel affirment que les « archives ouvertes en France figurent parmi les plus importants sites du monde [...]. La France se positionne au même niveau que [l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis], avec un nombre de sites élevé, une taille moyenne de sites comparable aux voisins européens, et autant de dépôts qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis (et bien plus qu'en Allemagne) »³².

B°) Rôle des archives ouvertes institutionnelles dans la diffusion des connaissances

Le développement des archives ouvertes a beaucoup reposé sur des créations institutionnelles. La mise au point de l'OAI-PMH, en rendant possible l'échange de métadonnées, a permis leur mise en réseau et la constitution d'outils nationaux, adaptés aux pratiques de recherche documentaire en ligne.

1°) Importance des archives ouvertes institutionnelles

Les archives ouvertes institutionnelles trouvent de nombreux défenseurs en Europe, car elles apparaissent comme un moyen particulièrement efficace de susciter l'adhésion des chercheurs au libre-accès. En 2008, le recteur de l'université de Liège, Bernard Rentier, se faisait ainsi l'écho sur son blog de la prise de position de l'European Universities Association³³ en faveur de la création d'une archive ouverte institutionnelle dans chaque établissement d'enseignement supérieur européen³⁴. L'association appelait à la création d'archives ouvertes institutionnelles conformes au protocole OAI-PMH, en s'appuyant sur les recommandations de DRIVER. Elle enjoignait aux conférences nationales de Présidents d'université de promouvoir le dépôt dans les archives ouvertes institutionnelles auprès des organismes finançant la recherche et des gouvernements.

Les archives ouvertes institutionnelles sont nombreuses en Europe. Selon l'étude DRIVER de 2008, on compte entre 280 et 290 archives sur le continent (Union européenne, Suisse, Norvège, Croatie) : c'est presque la moitié des 593 universités dénombrées en Europe par l'European Universities Association qui se sont dotées d'une archive institutionnelle. Depuis 2005, on observe un accroissement moyen de 25 à 30

³¹Christine Berthaud, directrice du CCSD, conférence délivrée à l'ENSSIB le 10/10/2011.

³²J. Schöpfel, H. Prost, *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, juillet 2010, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48600>, pp. 27-28.

³³<http://www.eua.be/Home.aspx>

³⁴« L'EAU recommande que chaque université européenne établisse un dépôt institutionnel (ou participe à un dépôt interuniversitaire collectif) et le gère selon les pratiques actuellement recommandées par les spécialistes », B. Rentier (<http://recteur.blogs.ulg.ac.be/?p=171>), cité dans H. Bosc, « L'auto-archivage en France : deux exemples de politiques différentes et leur résultats », *Liinc em Revista*, vol. 4 : n°2, septembre 2008, <http://cogprints.org/6284/1/HBocliinreview.pdf>, p. 215.

archives par an³⁵. En moyenne, une archive institutionnelle contient 8 545 items ; mais 51 % de ces items sont de simples notices bibliographiques.

2°) Réseaux nationaux de diffusion des savoirs : des archives ouvertes réparties et moissonnées

Les archives ouvertes institutionnelles permettent une mise en valeur de la production scientifique d'un établissement : les chercheurs y déposent leurs publications, souvent organisées en collections grâce à l'apport des bibliothécaires et des documentalistes. Ces archives deviennent de véritables vitrines de la recherche d'une institution. Néanmoins, cette logique institutionnelle ne correspond pas parfaitement aux usages de la recherche de documents en libre-accès, qui n'est plus fondée sur le lieu de production de l'article³⁶. De sorte que les archives institutionnelles, grâce au protocole d'échange de métadonnées OAI-PMH, se sont structurées en réseau : dans la plupart des pays européens, l'accès libre aux résultats de la recherche publique passe par un maillage dense d'archives ouvertes institutionnelles interconnectées dans lesquelles on peut effectuer des recherches fédérées.

L'exemple néerlandais est significatif³⁷ : les universités des Pays-Bas, la KNAW (Académie royale néerlandaise des arts et des sciences), la NWO (Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique) et la Koninklijke Bibliotheek se sont associées au sein du programme DARE (Digital Academic REpositories, 2003-2006), piloté par la fondation SURF, visant à mettre en place un réseau national d'archives ouvertes institutionnelles. L'objectif était d'améliorer la visibilité de la production scientifique nationale, en proposant des documents scientifiques de toutes natures (articles, rapports de recherche, données de recherche, contenus multimédias) en *open access*. Tous les documents déposés dans les archives du réseau DARE bénéficient d'une conservation pérenne dans l'e-Depot de la bibliothèque royale. L'architecture de DARE a servi de modèle au projet DRIVER³⁸. À la fin du programme, le moteur de recherche DAREnet, permettant d'interroger l'ensemble des archives du réseau, a été intégré au site NARCIS, le portail de l'information scientifique néerlandaise³⁹.

Le choix du réseau d'archives institutionnelles a également prévalu en Allemagne⁴⁰. La Deutsche Initiative für Netzwerkinformation (DINI), qui coordonne la coopération entre établissements et met en œuvre des recommandations et des standards communs, s'est dotée d'un groupe de travail sur les publications électroniques qui apporte un support technique aux établissements soucieux de se doter d'une archive ouverte. En 2003, le DINI a créé une certification, le « Certificate for Documentation and Publication Services », pour améliorer la qualité de l'archivage des documents numériques et susciter la création d'archives ouvertes institutionnelles. Le certificat impose certaines obligations favorisant l'interopérabilité des archives et la pérennité du stockage, comme l'emploi de métadonnées au format Dublin Core ou les identifiants

³⁵M. Vernooy-Gerritsen, G. Pronk, M. van der Graaf, « Three perspectives on the Evolving Infrastructure of Institutional Research Repositories in Europe », *Ariadne*, n°59, 2009, <http://www.ariadne.ac.uk/issue59/vernooy-gerritsen-et-al/>

³⁶« L'échelle de l'établissement n'est en effet peut-être pas l'échelle pertinente: "La diffusion rapide des découvertes, la création de nouveaux outils et plateformes pour la manipulation de l'information et le Libre Accès aux données de la recherche ont rendu inappropriées les approches traditionnelles basées sur les établissements pour la fourniture d'information », M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/20/50/49/PDF/foulonneaurevision2.pdf>

³⁷*Ibid.*

³⁸R. Creppy, « Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français », *op. cit.*, p. 43.

³⁹<http://www.narcis.nl/search/Language/EN/coll/all/pageable/0>

⁴⁰M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, *op. cit.*

persistants. En 2010, DINI comptait 149 archives ouvertes allemandes (parmi lesquelles 147 archives institutionnelles)⁴¹ dont 36 avaient obtenu la certification⁴².

En Grande-Bretagne enfin, des établissements de recherche et d'enseignement supérieur se sont associés pour promouvoir les archives ouvertes institutionnelles au sein du consortium SHERPA, dont la gouvernance est assurée à l'Université de Nottingham⁴³. Autour d'un noyau originel de sept institutions partenaires réunies en 2002, SHERPA a fédéré de nouveaux établissements pendant la première phase du projet qui s'est déroulée jusqu'en 2006 : 33 établissements sont aujourd'hui rassemblés pour soutenir les archives ouvertes institutionnelles et leur mise en réseau⁴⁴. Ce projet s'inspire des protocoles d'échanges rendus possibles par le succès de l'Open Archive Initiative (OAI), qui autorise le moissonnage de métadonnées et donc la recherche simultanée dans un ensemble d'archives ouvertes. Le réseau poursuit un lobbying actif auprès des financeurs de la recherche et des éditeurs scientifiques. Parallèlement, le « Centre for Research Communications » de l'Université de Nottingham pilote pour le JISC le « Repository Support Project »⁴⁵ (1er octobre 2006-30 mars 2012)⁴⁶ qui assure un rôle de conseil auprès d'établissements engagés dans la création, la maintenance et le développement d'archives ouvertes institutionnelles en Angleterre et au Pays-de-Galles. L'objectif est la mise en réseau de ces archives pour favoriser la communication scientifique directe par l'augmentation du nombre d'archives ouvertes institutionnelles et le volume de documents (articles, conférences, supports de cours, données de la recherche) qu'elles contiennent⁴⁷. L'interface « Intute Repository Search »⁴⁸ a été développée pour permettre l'interrogation fédérée des archives ouvertes institutionnelles britanniques.

Les réseaux peuvent par ailleurs dépasser le cadre national. Le projet européen DRIVER incarne cette volonté de structuration des archives ouvertes européennes en réseau. Au niveau national, il a pu avoir des répercussions positives sur le développement des archives ouvertes institutionnelles, notamment en Belgique⁴⁹. Les bibliothécaires y ont été sensibilisés à la question des archives ouvertes par l'équipe de DRIVER, qui a trouvé un écho très favorable dans le pays. L'engagement de l'université de Liège puis du FWO (principal organisme flamand de financement de la recherche), parmi les premiers en Europe à mettre en place une politique d'obligation de dépôt, a assuré le succès du développement des archives ouvertes en Belgique suivant une logique institutionnelle. L'enjeu reste aujourd'hui d'établir une coopération solide et durable entre tous les établissements et de fournir une plate-forme nationale d'accès aux résultats de la recherche belge.

⁴¹DINI, <http://www.dini.de/dini-zertifikat/liste-der-repositorien/>

⁴²DINI, [http://www.dini.de/dini-zertifikat/liste-der-repositorien/?tx_repositoriesnew_pil\[filter\]=certificate&tx_repositoriesnew_pil\[certificate\]=all](http://www.dini.de/dini-zertifikat/liste-der-repositorien/?tx_repositoriesnew_pil[filter]=certificate&tx_repositoriesnew_pil[certificate]=all)

⁴³M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences, op. cit.*

⁴⁴SHERPA, <http://www.sherpa.ac.uk/about.html>

⁴⁵JISC, <http://www.jisc.ac.uk/whatwedo/programmes/reppres/repssupport.aspx>

⁴⁶La première phase du projet, d'octobre 2006 à mars 2009, a été mise en œuvre conjointement par l'Université de Nottingham, l'Université de Wales Aberystwyth, l'Université de Southampton et UKOLN ; dans un deuxième phase se déroulant de mars 2009 à mars 2012, le projet reste aux mains de la seule Université de Nottingham.

⁴⁷« Aims and Objectives : the aim of the RSP is to progress the vision of a deployed network of inter-working repositories for academic papers, learning materials and research data across the UK. Whilst fulfilling the business requirements of HEIs to manage their assets, showcase research outputs, and share learning materials, such a network of populated repositories will be a major step forward in the provision of open access materials. As basic objectives of the project it has been agreed with JISC that the RSP should provide activities, support and advice, to achieve: more repositories ; more content in repositories ; more use of content by researchers », JISC, <http://www.jisc.ac.uk/whatwedo/programmes/reppres/repssupport.aspx>

⁴⁸JISC, « Intute repository search », <http://irs.mimas.ac.uk/demonstrator/>

⁴⁹M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences, op. cit.*

C°) Le modèle français, un modèle dual

Le choix technique français d'associer une plate-forme nationale d'auto-archivage, à disposition de tous les chercheurs, à un réseau d'archives institutionnelles nombreuses, est original. Il a parfois été critiqué à l'étranger, où l'option d'un moissonneur national a été bien plus souvent retenue. Cependant, l'existence d'une archive ouverte nationale permettant à tous les chercheurs de déposer leurs publications, même lorsqu'ils ne disposent d'aucune archive institutionnelle dans l'établissement auquel ils sont affiliés, commence à inspirer certains voisins européens.

1°) La dualité HAL/archives ouvertes institutionnelles

Singulièrement, la France n'a pas fait le choix d'un réseau national d'archives ouvertes institutionnelles moissonnées, auquel a été préférée la création d'une plate-forme pluridisciplinaire nationale dépendant du CCSD (CNRS) : Hyper-Articles en Ligne (HAL). Les archives ouvertes institutionnelles que l'on recense en grand nombre dans les universités françaises coexistent donc avec cet outil national. La plate-forme du CCSD et les archives des établissements doivent être interopérables. HAL échange avec les systèmes d'information des établissements gérant les données documentaires, pédagogiques ou relatives à l'évaluation de la recherche⁵⁰. Les établissements peuvent donc développer leurs propres outils, alimenter les archives centrales de leur choix, tout en participant à la plate-forme nationale : « la participation à la plate-forme nationale n'est pas exclusive et les établissements sont encouragés à valoriser leur production sur de multiples médias. Ainsi, ils peuvent exposer leurs publications à travers la plate-forme partagée, leur archive propre ou régionale, et des archives thématiques »⁵¹. En revanche, HAL ne moissonne pas les archives institutionnelles.

Les contraintes techniques que cela implique ont pu conduire certains établissements à se contenter d'alimenter la plate-forme nationale en y important un affichage institutionnel. Il est en effet possible de créer un « tampon » institutionnel sur le site : « à partir d'une archive unique pour les chercheurs, HAL a été transformée en une plate-forme modulaire qui permet à n'importe quel établissement ou laboratoire de créer sa propre collection virtuelle ou sa propre interface de dépôt et consultation, éventuellement avec un processus personnalisé de validation des documents »⁵². Pour les établissements, le coût de création de cette interface est faible ; mais il ne faut pas confondre la constitution d'une collection identifiée avec celle d'une véritable archive institutionnelle.

2°) Un modèle repris à l'étranger ?

Dans les pays voisins, les archives ouvertes se sont développées selon des logiques de mise en réseau très différentes de la conception française centralisatrice. Pourtant, l'intérêt d'une plate-forme nationale pilotée par un acteur unique n'a pas échappé au JISC britannique, qui s'est engagé dans le développement d'un outil national complémentaire des archives réparties : « The Depot ». La plate-forme ne doit pas coiffer les archives institutionnelles – contrairement aux ambitions de HAL – mais

⁵⁰R. Creppy, « Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français », *op. cit.*, p. 45.

⁵¹*Ibid*, p. 45.

⁵²M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, *op. cit.*

s'offre comme un palliatif pour les chercheurs affiliés à un organisme ne disposant pas d'outil institutionnel⁵³. Le « Repository Junction », inclus dans « The Depot », redirige d'ailleurs le chercheur vers une archive ouverte thématique ou institutionnelle mieux adaptée à sa publication s'il y a lieu. Comme les autres archives ouvertes britanniques, « The Depot » est moissonné et interrogeable via l'interface Intute Repository Search⁵⁴.

Le mouvement en faveur du libre-accès en général et des archives ouvertes en particulier a pris une importance significative en Europe. L'accroissement du nombre d'archives ouvertes a souvent pris la voie de créations institutionnelles ; grâce au protocole OAI-PMH, les archives institutionnelles ont pu être mises en réseau et des outils de recherche fédérée constitués. Ces créations institutionnelles rencontrent un soutien politique au niveau européen : l'idée d'une obligation de dépôt pour les enseignants-chercheurs ou les auteurs de publications issues de programmes de recherche bénéficiant d'un financement public chemine aussi bien dans les universités que dans les instances de l'Union européenne.

Dans ce paysage, la France se singularise avec une proposition de dépôt direct centralisé sur la plate-forme nationale HAL, qui n'empêche pourtant pas le développement des archives ouvertes institutionnelles dans le pays.

⁵³ JISC, <http://www.jisc.ac.uk/whatwedo/programmes/reppres/depot.aspx>

⁵⁴ M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, op. cit.

CHAPITRE 2 : LES ARCHIVES OUVERTES INSTITUTIONNELLES EN FRANCE

En matière d'archives ouvertes, la France se singularise par son système bicéphale, reposant d'une part sur un maillage d'archives institutionnelles qui ne cesse de se densifier, d'autre part sur une archive nationale qui contribue à dynamiser et populariser le mouvement du libre-accès. Dans ce dispositif, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se positionnent de deux manières : soit ils choisissent de développer une archive institutionnelle – éventuellement avec le développement en local d'un logiciel propre – soit ils préfèrent rallier la plate-forme centrale. Le choix de l'archive institutionnelle correspond souvent à un projet documentaire particulier, comme la mise en ligne des mémoires soutenus dans un établissement, ou à une volonté de garder la maîtrise de la diffusion.

Quelle que soit l'option retenue, plate-forme HAL ou archive locale, l'accès libre et gratuit aux résultats de la recherche scientifique progresse indéniablement, comme le confirment de récentes enquêtes.

A°) Le développement des archives ouvertes institutionnelles en France

La création de l'archive ouverte du Centre pour la Communication Scientifique Directe (CNRS), HAL (Hyper-articles en ligne) en novembre 2000 a stimulé le développement du libre-accès en France : dépendant du CNRS (Centre national de la Recherche scientifique), elle est parfois décrite abusivement comme une archive ouverte institutionnelle. Archive centrale ou nationale, elle a vocation à recueillir les publications de tous les chercheurs français, voire étrangers, qu'ils travaillent dans des laboratoires de recherche publics ou privés. Cette création a popularisé en France la notion d'auto-archivage comme vecteur du libre-accès, déjà connue dans les pays anglo-saxons grâce au succès d'outils tels qu'arXiv.

Alors que la plate-forme HAL se développe, certaines institutions de recherche mettent en place leur archive institutionnelle : l'Institut français d'exploitation de la mer (IFREMER) crée Archimer, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) se dote de ProDINRA, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) d'Horizon/Plein textes. Du côté de l'Enseignement supérieur, l'université Lyon 2 fait figure de pionnière lorsqu'elle s'engage dans le projet de diffusion de thèses en ligne Cyberthèses et signe la déclaration de Berlin en 2006. Plusieurs établissements lui emboîtent le pas : l'université de Strasbourg, l'université de Lille 1, ParisTech (Institut des Sciences et Technologies de Paris), l'Institut national polytechnique de Toulouse (INPT) ou l'INSA Lyon (Institut national des sciences appliquées de Lyon) créent leur archive électronique des thèses⁵⁵.

En juillet 2006, la Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des grandes écoles se sont engagées à soutenir le mouvement en faveur du libre-accès. L'Europe, *via* le programme OpenAIRE coordonné en France par le consortium

⁵⁵ André F., Creppy R., Barthet E., Lutz J.-Fr., Naud M., Badolato A.-M., Nomine J.-Fr., Weil-Miko Ch., *Open Access in France, a State of the Art Report*, avril 2010, http://openaccess.inist.fr/sites/openaccess/IMG/pdf/Open_Access_in_France_SELLreport_april_2010.pdf, pp. 8-10.

COUPERIN, soutient le mandat de dépôt dans des archives ouvertes aussi bien nationales ou disciplinaires qu'institutionnelles⁵⁶.

Ces efforts en faveur du libre-accès portent leurs fruits et suscitent la création d'archives institutionnelles dans les établissements : Joachim Schöpfel et Hélène Prost estiment ainsi que le nombre d'archives ouvertes institutionnelles serait passé en France de trente-et-un en 2008 à quatre-vingt-un en 2009⁵⁷.

B°) État des lieux

Plusieurs études récentes ont tenté d'évaluer le nombre d'archives ouvertes françaises, en distinguant souvent en leur sein les archives ouvertes institutionnelles. Elles ont constitué un point de départ utile à une enquête de terrain, qui a mis au jour un nombre important d'archives institutionnelles, notamment dans l'enseignement supérieur.

1°) Des études récentes sur les archives ouvertes françaises

Plusieurs études récentes ont tenté d'établir un état des lieux de la situation des archives ouvertes en France. En 2010, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le consortium COUPERIN et l'INIST-CNRS (Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS) ont publié un rapport sur le développement du libre-accès en France, qui réserve une large place à la question des archives ouvertes⁵⁸. Ce rapport dénombre, à partir des répertoires OpenDOAR, ROAR et de la liste des portails de la plate-forme HAL, 68 archives ouvertes centrales, institutionnelles ou dévolues à un certain type de publications⁵⁹. On notera ici un premier défaut de ce rapport, qui prend en compte les tampons de l'archive nationale HAL dans le dénombrement des archives institutionnelles, parti pris qui nous semble contestable. 50 des 68 archives ouvertes recensées seraient ainsi des archives institutionnelles : 17 universités (soit 20 % des universités françaises), 11 grandes écoles (5 %) et 22 organismes de recherche (61 %) disposeraient de leur archive institutionnelle en 2010 selon le rapport ministériel. La domination numérique des archives de la recherche par opposition à l'enseignement supérieur semble écrasante, essentiellement grâce à la dynamique insufflée par HAL. Les universités et grandes écoles leur ont emboîté le pas avec lenteur : alors qu'une enquête COUPERIN de 2007 relevait que 64 établissements d'enseignement supérieur possédaient une archive ouverte ou avaient un projet de création en cours, force est de constater trois ans plus tard que beaucoup de ces projets n'ont pas vu le jour⁶⁰.

Ces résultats, qui doivent être traités avec réserve pour les raisons évoquées ci-dessus, ont déjà été contestés par une enquête de Joachim Schöpfel et Hélène Prost, qui a fait l'objet d'une publication numérique en deux parties, en juillet 2010 puis octobre 2010⁶¹. Le chiffre de 68 archives ouvertes maintenues par des institutions

⁵⁶COUPERIN, <http://www.couperin.org/fr/presentation/nos-cooperations-nationales-et-internationales/open-aire>

⁵⁷Schöpfel J., Prost H., *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, juillet 2010, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48600>, p. 16.

⁵⁸André F., Creppy R., Barthet E., Lutz J.-Fr., Naud M., Badolato A.-M., Nomine J.-Fr., Weil-Miko Ch., *Open Access in France, a State of the Art Report*, op. cit.

⁵⁹*Ibid*, p. 23.

⁶⁰*Ibid*, p. 29-30.

⁶¹Schöpfel J., Prost H., *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, juillet 2010, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48600> ; *Rapport. 2^e partie : Usage*, octobre 2010, http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/52/70/43/PDF/DUAO_Partie2.pdf

d'enseignement supérieur et de recherche y est rejeté comme incohérent car établi grâce à des sources non exhaustives⁶². J. Schöpfel et H. Prost estimaient en 2008 le nombre d'archives ouvertes françaises à 56, dont 48 % dépendant de l'enseignement supérieur – une différence notable avec le rapport du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui estime que les archives ouvertes relèvent prioritairement de la recherche. En 2009, grâce à une large liste de répertoires internationaux d'archives ouvertes⁶³, Schöpfel et Prost comptent 151 sites d'archives ouvertes, une hausse très importante par rapport aux chiffres de 2008. 61 dépendent de l'Enseignement supérieur et 66 de la Recherche, ces dernières étant par ailleurs mieux alimentées. 81 archives sont des archives ouvertes institutionnelles, particulièrement fréquentes dans l'Enseignement supérieur. Si leur nombre est important, il faut en revanche noter que leur taille moyenne a régressé, les archives à vocation nationale et thématique étant beaucoup plus importantes⁶⁴. L'évaluation de Prost et Schöpfel ne nous semble cependant pas totalement satisfaisante. Les auteurs ont pris en compte des bibliothèques numériques, assimilées à des archives ouvertes, et une archive de données sans documents (Cristallography Open Database), ce qui semble contradictoire avec le programme même du mouvement des archives ouvertes : la communication scientifique directe⁶⁵.

Compte tenu des réserves exprimées concernant les deux principales études de 2010 sur le paysage des archives ouvertes en France, il nous a paru utile d'effectuer un recensement des archives ouvertes institutionnelles françaises.

2°) Archives ouvertes institutionnelles françaises : enquête empirique

Les études mentionnées ci-dessus ont ouvert des pistes méthodologiques et fourni des résultats récents sur lesquels il est possible de s'appuyer pour dessiner le paysage des archives ouvertes institutionnelles françaises de l'Enseignement supérieur. Les répertoires internationaux comme ROAR et OpenDOAR et les listes établies par le MESR, l'Abes et le CCSD constituent une base de travail essentielle (annexe pp. 85-86). Considérant que nombre d'universités et d'écoles se sont dotées ou se dotent d'archives ouvertes institutionnelles, il a paru nécessaire d'interroger directement les établissements de l'Enseignement supérieur sur l'existence ou le projet de création d'une archive dans leur institution. Les sites web des institutions ont été visités et les établissements contactés dans le cas où aucune archive ouverte n'avait été trouvée : un certain nombre de projets de création, parfois très avancés, ont pu être recensés. Ce sondage a permis de dresser les tableaux présentés en annexes (p. 87-).

Trente-six établissements ont fait le choix de se doter d'une archive ouverte institutionnelle (annexe pp. 87-92). Parmi ces institutions, vingt-trois, soit une majorité, appartiennent à l'Enseignement supérieur⁶⁶.

La plupart des archives ouvertes institutionnelles françaises sont référencées dans les grands répertoires internationaux OpenDOAR⁶⁷ et ROAR⁶⁸, ce qui leur assure une certaine visibilité internationale auprès des professionnels de la documentation et des chercheurs familiers du libre-accès. En revanche, la majorité des sites conservent une

⁶²Schöpfel J., Prost H., *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, juillet 2010, p. 9

⁶³*Ibid*, p. 41-42.

⁶⁴*Ibid*, p. 15-18.

⁶⁵*Ibid*, p. 20-21.

⁶⁶On compte 85 universités, 2 instituts nationaux polytechniques, 14 instituts et écoles extérieurs aux universités, 18 grands établissements, 4 écoles normales supérieures (statut d'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel; <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20268/les-grandes-ecoles-et-les-grands-etablissements.html>).

⁶⁷OpenDOAR, <http://www.opendoar.org/>

⁶⁸ROAR, <http://roar.eprints.org/>

interface exclusivement en français, choix quelque peu contradictoire avec l'ambition de donner à la recherche de l'établissement une audience internationale : dix sites sont bilingues français-anglais, aucun n'offre d'interface dans une autre langue.

Il n'a pas toujours été possible de déterminer quel logiciel avait été choisi pour l'archive. Lorsque le logiciel utilisé est mentionné sur la page d'accueil de l'archive, on constate que les logiciels libres Eprints et Dspace ont souvent été choisis par les établissements⁶⁹. Le premier logiciel a été développé à la « School of Electronics and Computer Science » de la University of Southampton – véritable foyer de militants des archives ouvertes institutionnelles – en 2000, le second est une création du MIT (Massachusetts Institute of Technology) en 2002. Tous deux sont naturellement conformes au protocole OAI-PMH⁷⁰. Ce sont les deux logiciels les plus répandus dans le monde pour la gestion d'archives ouvertes institutionnelles. Certaines institutions françaises ont pourtant choisi de développer leur propre plateforme logicielle : ainsi de Science-Po Paris, qui utilise le logiciel SPIRE, ou de l'INRA avec ProDINRA. Il faut aussi signaler dans plusieurs institutions l'emploi de la plate-forme logicielle libre ORI-OAI⁷¹, notamment à Nancy, où PÉTALE utilise cette technologie, ou encore à Bordeaux 1 pour le dépôt des thèses.

Beaucoup de ces sites n'affichent pas de statistiques de dépôts à jour. Les répertoires OpenDOAR et ROAR tentent de chiffrer les dépôts, mais ces chiffres, n'étant pas à jour, demeurent insatisfaisants. On peut néanmoins déduire de la lecture du tableau que la plupart des archives institutionnelles n'atteignent pas un volume de documents très important. Seuls quatorze sites comportent plus d'un millier de documents ; six seulement donnent accès à plus de 5 000 notices. Tous les documents ne sont pas disponibles en texte intégral : certaines archives acceptent de simples références bibliographiques, même si la politique générale est à la limitation des dépôts sans texte intégral. ProDINRA, qui se targue sur sa page d'accueil d'offrir 125 000 références, doit dans le même temps préciser que seules 5 000 sont associées au document en texte intégral. On peut aussi relever que certains sites réservent la consultation d'une partie des documents à des lecteurs autorisés : c'est par exemple le cas de l'IFREMER ou de l'INRA. Ce choix, d'apparence contradictoire avec la logique du libre accès, traduit une nécessité de collecter un maximum de dépôts pour pouvoir donner à l'archive ouverte une taille significative afin de présenter un réel intérêt pour les chercheurs et d'acquérir une vraie visibilité – de sorte qu'on accepte des dépôts avec des conditions de consultation restrictives, dans l'espoir de pouvoir ensuite leur faire acquérir un statut de libreaccès réel⁷².

À côté de ces trente-six institutions qui ont fait le choix de créer une archive ouverte locale, on compte soixante-cinq établissements qui ont préféré se doter d'un tampon, d'un « portail institutionnel », sur la plate-forme nationale HAL (annexe p. 93-). Grâce au tampon, toutes les publications des chercheurs d'un même établissement sont groupées au sein d'une même collection. Le tampon est apposé manuellement ou automatiquement : on peut tamponner automatiquement tous les articles dont un auteur au moins appartient à un laboratoire affilié à une université donnée. Le propriétaire d'un tampon peut créer une page d'accueil personnalisée sur HAL, dont il définit le graphisme, pour favoriser une bonne identification de son institution – d'où la notion quelque peu abusive de « portail institutionnel ». L'interface HAL reste plus ou moins normalisée : chaque établissement définit sa charte graphique, mais toutes les interfaces

⁶⁹Ce résultat concorde avec ceux observés sur l'ensemble des archives institutionnelles européennes, dont 30 % utilisent Dspace et 20 % GNU Eprints. M. Vernooy-Gerritsen, G. Pronk, M. van der Graaf, « Three perspectives on the Evolving Infrastructure of Institutional Research Repositories in Europe », *op. cit.*, <http://www.ariadne.ac.uk/issue59/vernooy-gerritsen-et-al/>

⁷⁰Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting.

⁷¹<http://www.ori-oai.org/display/ORIOAI/ORI-OAI.ORG>

⁷²La solution du bouton « Request a copy » proposée par Stevan Harnad et adoptée par plusieurs archives, par exemple OATAO, est un moyen de contourner cette difficulté sur lequel nous reviendrons.

sont bilingues français-anglais, affichent en page d'accueil le nombre de documents et de références bibliographiques présentes, et proposent un accès par « liste d'articles », « type de publication », « date de publication », « domaine » et « collection » en plus d'un champ de recherche. Par ailleurs, le propriétaire du tampon n'a aucunement la maîtrise de sa politique de dépôt ni de sa politique de diffusion, décidées au niveau national pour l'ensemble de la plate-forme : « les documents, pour être déposés dans une collection virtuelle de HAL doivent être conformes à la politique de sélection des documents de HAL. Le dépôt ne peut concerner qu'un article ou un document scientifique similaire à un article »⁷³. Or, l'enquête de Maurits van de Graaf et Kwame van Eijndhoven⁷⁴ pour DRIVER, qui note la présence de documents de types très divers dans les archives ouvertes, suggère la nécessité pour les établissements d'échapper à la logique de dépôt très sélective de HAL. Un grand nombre d'universités et de grandes écoles (Écoles normales supérieures, ESSEC, HEC, Polytechnique...) ont cependant fait le choix de l'outil national. Ces collections « tamponnées » sont assez bien alimentées, puisque trente-quatre contiennent plus de 1 000 documents en texte intégral. En revanche, l'écart entre le nombre souvent élevé de références bibliographiques et le nombre de documents librement accessibles est important.

Si l'évaluation numérique des dépôts en archive institutionnelle et dans les collections « tampons » de HAL est assez proche – et, trop souvent, un peu décevante une fois exclues les références bibliographiques sans lien vers le document en texte intégral –, les archives se distinguent clairement par la typologie documentaire des dépôts.

C°) Contenu des archives institutionnelles françaises : quel type de documents ?

À l'origine, les archives ouvertes ont été créées pour faciliter la communication scientifique directe. En conséquence, elles doivent prioritairement contenir des articles scientifiques auto-archivés, publiés ou destinés à publication. Les références bibliographiques, dont nous avons vu qu'elles sont présentes en grand nombre dans les archives institutionnelles comme sur la plate-forme nationale HAL devraient par définition être exclues. Les articles non scientifiques n'ont pas non plus leur place dans les archives ouvertes ; un rapport du Comité de l'Information Scientifique et Technique daté de 2007 exclut même les travaux des étudiants de deuxième cycle, considérant qu'une archive ouverte est un outil spécifiquement conçu *par et pour* les chercheurs⁷⁵. De même, Gabriel Gallezot, décrit les archives ouvertes « comme étant des réservoirs d'articles (prépublication ou postpublication) auto-archivés, en accès libre, sans barrière économique ni juridique, intégrant le protocole d'interopérabilité OAI-PMH »⁷⁶. Les

⁷³M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, op. cit.

⁷⁴M. Van de Graaf, K. Van Eijndhoven, *The European repository landscape : Inventory Study into the Present Type and Level of OAI-Compliant Digital Repository Activities in the EU*, cité dans M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, op. cit.

⁷⁵J. Salençon dir., A. Moatti, *Rapport du Comité IST, Information Scientifique et Technique*, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1825>, p. 22 : « plus peut-être qu'une qualité des contenus, c'est la nature des contenus à respecter dans les archives ouvertes qui est importante : elle doit contenir exclusivement des articles rédigés, présentables à une revue ou un congrès scientifique, et elle exclut tout autre type de contenus : articles de caractère non scientifique, poster, voire mémoire de master ou de stage en laboratoire ».

⁷⁶G. Gallezot, « Les Archives ouvertes en France », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, p. 100.

articles faisant l'objet d'une prépublication, pratique fréquente dans certaines disciplines comme l'économie par exemple, sont mis à disposition des lecteurs avant validation par les pairs pour faire l'objet d'un débat au sein de la communauté des chercheurs ; ils peuvent dans un deuxième temps être soumis à un comité de lecture pour publication dans une revue. Les post-publications sont des articles validés par un comité de lecture. Le statut de l'article déposé dans l'archive ouverte (pré-publication ou post-publication) doit être clairement identifiable ; il n'est cependant pas rare que l'argument du mélange des pré- et des post-publications dans les archives ouvertes soit brandi par les détracteurs de la communication scientifique directe au nom d'une absence de contrôle de la qualité scientifique des articles mis en ligne.

Même si les articles sont majoritaires dans les archives ouvertes (y compris les archives ouvertes institutionnelles), la typologie des documents qui y sont conservés est bien plus large que ne le suggèrent les positions de principe précédemment citées. Gabriel Gallezot estime d'ailleurs que la mission première des archives ouvertes, l'accès simplifié et gratuit aux résultats de la recherche scientifique, n'implique pas nécessairement la fermeture de ces archives aux documents autres que les articles – pourvu que ceux-ci conservent un caractère scientifique⁷⁷. Même si l'article scientifique reste le type de document le plus présent dans les archives ouvertes⁷⁸, les institutions sont souvent soucieuses de mettre en valeur les thèses, voire les mémoires, soutenu(e)s en leur sein. Hélène Bosc recensait d'ailleurs en 2008 quatre-vingt-six projets de création d'archive ouverte parmi les universités et les grandes écoles françaises, dont 48 % devaient être dédiées aux thèses⁷⁹. Selon l'étude COUPERIN/MESR/INIST-CNRS, cinquante-six archives ouvertes présentent des documents de littérature grise⁸⁰. Notre enquête empirique a permis de relever seize sites spécialement consacrés à la diffusion des thèses et quatre à celle des masters ; presque toutes les archives institutionnelles – toutes celles dépendant d'institutions d'enseignement supérieur habilitées à délivrer le doctorat – contiennent des thèses de doctorat⁸¹. En plus des thèses, fréquemment représentées, on trouve éventuellement dans les archives ouvertes institutionnelles des HDR (habilitations à diriger des recherches) encore peu nombreuses, des rapports et études, des cours, des ouvrages, des adjutants à la recherche comme des schémas, des listings statistiques ou des carnets de laboratoire, et des documents sous des formats divers (vidéo, audio)⁸² ; pour ces deux dernières catégories de documents (adjutants à la recherche et documents non textuels) les archives ouvertes apparaissent comme une chance de rendre accessibles pour tous des informations qui demeuraient jusqu'alors à usage interne.

En termes de répartition des dépôts par discipline, on note le caractère largement multidisciplinaire des archives ouvertes institutionnelles, dans la mesure où elles dépendent d'institutions elles-mêmes pluri-disciplinaires. Lorsqu'on observe une spécialisation du dépôt, celui-ci est souvent dévolu aux sciences appliquées ; les

⁷⁷« Un assouplissement est à opérer concernant les termes "articles" et "auto-archivés". En effet, l'enjeu annoncé des archives ouvertes : un accès ouvert aux publications scientifiques, un accès simplifié, le partage de connaissances, la recherche croisée (interopérabilité des archives), le développement de services associés, le support de la mémoire scientifique, ne restreint pas les documents aux articles et ne réclame pas nécessairement l'auto-archivage », *ibid*, p. 100.

⁷⁸J. Schöpfel, Ch. Stock, « Les archives ouvertes en France : Un potentiel documentaire pour la formation à distance », *Distances et savoirs*, vol. 7 : n°3, 2009, p. 448.

⁷⁹H. Bosc, « L'auto-archivage en France : deux exemples de politiques différentes et leur résultats », *Liinc em Revista*, vol. 4 : n°2, septembre 2008, <http://cogprints.org/6284/1/HBocliinreview.pdf>, p. 210.

⁸⁰André F., Creppy R., Barthet E., Lutz J.-Fr., Naud M., Badolato A.-M., Nomine J.-Fr., Weil-Miko Ch., *Open Access in France*, *op. cit.*, p. 29.

⁸¹Cf annexes pp. 87-100. Schöpfel et Stock estimaient déjà en 2009 que 80 % des archives ouvertes françaises, dont 100 % des archives ouvertes institutionnelles, contenaient de la littérature grise. La littérature grise constituerait selon eux 18 % des dépôts textuels des archives ouvertes françaises. J. Schöpfel, Ch. Stock, « Les archives ouvertes en France : Un potentiel documentaire pour la formation à distance », *Distances et savoirs*, vol. 7 : n°3, 2009, p. 449.

⁸²G. Gallezot, « Les Archives ouvertes en France », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques...*, *op. cit.*, pp. 102-103.

archives institutionnelles réservées aux sciences humaines et sociales sont présentes dans les Instituts d'études politiques de Paris et Lyon. Ces observations croisent celles que l'on peut effectuer sur HAL, où dominent l'Informatique (21,5 % des dépôts), la Physique (19 % des dépôts) et les SHS (18 %)⁸³. Les portails institutionnels HAL reflètent l'activité de l'institution qui en a sollicité la création, dans les limites de la politique de dépôt définie par la plate-forme.

Le développement récent des archives ouvertes institutionnelles en France est important. Trente-six établissements possèdent aujourd'hui une archive locale, plus ou moins bien alimentée. Celle-ci leur permet essentiellement de diffuser la production de leurs chercheurs en direction de la communauté des chercheurs, de valoriser les activités de recherche de l'établissement en incorporant notamment la littérature grise (thèses, mémoires), mais peut aussi servir d'outil pédagogique.

Trente-six établissements d'enseignement supérieur et de recherche engagés dans le mouvement pour le libreaccès aux résultats de la recherche scientifique par le biais de leur archive ouverte locale : ce chiffre ne traduit pas la totalité des efforts français en faveur de l'auto-archivage. Beaucoup d'établissements ont en effet simplement rallié la plate-forme nationale HAL. Cette organisation duale des archives ouvertes est une originalité française, mais est-ce un frein au développement de l'auto-archivage ?

⁸³HAL, <http://hal.archives-ouvertes.fr/>

CHAPITRE 3 : QUELLE UTILITÉ DES ARCHIVES INSTITUTIONNELLES DANS LE CONTEXTE FRANÇAIS ?

En France, le développement des archives ouvertes repose sur un système dual : une plate-forme nationale de dépôt direct pilotée par le CNRS, HAL, et une multiplicité d'archives ouvertes institutionnelles. L'archive centrale HAL ne moissonne pas les archives réparties. En revanche, tous les chercheurs inscrits sur la plate-forme HAL peuvent librement déposer leurs publications ; leur institution d'appartenance est identifiable. Les établissements peuvent même adopter le système des « tampons », grouper les publications de leurs chercheurs en collections et se doter d'une interface propre au sein de la plate-forme⁸⁴. L'objectif est de vraiment faire de la plate-forme le point d'entrée unique vers les résultats de la recherche française.

Dès lors, on peut se demander si HAL n'est pas un outil suffisant pour assurer le développement des archives ouvertes en France : pourquoi se doter d'archives institutionnelles éparses plutôt que de rejoindre l'outil national ?

La préférence française pour une archive ouverte nationale et non un simple moissonneur rend la question particulièrement sensible. Archives institutionnelles et archive centrale sont souvent opposées : de prime abord, elles semblent répondre à des objectifs différents, se concurrencer en suscitant un éparpillement des dépôts, disperser les moyens financiers et humains entre des entreprises irréconciliables. Mais un examen plus précis révèle que les dispositifs sont au contraire complémentaires : la collaboration entre HAL et les archives réparties doit être appréhendée non seulement comme une nécessité, mais comme une chance pour le mouvement du libre-accès en France.

A°) HAL : une plate-forme nationale pour le développement du libre-accès en France

Lorsque HAL (Hyper-articles en ligne) est créé en 2000 et ouvert en 2006, l'ambition est de doter la France d'un outil central, performant, propre à assurer le rayonnement mondial des résultats de la recherche française. Ce pari français d'une centralisation des dépôts est original⁸⁵ ; il a conduit au développement d'un logiciel particulier et au pari de l'auto-archivage spontané de leurs publications par les chercheurs. Le CCSD, qui pilote la plate-forme, a un simple rôle de vérification et de certification.

1°) Présentation de HAL

Comme on peut le lire sur la page d'accueil de la plate-forme,

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés⁸⁶.

⁸⁴Cf. Chapitre 2, B, 2.

⁸⁵Cf. Chapitre 1, C.

⁸⁶HAL, <http://hal.archives-ouvertes.fr/>

La plate-forme nationale et multidisciplinaire HAL (Hyper-articles en ligne), hébergée par le Centre pour la Communication scientifique directe au CNRS, a été créée en 2000, à l'initiative du physicien Franck Laloë⁸⁷. Celui-ci a alors en tête le modèle de l'archive thématique ArXiv, fondée par Paul Ginsparg en 1991 pour favoriser la communication scientifique directe entre chercheurs en physique et mathématiques ; ce lien demeure prégnant, puisque HAL soumet toujours automatiquement les dépôts pouvant correspondre aux champs couverts par ArXiv. Cependant, HAL excède les frontières disciplinaires de son modèle américain. Franck Laloë et le CNRS ont voulu une base de données de documents plein textes déposés par les chercheurs pour les chercheurs et représentant l'ensemble des champs disciplinaires de la recherche française. Le spectre des disciplines prises en compte est large, comme le révèle une interrogation du site en utilisant l'onglet de recherche par domaine⁸⁸ : chimie, économie et finance quantitative, informatique, mathématiques, physique, planète et univers, science non linéaire, sciences cognitives, sciences de l'environnement, sciences de l'Homme et société, sciences de l'ingénieur, sciences du vivant, statistiques sont les principales thématiques de la base.

La diversité des disciplines représentées dans HAL induit une nécessaire harmonisation des règles de dépôt et de description assurant l'homogénéité de la plate-forme. Un cœur de métadonnées communes a dû être défini : listes d'autorités, titres de périodiques normalisés, listes normalisées de pays ou de langue, référentiels des institutions et laboratoires auxquels les chercheurs déposant sont affiliés, garantissent la cohérence de ces métadonnées⁸⁹. Une typologie des documents acceptés en dépôt a été établie, qui comprend les articles de niveau recherche, qu'ils aient été déjà publiés ou non et les chapitres d'ouvrages, enfin les thèses rassemblées dans le sous-ensemble TEL (Thèses en ligne). Enfin, bien que le CCSD encourage le dépôt de documents en texte intégral uniquement, HAL autorise aussi le dépôt de notices bibliographiques, au risque de devenir un réservoir de notices bien éloigné de ses objectifs initiaux. Cela lui permet néanmoins d'apparaître comme un « référentiel unique » pour les chercheurs qui référenceraient toute leur production dans HAL et alimenteraient automatiquement par ce biais un certain nombre de bases administratives du CNRS⁹⁰.

Tout chercheur inscrit peut directement déposer ses publications dans HAL, dans la mesure où celles-ci sont conformes à la typologie documentaire décrite ci-dessus. La procédure de dépôt se déroule en quatre temps, durant lesquels le chercheur peut être secondé par un documentaliste ou un bibliothécaire : le renseignement des métadonnées descriptives puis de celles relatives aux auteurs, le transfert du fichier du document et la vérification suivie de la validation du dépôt⁹¹. L'objet de cette vérification est l'identification de l'auteur et de son institution d'appartenance, la conformité du type de document et des références bibliographiques, une relecture du résumé et mots-clés, et enfin le contrôle des droits. La validation ne porte donc pas sur la qualité ou le niveau scientifique de la publication, le CCSD n'assumant pas de fonction éditoriale. Un texte déposé sur HAL ne peut plus être retiré ; en revanche, la plate-forme accepte des versions multiples d'un même article.

HAL est donc une plate-forme de dépôt direct donnant accès librement aux résultats de la recherche française ; il a pour objectif d'en assurer la visibilité internationale. Cette solution française atypique, loin des moissonneurs nationaux

⁸⁷F. André, D. Charnay, « Support of Open Archives at National Level. The HAL Experience », *Institutional archives for research : Experiences and programs in open access*, Actes du colloque organisé par l'Istituto Superiore di Sanità, Rome, 30 novembre-1 décembre 2006, http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/18/72/60/PDF/Rome_ISS_FANDRE.pdf, pp. 3-8.

⁸⁸http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=13hh03gu9pd7tt1gq33t9qlj6&action_todo=browse&b_type=browse_domain

⁸⁹Christine Berthaud, directrice du CCSD, conférence délivrée à l'ENSSIB le 10/10/2011.

⁹⁰D. Charnay, « Le Centre pour la Communication scientifique directe (CCSD) », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes...*, *op. cit.*, p. 109.

⁹¹Christine Berthaud, directrice du CCSD, conférence délivrée à l'ENSSIB le 10/10/2011.

souvent préférés par les pays voisins, présente des avantages et des inconvénients identifiés par la communauté des chercheurs et des spécialistes de l'information scientifique.

2°) Des atouts et des défauts bien connus de la communauté des chercheurs et des professionnels de l'information

a°) Qualités

HAL est désormais un outil bien implanté dans le paysage de la recherche française. Connu des auteurs, il peut atteindre une masse critique significative grâce à son caractère multidisciplinaire et à sa couverture nationale : le 05 décembre 2011, HAL contient 181 139 documents en texte intégral, un volume conséquent, hors de portée d'une archive institutionnelle, qui assure à la plate-forme une excellente visibilité. En 2010, HAL est au septième rang dans le classement mondial des archives ouvertes (*Ranking Web of World Repositories*)⁹². En juillet 2011, ce même classement place HAL-SHS en neuvième position et HAL-INRIA en douzième position dans le classement mondial ; HAL-SHS se classe deuxième derrière le CERN au niveau européen alors qu'HAL-INRIA est quatrième⁹³. Malgré des taux de dépôt encore décevants, autour de 10 à 15 % de la recherche française, la centralisation nationale des dépôts assure à l'archive une taille critique synonyme de performance⁹⁴. De plus, un ensemble de dispositions basées sur le protocole OAI-PMH favorise la visibilité internationale de la recherche française *via* l'archive nationale⁹⁵. L'archive est moissonnée par le portail des économistes RePec. Une connexion de HAL avec arXiv permet de pousser les articles de physique vers le site américain. Depuis 2006, l'import de notices depuis Pubmed est facilité ; la possibilité d'un transfert de documents de HAL vers Pubmed Central est par ailleurs à l'étude.

HAL offre en outre une garantie de pérennité et de citabilité en fournissant des adresses électroniques stables par identifiant OAI⁹⁶. Les référentiels contrôlés, établis avec les institutions, forment une base de métadonnées de qualité.

HAL bénéficie d'un environnement sécurisé⁹⁷ puisqu'il est hébergé par la plate-forme de calcul de l'IN2P3 (Institut national de physique nucléaire et de physique des particules). L'archivage à long terme est assuré par une réplication des données au CINES (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) qui surveille l'évolution des formats de conservation et traite les données en conséquence pour en garantir la lisibilité à long terme. Le coût de ces solutions est tel que peu d'archives institutionnelles sont adossées sur des dispositifs techniques représentant une telle garantie de pérennité, même si le dialogue avec le CINES existe autour de certains projets – c'est le cas à Grenoble.

⁹²Christine Berthaud, directrice du CCSD, conférence délivrée à l'ENSSIB le 10/10/2011.

⁹³*Ranking Web of World Repositories*, <http://repositories.webometrics.info/toprep.asp> et http://repositories.webometrics.info/top100_continent.asp?cont=europe

⁹⁴La question du volume ne peut pas constituer un argument pour opposer archives centrales ou thématiques et archives institutionnelles. En effet, les taux de couverture de HAL le montrent, les archives centrales n'atteignent une taille apparemment plus significative que les archives institutionnelles que parce que la production nationale dans un champ disciplinaire, et à plus forte raison la production de l'ensemble des chercheurs français dans le cas de HAL, est par définition nettement plus importante que celle d'une seule institution, si dynamique soit-elle. A ce sujet voir S. Harnad, « Institutional vs. Central repositories 1 », *Open Access Archiving*, <http://openaccess.eprints.org/index.php?categories/8-Institutional-Repositories/P2.html>

⁹⁵Christine Berthaud, directrice du CCSD, conférence délivrée à l'ENSSIB le 10/10/2011.

⁹⁶M. Ha-Duong, É. Daphy, « Le Savoir scientifique est-il en accès libre ? », *VRS*, n°382, juil.-sept. 2010, http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/51/87/86/PDF/Daphy_HaDuong_ArchivesOuvertes_VRS382_201009.pdf, p. 22

⁹⁷Christine Berthaud, directrice du CCSD, conférence délivrée à l'ENSSIB le 10/10/2011.

b°) Limites de HAL

Aux yeux des chercheurs et des documentalistes, HAL ne présente pas que des avantages comparé aux autres types d'archives ouvertes. Plusieurs griefs reviennent fréquemment sous la plume des défenseurs de l'*open access*, qu'ils soient plutôt partisans d'un système d'archives ouvertes réparties ou non.

L'un de ces problèmes est l'indétermination des méthodes de comptage des documents déposés sur la plate-forme, qui complique l'évaluation de leur nombre réel⁹⁸. Par ailleurs, HAL ne peut se prémunir contre un doublonnage des dépôts :

Personne n'empêchera un auteur de déposer son texte dans plusieurs archives afin d'en assurer une plus grande visibilité. Le même document sera donc compté plusieurs fois. A cela s'ajoute une particularité de la plate-forme HAL. Le CCSD a décidé d'y verser systématiquement les dépôts d'autres archives. Ainsi une thèse déposée dans PASTEL ou TEL se retrouvera dans HAL. Un article déposé dans ArchiveSIC sera versé dans HAL-SHS et HAL. Ces doublons gonflent artificiellement le volume de HAL⁹⁹.

Par ailleurs, malgré un effort de construction des métadonnées à partir de référentiels normalisés, Prost et Schöpfel ont remarqué une « imprécision » des métadonnées descriptives, dans le domaine de la littérature grise en particulier où bon nombre de documents sont simplement rangés dans la catégorie « autres »¹⁰⁰.

La prolifération de notices bibliographiques sans texte intégral fait l'objet de critiques récurrentes. Les chercheurs dénoncent un risque de « dérive [...] vers un système de suivi de production, reprenant par exemple les fonctions de Publi-CNRS »¹⁰¹, le réservoir bibliographique des publications du CNRS, critique rendue d'autant plus pertinente par la fermeture de PubliCNRS. La crainte sous-jacente est de voir HAL se transformer en outil d'évaluation bibliométrique dont les notices seraient alimentées par des tiers, loin du principe initial d'auto-archivage de documents en texte intégral¹⁰². Ce dévoiement ne fait cependant pas l'objet d'une condamnation univoque : dans un rapport de 2008, le Comité de l'Information scientifique et technique au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche identifiait déjà cet usage détourné de la plate-forme HAL, sans trancher la question de savoir s'il s'agissait d'un risque pour l'outil ou d'une potentialité de développement :

L'objectif de HAL est d'assurer la meilleure diffusion et la meilleure visibilité possibles pour les résultats de la recherche produits en France. Son rôle n'est pas d'être un outil d'évaluation de la recherche. Certains membres du comité pensent cependant qu'une utilisation dynamique de HAL, comme l'INRIA par exemple le fait, peut donner des méta-indicateurs d'évaluation¹⁰³.

Enfin, certains chercheurs et professionnels de la documentation défendent précisément un système d'archives ouvertes réparties contre l'idée d'une archive centrale : c'est tout l'objet de la polémique qui a fait rage entre Franck Laloë, partisan d'une procédure de dépôt centralisée, et Stevan Harnad, militant fervent des archives

⁹⁸« Nous avons constaté des problèmes liés au système HAL dont le plus étonnant est peut-être la création systématique de doublons : le nombre précis de dépôts à un moment donné est difficile à cerner. Les chiffres varient d'un répertoire à l'autre, en fonction de la méthode de comptage (tous les dépôts y compris notices et données primaires, seulement dépôts avec texte intégral, seulement dépôts sans restriction d'accès etc.) », J. Schöpfel, H. Prost, *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, op. cit., p. 32.

⁹⁹J. Schöpfel, H. Prost, *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, op. cit., p. 33.

¹⁰⁰J. Schöpfel, H. Prost, *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, op. cit., p. 33.

¹⁰¹M. Ha-Duong, É. Daphy, « Le Savoir scientifique est-il en accès libre ? », op. cit. p. 24

¹⁰²M. Ha-Duong, É. Daphy, « J'ai vu que t'étais connu de HAL, conte à rire », *VRS*, n°382, juil.-sept. 2010, http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/51/87/86/PDF/Daphy_HaDuong_ArchivesOuvertes_VRS382_201009.pdf

¹⁰³J. Salençon dir., A. Moatti, *Rapport du Comité IST, Information Scientifique et Technique*, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1825>, p. 22.

institutionnelles. Selon ce dernier, suivi en France par des professionnels des bibliothèques comme Hélène Bosc, seul l'archive institutionnelle assure des statistiques de dépôt satisfaisantes, grâce à la proximité avec les enseignants-chercheurs permettant un militantisme de terrain et une identification de ceux-ci à l'archive de leur institution, mais également des politiques plus ou moins coercitives¹⁰⁴.

Cette distinction est souvent pensée en termes d'opposition entre archives centralisée(s) et réparties, plutôt que de complémentarité entre archive nationale et archives réparties.

B°) Archives institutionnelles/archive centrale : des outils concurrents ?

Archives institutionnelles et archives centrales ou thématiques sont souvent opposées dans la littérature professionnelle. Les archives centrales ont trouvé de chauds partisans, qui vantent leur capacité à fédérer une communauté de chercheurs autour d'un outil utile et bien identifié – évitant l'éparpillement des documents dans une multiplicité d'entrepôts locaux qui n'atteignent jamais un volume significatif –, ainsi que leur adaptation aux pratiques de recherche essentiellement thématiques¹⁰⁵ ; à l'inverse, les défenseurs des archives institutionnelles, qui ne croient guère à l'auto-archivage spontané par les chercheurs, estiment qu'elles sont les seuls outils susceptibles d'obtenir des taux de couverture satisfaisants. Ainsi lit-on sous la plume d'Hélène Bosc, tirant le bilan de quinze années de militantisme en faveur des archives ouvertes :

Actuellement, le débat reste ouvert pour savoir s'il faut des archives disciplinaires ou institutionnelles. Il y a de la place pour les deux types d'archives. N'oublions pas que l'OAI permet le moissonnage des métadonnées quel que soit l'emplacement des documents et un double dépôt n'est pas impossible. [...] Mais il semble évident qu'une archive institutionnelle sera mieux alimentée et gérée qu'une archive disciplinaire parce que le chercheur et son institution partagent un intérêt commun dans l'impact scientifique et ne parle-t-on pas de « l'œil du maître » ? Elle sera mieux « scrutée » de l'extérieur, puisque l'image de marque de l'institution (c'est à dire le nom de l'institution) a un grand poids dans la recherche d'une information et dans sa sélection. De plus, la dispersion des archives institutionnelles exclut tout risque de monopole étatique dans l'information alors qu'une archive centralisée comme PubMed Central pourrait le faire craindre¹⁰⁶.

Plusieurs arguments sont ici avancés par Hélène Bosc en faveur d'un archivage prioritairement institutionnel. Le premier, celui auquel nous adhérons le plus volontiers, est celui du volume des dépôts en archive institutionnelle. Alors que HAL n'affiche encore un taux de couverture des publications scientifiques françaises que de 10 % à 15 %, les archives institutionnelles réalisent en général de meilleures performances¹⁰⁷, mais l'affirmation d'Hélène Bosc paraît moins fondée sur un constat empirique que sur une conviction idéologique. « L'œil du maître » qu'elle évoque doit en effet rappeler son combat, dans le sillage de Stevan Harnad, pour la mise en place de politiques d'obligation de dépôt. L'échelon pertinent pour la mise en place de ces politiques de

¹⁰⁴H. Bosc, « L'auto-archivage en France : deux exemples de politiques différentes et leurs résultats », *op. cit.*, pp. 203-204.

¹⁰⁵Ch. Armbruster, L. Romary, « Beyond Institutional Repositories », *International Journal of Digital Library Systems*, vol. 1, n°1, 2010, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1425692 ; Ch. Armbruster, L. Romary, « Comparing Repository Types : Challenges and Barriers Subject-Based Repositories, Research Repositories, National Repository Systems and Institutional Repositories in Serving Scholarly Communication », *International Journal of Digital Library Systems*, vol. 1, n°4, 2010, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1506905

¹⁰⁶H. Bosc, « Archives Ouvertes : quinze ans d'histoire », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, *op. cit.*, p. 46.

¹⁰⁷Cf. Chapitre 3, C, 1.

mandat est l'institution¹⁰⁸, d'où l'opposition entre archive centrale et institutionnelle autour de la question de l'efficacité. Naturellement, il est possible d'imaginer une politique d'obligation de dépôt dans HAL par les financeurs de la recherche et les universités, en considérant que la plate-forme doit être un point d'entrée unique vers les résultats de la recherche publique française. C'est le sens de l'engagement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2007, qui demande que les publications issues de projets qu'elle finance soient déposées dans une archive ouverte, de préférence HAL ; mais les universités ont plus intérêt à orienter le dépôt vers leur propre archive ouverte, afin de mettre en valeur les activités de l'établissement – même si elles alimentent dans un second temps l'archive centralisée. De sorte que ceux qui voient dans les politiques d'obligation de dépôt la seule chance d'atteindre une véritable masse critique de dépôts en archive ouverte considèrent les archives institutionnelles comme la seule solution viable, par opposition aux archives centrales¹⁰⁹. Reste une objection soulevée par Chris Armbruster et Laurent Romary : les agences de financement de la recherche seraient plus enclines à mettre en œuvre des politiques de dépôt obligatoires en plébiscitant les archives centrales, rendant caduques les archives institutionnelles¹¹⁰. Cependant, la courbe de progression des politiques d'obligation de dépôt tracée par Alma Swan pour ROARMAP, où institutions et financeurs apparaissent également dynamiques en matière de mandats, conduit à considérer le point de vue de Chris Armbruster avec prudence¹¹¹ : ROARMAP dénombre 170 obligations institutionnelles de dépôts (ou infra-institutionnelle, ou multi-institutionnelle) contre 51 obligations mises en œuvre par des organismes de financement de la recherche¹¹². Par ailleurs, comme le fait remarquer Stevan Harnad, il n'y a pas de raison pour les financeurs d'imposer le dépôt dans une archive centrale plutôt que dans une archive institutionnelle, ces dernières étant interconnectables grâce au protocole OAI-PMH ; il est d'ailleurs plus logique que les

¹⁰⁸« So far, the two natural candidate mandaters are the researchers' own institutions and funders. Clearly institutions have an interest in mandating that the deposit should be in their own IRs (for institutional visibility, prestige, and record-keeping). Funders (although some unthinkingly insist on central deposits today, e.g., in PubMed Central) are mostly indifferent to where their funded research is deposited, as long as it is OAI-compliant and OA. So many mandate depositing in the researcher's own IR too. And PubMed Central should be asking itself the same questions I am asking you about HAL: Why not deposit in each researcher's own OAI-compliant IR and simply harvest from there? Institutions have a direct institutional interest in their own IRs; they are the ones that can best monitor and reward compliance with self-archiving mandates; and the spectrum of disciplines at research institutions (mostly universities) effectively cover all of OA's target content space (whereas central disciplinary and multidisciplinary repositories do not). A national repository like HAL is a very good idea, but unless the problem of the means of mandating and monitoring direct self-archiving in HAL by all French researchers has an immediate solution, at the very least a hybrid deposit system would seem to be optimal: either researchers deposit in their own IRs (subsequently harvested and enhanced by HAL) or directly in HAL; but deposit they must », S. Harnad, « France's HAL, OAI interoperability, and Central vs Institutional Repositories », *Open Access Archivangelism*, <http://openaccess.eprints.org/index.php?/archives/139-Frances-HAL,-OAI-interoperability,-and-Central-vs-Institutional-Repositories.html>

¹⁰⁹Ce fut d'ailleurs la conclusion de l'échange viril entre Stevan Harnad et Franck Laloë sur l'Open Access Forum le 4 octobre 2006 :

« Franck Laloë : I hope that I have explained the situation clearly.

Stevan Harnad : As Fermat (or the hopeful builder of the perpetuum mobile) would have conceded: there are still a few little details missing. In this case, the detail concerns how you plan to get HAL filled. For without that, we are talking about raising the quality standards and price for a product that does not yet have any customers (apart from the 15% spontaneous baseline)... », « France's HAL, OAI interoperability, and Central vs Institutional Repositories », *Open Access Archivangelism*, <http://openaccess.eprints.org/index.php?/archives/139-Frances-HAL,-OAI-interoperability,-and-Central-vs-Institutional-Repositories.html>

¹¹⁰« Much hope and a lot of money has been invested in institutional repositories - but, for example, in the UK the significant mandates are now research funder mandates and all the life science RCUKs have joined UK PMC. It would thus seem important and urgent that IRs reconsider their strategy and take a closer look at the idea of being a research repository or joining forces for building a national (or regional) system », Ch. Armbruster, cité par S. Harnad, « Institutional vs. Central repositories 1 », *Open Access Archivangelism*, <http://openaccess.eprints.org/index.php?/categories/8-Institutional-Repositories/P2.html>. Voir aussi Ch. Armbruster, L. Romary, « Beyond Institutional Repositories », *op. cit.*

¹¹¹Dès 2005, Alma Swan observait : « The reason for arguing for a distributed system is that it is institutions (employers) that can most effectively bring about an effective self-archiving practice across the board. To be sure, research funders can influence the researchers they fund. [...] But external research funds only benefit a fraction of the research carried out in universities, so research funders can only influence a fraction of researchers », A. Swan, *Open Access Self-Archiving : An introduction*, mai 2005, <http://cogprints.org/4406/>

¹¹²ROARMAP, <http://roarmap.eprints.org/>

institutions « poussent » leurs ressources vers des archives thématiques plutôt que de devoir rapatrier les publications de leurs chercheurs depuis des archives éparées¹¹³.

Le deuxième argument développé par les défenseurs des archives ouvertes institutionnelles est la qualité de la vérification des métadonnées et de leur certification. Franck Laloë a tenté de retourner l'argument en évoquant le cas d'articles d'auteurs appartenant à des institutions multiples : les archives institutionnelles contiendraient dans ce cas des métadonnées mal normalisées voire incomplètes, ne mentionnant qu'une institution – celle de l'archive – et induiraient des doublons – dépôts multiples dans toutes les archives ouvertes d'institutions dont dépend un auteur¹¹⁴. La réponse de Stevan Harnad sur ce point est qu'il est possible de corriger les métadonnées et d'éliminer les doublons. On pourrait ajouter que HAL n'a pas permis de constituer des ensembles de métadonnées descriptives irréfutables, ni d'éliminer le problème des doublons¹¹⁵.

L'hypothèse de la recherche par institution paraît plus faible. Les pratiques de recherche documentaire sur le Web ne répondent pas à des logiques institutionnelles : ce constat, que l'on rencontre fréquemment à propos des bibliothèques numériques, vaut pour les archives ouvertes. L'accès aux documents de l'archive ne passera pas forcément par une recherche directe dans l'archive, dont le lecteur connaîtrait par avance les contenus et la richesse : le volume des dépôts en archive institutionnelle n'est d'ailleurs pas systématiquement corrélé aux statistiques de consultation¹¹⁶. Les développeurs d'archives ouvertes institutionnelles ont intégré cette problématique : l'enjeu du moissonnage par les grands outils internationaux et du référencement par les principaux moteurs de recherche est pris en compte. Ainsi, l'exposition des ressources conservées sur des portails thématiques qui moissonnent les métadonnées assure leur visibilité et leur utilité pour tous les chercheurs¹¹⁷. La même logique conduit les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui disposent d'une archive ouverte institutionnelle à alimenter l'archive nationale HAL, garantie supplémentaire de visibilité.

Si bien que plutôt qu'une opposition radicale entre archives réparties et archive centrale, mieux vaudrait envisager l'organisation du dispositif français d'auto-archivage comme une chance de faire émerger une complémentarité entre l'archive nationale HAL et les archives institutionnelles locales.

¹¹³S. Harnad, « Institutional vs. Central repositories 1 », *Open Access Archivangelism*, <http://openaccess.eprints.org/index.php?/categories/8-Institutional-Repositories/P2.html>

¹¹⁴« documents with incomplete metadata (most institutional repositories only mention their institution, not the contribution of others, etc..) » et « For instance, my lab belongs to 4 institutions, we do not want to put our articles into four open archives; one is enough », F. Laloë, « France's HAL, OAI interoperability, and Central vs Institutional Repositories », *Open Access Archivangelism*, <http://openaccess.eprints.org/index.php?/archives/139-France-HAL,-OAI-interoperability,-and-Central-vs-Institutional-Repositories.html>

¹¹⁵J. Schöpfel, H. Prost, *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, op. cit., p. 32.

¹¹⁶L'« organisation des archives suit la logique de dépôt : si un chercheur est motivé par une injonction institutionnelle ou financière, il déposera dans une archive institutionnelle, s'il est motivé par une reconnaissance de ses travaux par ses pairs, il déposera dans une archive disciplinaire. Cette logique, en particulier institutionnelle, n'est pas nécessairement celle qui prévaut pour l'accès aux contenus. L'importance des dépôts dans une archive institutionnelle n'est pas en corrélation avec les statistiques de consultation. Il se peut en effet que les utilisateurs passent par d'autres services pour l'accès aux contenus. Cela conduit à organiser des réseaux d'archives pour développer des services qui donnent accès à une masse critique de contenus dans un certain domaine et constituer des corpus cohérents », M. Foulonneau, A-M. Badolato, W. Horstmann, K. Van Godtsenhoven, M. Robinson, S. Jones, M. Feijen, K. Weenink, *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, op. cit.

¹¹⁷S. Harnad, « Institutional vs. Central repositories 2 », *Open Access Archivangelism*, <http://openaccess.eprints.org/index.php?/categories/8-Institutional-Repositories/P2.html>

C°) Tirer parti de la dualité du système français HAL/archives ouvertes institutionnelles

L'élaboration d'une archive centrale en France, par opposition à un grand moissonneur national, a surpris nombre de professionnels et chercheurs étrangers étonnés que ne soient pas mieux exploitées les possibilités de l'OAI-PMH¹¹⁸. Cependant, les archives institutionnelles veillent à leur interconnexion avec HAL tout en développant des politiques de dépôt et de services¹¹⁹ complémentaires de l'offre nationale : la dualité du système français peut dès lors devenir un atout.

1°) Les archives institutionnelles : un moyen indirect d'alimenter HAL

De prime abord, l'archive centrale et les archives institutionnelles semblent ne pas pouvoir se combiner : il paraît probable qu'un chercheur qui a décidé de mettre ses (pré-)publications en libre-accès choisisse une plate-forme unique, nationale ou institutionnelle, pour n'effectuer qu'un seul dépôt. HAL ne moissonne pas les archives réparties mais exige un dépôt direct : un dépôt sur un site institutionnel n'entraîne pas automatiquement la présence du document déposé sur HAL. L'institution de l'auteur doit interconnecter son archive ouverte avec HAL afin d'y « pousser » les documents de ses auteurs. Ni le dépôt direct dans HAL par les auteurs, ni l'alimentation de la plate-forme du CNRS par les établissements ne sont obligatoires. Les archives institutionnelles, dans lesquelles on imagine les chercheurs plus enclins à déposer, peuvent donc être perçues comme une concurrence pour la plate-forme nationale. Il n'est en réalité pas certain que les auteurs préfèrent tous spontanément l'archive de leur institution à la plate-forme nationale. Le site même de HAL permet de vérifier ce phénomène, puisque certains auteurs déposent dans le HAL général au lieu d'utiliser le tampon de leur établissement. Faute de politique institutionnelle d'obligation de dépôt, il est également possible pour un chercheur ou un laboratoire de privilégier le dépôt dans une archive centrale par rapport au dépôt dans l'archive institutionnelle de leur établissement – choix qui peut éventuellement sembler logique au sein des Unités mixtes de recherche associant le CNRS à une université.

Néanmoins, le taux de couverture de HAL demeure faible – autour de 10 % de la production scientifique française y est déposée¹²⁰. Certaines disciplines comme la physique, dans lesquelles une tradition de communication directe est ancrée depuis longtemps, sont plus enclines aux dépôts, mais dans d'autres domaines les chercheurs peuvent avoir besoin d'un encouragement et d'un accompagnement¹²¹. Dans ce cadre,

¹¹⁸H. Bosc, « L'auto-archivage en France : deux exemples de politiques différentes et leur résultats », *op. cit.*, p. 203.

¹¹⁹Cf. Chapitre 6. Comme le notent C. Armbruster et L. Romary, pourtant fervents défenseurs d'un système centralisé : « National repository systems typically offer a multitude of views, by subject or institution, but have developed few services that would match those of subject-based or institutional repositories », Ch. Armbruster, L. Romary, « Comparing Repository Types... », *op. cit.*, p. 8.

¹²⁰« Franck Laloë s'est exprimée sur son choix d'archive centralisée à plusieurs reprises [...] Le choix de centralisation répond au désir des chercheurs de ne faire qu'un seul dépôt lorsqu'il y a différents co-auteurs venant de différentes institutions, au souci de mettre à disposition des documents de qualité, donc de filtrer les documents déposés et celui d'assurer la conservation des documents à long terme. Cette vision d'archive centralisée "oubliant" les possibilités du protocole OAI-PMH a surpris plus d'un développeur d'archive. [...] C'est le risque de ne pas réussir à remplir cette archive centrale qui a surtout été dénoncé. En effet, une analyse systématique des avantages et des inconvénients de deux approches de l'auto-archivage (centrale et locale) a permis de conclure que le meilleur moyen de remplir une archive c'est par un dépôt institutionnel, suivi si on le souhaite par une collecte centrale », H. Bosc, « L'auto-archivage en France : deux exemples de politiques différentes et leur résultats », *op. cit.*, pp. 203-204.

¹²¹« Whilst there is the obvious attraction to the appropriate community of such subject-centred services, we have argued that the optimal system for encouraging and achieving self-archiving across the whole scholarly community is via a distributed system ;

l'archive ouverte institutionnelle peut apparaître comme un moyen d'améliorer le taux de dépôt sur l'ensemble du territoire : « personnalisée, adaptée aux besoins locaux, capable d'une prestation de services plus large et "à façon" », l'archive ouverte institutionnelle apparaît comme un service de proximité pour les chercheurs¹²². Les résultats d'une politique locale dynamique d'incitation à l'auto-archivage peuvent ainsi présenter des taux de couverture de 45 % à 50 %, voire 70 %¹²³. Pour rendre ces dépôts locaux profitables au dispositif national, une exigence d'interopérabilité entre HAL et les archives institutionnelles s'impose donc. Les documents déposés dans les archives institutionnelles doivent pouvoir être « poussés » dans HAL ; on crée alors une sorte de doublon, puisque le document « poussé » se retrouve à la fois dans l'archive de l'établissement de l'auteur et dans celle du CNRS. L'alimentation de l'archive ouverte institutionnelle permet dès lors une augmentation du taux de couverture national, réconciliant les intérêts locaux des institutions avec ceux de la plate-forme centrale. Comme l'explique Sandrine Malotaux, l'opposition systématique entre archives institutionnelles et archive nationale est donc infondée :

l'archive ouverte institutionnelle est interopérable, moissonnable à volonté et indexée par les moteurs de recherche ; elle doit aussi être capable d'alimenter HAL. L'archive institutionnelle assure certes la visibilité directe de la production de l'institution, elle joue également le rôle d'outil documentaire « indirect » procédant par redistribution [...]. L'archive ouverte institutionnelle est un outil incitatif qui permet une meilleure appropriation par les chercheurs, et un taux de couverture bien supérieur à celui d'un « méta-outil » plus lointain. Une fois les documents rassemblés, il procède au transfert vers HAL et contribue à l'amélioration du taux de couverture national. Ce dernier point est important : même équipée de sa propre archive ouverte, l'institution garde le souci de l'intérêt commun et se préoccupe tout autant de la qualité de l'archive nationale¹²⁴.

Techniquement, alimenter la plate-forme HAL requiert pour les archives institutionnelles quelques efforts d'adaptation. Le corpus de métadonnées transmis par les institutions doit se conformer aux règles de la plate-forme¹²⁵. Malgré ces relatives difficultés, l'Abes, l'INRA, Sciences-Po et l'Institut national polytechnique de Toulouse travaillent actuellement à une connexion avec HAL dans le cadre des Web services¹²⁶. Ces initiatives font écho à l'appui ministériel en faveur de HAL et aux engagements de la CPU à alimenter l'archive nationale¹²⁷. L'interopérabilité des systèmes demeure néanmoins difficile : elle est la conséquence de la différence entre le langage de programmation de HAL, le PSP, et le langage JAVA plus fréquemment utilisé pour les systèmes locaux. Les choix de HAL pour la description de types de données du WSDL¹²⁸ accroissent la difficulté d'exploitation des web services HAL dans le cadre d'une

in other words, a global network of institutional archives, all OAI-compliant and thus completely interoperable, so that a user can locate and be directed to an original article wherever it resides and without having to know anything about its location. Subject-based centralised archives have their devotees and can be extremely popular within their communities. They are few and far between, however, and apart from arXiv most have been filling extremely slowly ; Cogprints, for example, despite its 8-year existence, still houses only around 2000 articles », A. Swan, *Open Access Self-Archiving : An introduction, op. cit.*

¹²²S. Malotaux, « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n° 1, 2011, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0054-011>, p. 57.

¹²³Entretien avec Sandrine Malotaux, directrice du SCD de l'INP Toulouse, le 12/09/2012.

¹²⁴S. Malotaux, « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », *op. cit.*, p. 57.

¹²⁵Pour rappel, il s'agira de retrouver le cœur de métadonnées normalisées définies par le CCSD : listes d'autorités, titres de périodiques normalisés, listes normalisées de pays ou de langue, référentiels des institutions et laboratoires auxquels les chercheurs déposant sont affiliés garantissent la cohérence de ces métadonnées.

¹²⁶Un web service est une application permettant l'interopérabilité avec des applications distantes : « Un service web (ou service de la toile) est un programme informatique permettant la communication et l'échange de données entre applications et systèmes hétérogènes dans des environnements distribués. Il s'agit donc d'un ensemble de fonctionnalités exposées sur internet ou sur un intranet, par et pour des applications ou machines, sans intervention humaine, et de manière synchrone », *Wikipedia*, http://fr.wikipedia.org/wiki/Service_Web

¹²⁷Entretien avec Christine Berthaud, directrice du CCSD, le 10/10/2011.

application JAVA. Les développeurs du CCSD et des institutions qui souhaitent se connecter à HAL travaillent à la résolution de ces problèmes, considérant que le partenariat entre HAL et les archives réparties est bien une impérieuse nécessité.

2°) Des politiques documentaires complémentaires

Non seulement la collaboration entre archives réparties et archive centrale est souhaitable pour augmenter le volume de documents en libre-accès, mais le cas français permet aussi de souligner la complémentarité entre les archives institutionnelles et les archives centrales et thématiques pour ce qui est de la typologie des documents en libre-accès. On peut souligner une divergence entre les archives ouvertes institutionnelles, dont les politiques de dépôt sont laissées à la discrétion des établissements, et la politique du CCSD. Les conditions de dépôt dans HAL sont restrictives ; les archives institutionnelles recueillent souvent des documents plus divers. L'archive institutionnelle a alors pu être présentée comme un outil au service de l'administration de l'établissement, un entrepôt global étranger aux besoins spécifiques des chercheurs¹²⁹. Si les politiques de dépôt en archive institutionnelle sont souvent plus englobantes que celles de l'archive nationale, on n'observe en réalité pas de mélange suspect entre documents administratifs divers et documents de nature scientifique : il en va de l'intérêt des établissements de ne pas jeter le discrédit sur leur outil en laissant se développer une politique de dépôt erratique. En revanche, l'archive ouverte institutionnelle peut parfois s'imposer comme un outil pivot du système documentaire¹³⁰, supplantant de fait la plate-forme pédagogique pour accueillir des supports de cours. De même, l'impossibilité de déposer des Mémoires dans HAL a pu susciter la création d'archives ouvertes institutionnelles autour de ce projet. PÉTALE, à l'université de Nancy, répond ainsi à un objectif de diffusion des thèses et des mémoires soutenus à l'université. Les thèses ne sont pas poussées dans TEL : l'exposition des métadonnées sur le portail de l'Abes, « theses.fr », est apparue comme une valorisation nationale suffisante. Dans le cadre du projet d'ouverture de PÉTALE aux articles et ouvrages ou chapitres d'ouvrages, le lien avec HAL sera au contraire resserré¹³¹. La complémentarité entre la plate-forme nationale et les systèmes locaux est donc à évaluer en fonction du contexte documentaire local. L'enjeu pour les institutions est d'optimiser l'utilisation de l'archive institutionnelle pour l'adapter à l'environnement scientifique et pédagogique dans lequel elle a été développée ; la latitude laissée aux déposants au niveau documentaire permet une

¹²⁸ « Le WSDL décrit une Interface publique d'accès à un Service Web [...]. C'est une description fondée sur le XML qui indique "comment communiquer pour utiliser le service" », *Wikipedia*, http://fr.wikipedia.org/wiki/Web_Services_Description_Language

¹²⁹ « La floraison de bases de données éparées (serveurs d'université, serveurs de laboratoires), recueillant des travaux de chercheurs mais aussi des travaux beaucoup plus divers, va à l'encontre des objectifs de HAL. La facilité pour une université, ou un institut fédératif, "d'avoir tout là, à portée de main", s'oppose à l'exigence de qualité (cohérence des documents éligibles à l'archive ouverte) et de visibilité de la recherche française : le risque existe de voir ces serveurs évoluer vers des bases documentaires non consultées par les chercheurs (cf. ce qui se passe dans les universités britanniques, notamment *Cambridge University*). Pour ces mêmes raisons, un système où HAL deviendrait un simple "moissonneur" de ces divers serveurs, sous forme d'une architecture distribuée en OAL, est une évolution à proscrire. Plus généralement, il y a un risque de divergence entre les exigences d'une archive institutionnelle (qui par définition contiendrait tout type de documents produit par telle ou telle institution, sans nécessairement donner libre accès à tous les documents, ne serait-ce qu'en raison de leur confidentialité, comme pour les rapports de contrats par exemple) et celles d'une archive ouverte », Salençon dir., A. Moatti, *Rapport du Comité IST, Information Scientifique et Technique*, op. cit., p. 22.

¹³⁰ Il faut noter que le rapport cité ci-dessus (Salençon dir., A. Moatti, *Rapport du Comité IST, Information Scientifique et Technique*, op. cit.) ignore cette dimension fondamentale des archives ouvertes institutionnelles : nous défendons au contraire dans la deuxième partie de ce Mémoire le rôle essentiel d'outil documentaire qu'assument les archives locales, rôle qui justifie pleinement l'engagement des bibliothèques dans la gestion des plate-formes institutionnelles (chapitre 5). A titre de comparaison, rappelons également qu'à l'étranger, le développement du libre-accès repose sur les réseaux d'archives institutionnelles moissonnées et généralement confiées aux bibliothèques (chapitre 1, B).

¹³¹ Entretien téléphonique avec J.-F. Lutz, responsable de la bibliothèque numérique à l'université Nancy 1 Henri Poincaré, le 07/10/2011.

alimentation différente et complémentaire de celle de HAL. L'interaction avec HAL est plus ou moins étroite selon la politique de dépôt de l'archive.

3°) Servir des communautés différentes

Les objectifs de diffusion d'une plate-forme nationale et d'une archive ouverte institutionnelle ne peuvent être confondus. Les communautés d'utilisateurs, déposants ou consultants, sont distinctes. L'impact des sites n'est pas le même. À ce titre, la coexistence des deux types d'outil paraît pleinement justifiée, ainsi que l'explique Sandrine Malotaux à propos des institutions fondatrices de OATAO¹³² :

On pourrait se demander quel besoin ont eu ces établissements de développer une archive institutionnelle, au lieu d'utiliser directement les services de l'archive nationale HAL : les deux approches ne sont pas inconciliables. L'intérêt que présente une archive institutionnelle est bien d'être développée localement, d'être conçue à partir des besoins des chercheurs et des établissements, d'être un produit sur mesure. [...] La nécessité d'un entrepôt national comme HAL n'est plus à prouver, et HAL propose des services performants. Mais HAL reste un outil national, il ne peut ni ne doit s'adapter au gré des demandes parfois incompatibles de telle ou telle institution, de tel ou tel groupe de chercheurs : son rôle est avant tout d'assurer un accès et une visibilité internationaux à la production nationale¹³³.

Une archive institutionnelle doit permettre « d'associer les chercheurs au projet, ce qui favorise éminemment leur appropriation de l'outil » et l'adhésion à un projet d'auto-archivage de leurs publications adapté à leurs besoins. On le voit, l'objectif de HAL est tout autre : HAL doit être un relai permettant le rayonnement de la recherche française dans le monde. Ce n'est qu'incidemment qu'il peut correspondre aux besoins des communautés locales de chercheurs. Faute d'archive locale, HAL est naturellement un utile recours : par l'existence d'un outil central, la promotion du libreaccès aux résultats de la recherche est toujours assurée. Il n'est en revanche pas le substitut systématique aux solutions institutionnelles. La Grande-Bretagne a bien compris l'intérêt d'une politique bicéphale, comme le montre « The Depot », qui s'adresse aux auteurs « orphelins » d'archive ouverte institutionnelle pour permettre le développement du libreaccès dans les communautés de chercheurs qui ne disposent pas de solution technique plus satisfaisante, mais ne prétend pas supplanter les systèmes locaux.

En France, cette fonction d'entrepôt national de recours ne doit pas être négligée ; mais elle n'est pas le cœur de la mission de HAL, qui est avant tout un outil de promotion et d'affichage. Les liens de HAL avec RePec, Pubmed et ArXiv, tout comme les bonnes performances de l'archive ouverte du CNRS dans les classements internationaux¹³⁴, prouvent la réussite du CCSD dans ce domaine. Les chercheurs qui déposent dans une archive institutionnelle connectée à HAL, tout en participant au rayonnement de leur établissement, jouissent automatiquement de cette visibilité internationale. Ceci n'empêche pas les établissements de soutenir en plus une politique de diffusion qui leur soit propre en sus de la politique nationale définie au niveau de HAL : c'est l'un des principaux intérêts de disposer d'une archive ouverte institutionnelle¹³⁵. Ainsi, il est possible pour une archive institutionnelle d'être

¹³²OATAO, *Open Archive Toulouse Archive ouverte*, rassemble l'Institut national polytechnique de Toulouse (INPT), l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), l'Institut des sciences aéronautiques et de l'espace (ISAE) et l'École nationale de formation agronomique (ENFA).

¹³³S. Malotaux, « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », op. cit., p. 56.

¹³⁴Cf. Chapitre 3, A, 2, a.

¹³⁵« L'autre intérêt pour l'institution est de garder la maîtrise de sa politique de diffusion : l'archive ouverte institutionnelle est interopérable, moissonnable à volonté et indexée par les moteurs de recherche [...]. L'archive institutionnelle assure certes la visibilité directe de la production de l'institution, [...] elle alimente les entrepôts thématiques nationaux et internationaux, plus à même de jouer un véritable rôle d'outil transversal de recherche documentaire », S. Malotaux, « Pour des bibliothèques engagées

directement moissonnée par les grands moissonneurs internationaux comme OAIster, Scientific Commons ou Driver et les moteurs de recherche Google et Google Scholar¹³⁶. OATAO par exemple, en plus des transferts effectués vers HAL qui lui permettent de diffuser ses ressources thématiques vers les entrepôts liés à la plate-forme nationale, est référencé par Driver, OAIster, le moissonneur thématique AVANO (sciences de la mer) et des moteurs de recherche spécialisés (Academic Search, Google Scholar, Vetseek)¹³⁷. La politique peut se faire plus ambitieuse autour de programmes spécifiques : l'Institut national polytechnique de Toulouse travaille avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne et l'Université polytechnique de Catalogne sur un projet de moissonneur en Sciences de l'Ingénieur¹³⁸. À l'université Toulouse 1 Capitole, c'est la participation au projet *Economists online*¹³⁹, plate-forme sélective de diffusion de publications en économie, qui a motivé le choix d'une technologie compatible avec ce site – le logiciel libre Eprints a été retenu – et l'exclusion de la solution HAL¹⁴⁰ : l'archive ouverte institutionnelle s'impose comme le moyen de conserver la maîtrise de sa politique de diffusion, en vue de répondre à des objectifs précis de valorisation et de validation de la qualité de la production scientifique de l'établissement.

Les archives ouvertes institutionnelles présentent donc des intérêts divers pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, complémentaires et non contradictoires – comme on l'a parfois prétendu – de ceux de l'archive ouverte nationale HAL. Celle-ci garantit efficacement, mais sans exclusive, la visibilité internationale de la recherche française ; en centralisant les publications en libre-accès, elle contribue nettement à la valorisation de la recherche nationale. Cependant, c'est par un travail de terrain que l'on obtient les meilleurs taux de couverture des publications scientifiques. L'alimentation des archives institutionnelles, loin de nuire au succès de HAL, doit au contraire être la racine d'un partenariat fécond entre les outils locaux et nationaux, pour répondre au mieux aux besoins des communautés de chercheurs nationales et internationales. En termes de volume de dépôts comme de diversification des types de documents archivés, les archives ouvertes institutionnelles et l'archive ouverte nationale n'ont pas des rapports de concurrence mais de collaboration pour permettre le meilleur accès possible aux résultats de la recherche.

dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », op. cit., p. 56.

¹³⁶Il faut remarquer qu'une université qui fait le choix de la collection HAL avec interface institutionnelle n'est pas identifiable dans ces moteurs : *Google Scholar* propose un lien vers le texte intégral dans HAL à l'adresse archives-ouvertes.fr, l'institution n'apparaît donc pas. Au contraire, le lien vers un document déposé dans une archive ouverte institutionnelle permet l'identification de l'établissement d'affiliation de l'auteur et valorise la recherche produite dans cette institution.

¹³⁷S. Malotaux, « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », op. cit., p. 56.

¹³⁸Entretien avec Sandrine Malotaux, directrice du SCD de l'INP Toulouse, le 12/09/2012.

¹³⁹*Economists online*, <http://www.economistsonline.org/home>

¹⁴⁰Michel Fraysse, conservateur, courriel en date du 6/10/2011.

Partie 2 : Créer et gérer une archive ouverte institutionnelle

Depuis la promulgation de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités en 2007, l'archive ouverte institutionnelle apparaît inscrite au cœur des missions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : elle répond à l'objectif de diffusion et de valorisation des résultats de la recherche scientifique qui leur est désormais assigné. Pour mener à bien cette nouvelle mission, il est naturel que les universités développent des stratégies originales de dissémination des publications des chercheurs de l'établissement, adaptées au contexte de concurrence nationale et internationale dans lequel elles évoluent. L'archive institutionnelle participe ainsi de la politique de communication et de *marketing* des universités. Quant aux chercheurs, ils peuvent grâce aux services de proximité développés autour de l'archive institutionnelle apprendre à percevoir le dépôt dans l'archive non comme une contrainte administrative supplémentaire, une perte de temps ou même un nouvel instrument de contrôle de leur travail, mais une opération dont ils tireront les dividendes, à titre personnel, pour effectuer leurs tâches administratives ou œuvrer à la mise en avant de leurs travaux. L'archive ouverte doit se présenter comme un outil à leur service, qui simplifie leur travail quotidien.

Pour les établissements, reste à déterminer le service le plus apte à assurer la gestion de l'archive. Les compétences techniques, documentaires et juridiques, les missions mêmes des bibliothèques doivent les inciter à se positionner comme des acteurs de premier plan. En se rapprochant de son public, la bibliothèque pourra donner une valeur ajoutée à l'outil. En marge des politiques coercitives d'obligation de dépôt, ce sont ces nouveaux services qui pourront vaincre les réticences des chercheurs à l'encontre du dépôt en archive – perte de temps redoutée parce que les chercheurs méconnaissent trop souvent les logiciels d'archives ouvertes – et leur permettre de s'approprier cet outil d'abord conçu pour eux.

CHAPITRE 4 : CRÉER, HÉBERGER ET ALIMENTER UNE ARCHIVE OUVERTE INSTITUTIONNELLE

Les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche sont de plus en plus nombreux à mettre en libre accès les résultats de la recherche produite en leur sein, ou sur la plate-forme nationale HAL, ou par la création d'une archive ouverte institutionnelle. Pour les chercheurs d'une université ou d'un organisme de recherche, celle-ci présente de multiples avantages découlant de l'adéquation de cet outil de proximité à leurs besoins. Du point de vue des institutions, les atouts d'une archive locale ne sont pas moindres : celle-ci apparaît à la fois comme un outil de gestion et comme un outil de communication, de plus utile pour mener à bien les missions fondamentales assignées aux universités par la LRU.

Mais pour qu'une archive institutionnelle prenne tout son sens, son alimentation doit être dynamique. Or, s'en remettre à la bonne volonté des chercheurs pour assurer l'auto-archivage spontané des publications s'avère souvent insuffisant. Des remèdes coercitifs ont parfois été proposés contre cette entrave au développement du libre accès.

A°) Pourquoi créer une archive ouverte institutionnelle ?

Lorsque l'on raisonne à l'échelle (inter)nationale, la justification d'un système de cohabitation et de collaboration entre des archives nationales ou thématiques et un maillage d'archives institutionnelles apparaît évidente¹⁴¹. À l'échelle locale, l'intérêt pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à se doter d'une archive ouverte institutionnelle n'en doit pas moins être examiné avec soin : dans le contexte français en particulier, on peut s'interroger sur la pertinence d'un investissement budgétaire et humain important, alors que la plate-forme HAL donne la possibilité d'identifier des collections institutionnelles avec une interface graphique propre à l'université ou à l'institut de recherche. Quels sont les atouts d'une archive institutionnelle pour un établissement et ses enseignants-chercheurs ; quels retours sur investissement peuvent-ils en attendre ?

1°) Bénéfices attendus : le point de vue des enseignants-chercheurs

Les enseignants-chercheurs tirent de nombreux bénéfices de l'auto-archivage¹⁴² : grâce à la visibilité et l'accessibilité accrue de leurs publications, le taux de citation augmente significativement et la dissémination des savoirs est accélérée. Cette augmentation mécanique du taux de citation, observée dans toutes les disciplines, est contestée par certains chercheurs. On a parfois dénoncé un biais dans la sélection des articles déposés – on ne déposerait que ses meilleurs articles, considérant qu'ils seront

¹⁴¹Cf. Chapitre 3.

¹⁴²D. L'Hostis, P. Aventurier, *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/13/83/02/PDF/Note-AO-version2-051206-diff-Externe.pdf>, p. 7.

plus exposés, de sorte que les articles en archive ouverte ne seraient plus cités que parce qu'ils sont meilleurs. Cette objection est annulée par une comparaison entre archives ouvertes alimentées par des dépôts spontanés et archives ouvertes faisant l'objet d'une obligation de dépôt : le facteur d'impact des articles y augmente dans les mêmes proportions, avec dans les deux cas un taux de citation supérieur pour les meilleurs articles – 20 % d'articles recueillent 80 % des citations¹⁴³. Dans le même temps vole en éclat la critique erronée selon laquelle les archives ouvertes accueilleraient des publications médiocres et constitueraient à ce titre un danger pour la recherche, puisque seuls les bons travaux sont massivement cités : les lecteurs sont capables d'opérer un tri dans l'offre documentaire en libre accès, comme ils le font pour l'offre payante. En outre, la possibilité donnée par les archives ouvertes de mesurer non plus seulement le facteur d'impact de la revue dans lequel l'auteur publie mais le facteur d'impact de l'article fait entrevoir au chercheur un nouveau mode possible de valorisation de ses publications et de progression de carrière¹⁴⁴ : une évaluation qui ne se focalise plus sur les lieux de publications – les grandes revues – mais sur la qualité des contenus¹⁴⁵.

Cependant, il est fréquent que les auteurs ne soient pas informés de ces atouts des archives ouvertes, ou simplement sceptiques. Beaucoup craignent d'enfreindre les règles du droit d'auteur, s'étant peu soucié des cessions de droits prévues par leur contrat d'édition¹⁴⁶. La proximité des équipes qui maintiennent l'archive ouverte institutionnelle, souvent des personnels du SCD, devient alors un avantage : même si l'auto-archivage reste au cœur du projet et qu'il n'est nullement question pour le chercheur de déléguer le dépôt de ses publications, il trouve sur le terrain un conseil technique et juridique adapté.

Divers services peuvent en outre intéresser les chercheurs¹⁴⁷. La centralisation des publications dans un entrepôt unique présente des avantages qui doivent être mis en avant pour favoriser l'adhésion des personnels de recherche au projet d'archive ouverte institutionnelle. La possibilité d'exporter automatiquement en plusieurs formats des listes de publications peut séduire les chercheurs amenés à fournir de telles listes dans le cadre de leur recherche de financements. De façon plus anecdotique, l'archivage unique promet aux chercheurs d'avoir toujours à disposition l'ensemble de leurs articles ; lorsque la politique de dépôt est libérale, les chercheurs peuvent utiliser la plate-forme pour archiver des diaporamas et des supports de conférences. Enfin, si les chercheurs s'astreignent à l'auto-archivage rapide de leurs publications et éventuellement de leurs prépublications, la communication au sein du laboratoire ne peut que se trouver

¹⁴³Y. Gargouri, H. Chawki, V. Larivière, Y. Gingras, L. Carr, T. Brody, S. Harnad, « Self-Selected or Mandated, Open Access Increases Citation Impact for Higher Quality Research », *PLOS ONE*, 2008, vol. 5 : n°10, http://eprints.ecs.soton.ac.uk/18493/58/MandateOA_PLOSpostprint.pdf, pp. 2-7.

¹⁴⁴« Jusqu'à présent, le facteur d'impact qui portait sur toute une revue et non pas sur un article était la seule source de d'« évaluation » [*sic*] reconnue du chercheur. La BOAI a permis aux chercheurs de comprendre que la visibilité de leurs travaux donnée par une revue électronique en libre accès peut être avantageusement opposée à un article publié dans une revue prestigieuse au fort facteur d'impact mais trop chère pour être lue. Une meilleure visibilité d'un article entraîne une plus grande citation de cet article. Le désir de publier à tout prix dans une revue prestigieuse commence donc à s'estomper car de nouveaux moyens de reconnaissance et donc de valorisation de carrière sont mis à disposition », H. Bosc, « La Budapest Open Access Initiative (BOAI) pour un libre accès aux résultats de la recherche », *Terminal*, n° 89, Printemps/Été 2003, <http://cogprints.org/4409/1/terminal2.pdf>, p. 5.

¹⁴⁵« Lorsqu'il s'agit d'apprécier les travaux scientifiques d'un chercheur ou d'un équipe, les archives institutionnelles, par exemple, dans lesquelles sont versées les copies des publications peuvent contribuer à éclairer ce processus d'évaluation. Il était jusqu'alors fréquent, pour des raisons essentiellement pratiques, de voir l'expertise se limiter à l'appréciation des lieux de publication. Avec ces archives, il devient beaucoup plus facile d'accéder au contenu des publications et d'affiner l'expertise en conséquence. Il s'agit aussi, bien entendu, de rester vigilant [*sic*] à ce que les spécificités des champs scientifiques soient respectées et que des appréciations uniquement quantitatives ne prennent pas place », G. Chartron, « Une économie renouvelée de la publication scientifique », *Perspectives documentaires en éducation*, n° 62, 2005, http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/11/77/98/PDF/04PDE62_Chartron_AC_final.pdf, p. 8.

¹⁴⁶Cf. Chapitre 5.

¹⁴⁷Voir les résultats de l'enquête menée dans le cadre du projet de création de l'archive ouverte institutionnelle Arts & Métiers ParisTech, D. Benhamou-Suesser, F. Saconnet, J. Schweitzer, J. Sempéré, M. Stupar, J.-J. Vandewalle, *Bâtir un plan de sensibilisation aux archives ouvertes*, sous la direction de Marie-France Peyrelong, Projet DCB, ENSSIB, p. 36.

améliorée, au bénéfice du dynamisme de la recherche de l'établissement. En proposant des fils RSS, cette communication peut même être simplifiée.

Le dépôt en archive ouverte permet donc une diffusion accélérée des résultats de la recherche : cela permet à la fois d'augmenter le niveau général de la recherche et de renseigner sur sa qualité¹⁴⁸, de valoriser le travail du chercheur mais aussi l'ensemble de la recherche de l'institution à laquelle il est affilié¹⁴⁹.

2°) Bénéfices attendus : l'intérêt des établissements

L'institution créatrice peut attendre de multiples retours sur investissement de son archive ouverte. Les principaux enjeux sont la visibilité de l'activité scientifique de l'établissement en externe et la production d'indicateurs en interne¹⁵⁰.

L'archive ouverte institutionnelle est souvent présentée comme une vitrine de la recherche d'un organisme. L'abolition des entraves liées au coût prohibitif des abonnements des grandes revues permet à tous les chercheurs, quel que soit le budget de leur établissement d'affiliation, d'accéder aux publications dont ils ont besoin. Mais l'argument d'une meilleure exposition de la production scientifique ne vaut pas seulement pour les articles parus dans les principales revues : les communications des enseignants-chercheurs, les thèses et mémoires, les rapports deviennent ainsi facilement accessibles. 94 % des archives institutionnelles contiennent de la littérature grise (contre 37 % des archives thématiques)¹⁵¹ : les archives ouvertes rendent visible toute l'étendue des activités de recherche de l'établissement, et non plus la partie émergée de l'iceberg que sont les articles publiés. Cela participe naturellement aussi de la bonne image de l'établissement et de son rayonnement : moins pudiques que les bibliothécaires français, les professionnels anglo-saxons n'hésitent d'ailleurs pas à qualifier l'archive ouverte institutionnelle d'outil « *marketing* », à l'instar de Paul Ayris, directeur de la bibliothèque de l'University College London¹⁵².

Une archive ouverte institutionnelle peut également s'avérer un utile outil de pilotage pour les laboratoires. Elle peut permettre d'automatiser l'export des bibliographies et listes de publications dans différents formats : l'idée séduit non seulement les chercheurs, mais les directeurs de laboratoires qui sont en charge de la constitution des listes de publications à transmettre à l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Cette question de l'export de bibliographies et de simplification des procédures administratives d'évaluation est étroitement corrélée à celle de l'alimentation de l'archive¹⁵³ : baser les procédures d'évaluation des chercheurs sur les dépôts en archive ouverte institutionnelle n'est réellement possible que si l'auto-archivage avoisine 100 % des productions scientifiques de l'établissement. Mais lorsqu'un ratio suffisant est atteint, cela épargne à l'université de lourdes tâches

¹⁴⁸S. Harnad, « The research-impact cycle », *Information Services & Use*, vol. 23, 2003, p. 141.

¹⁴⁹Y. Gargouri, H. Chawki, V. Larivière, Y. Gingras, L. Carr, T. Brody, S. Harnad, « Self-Selected or Mandated, Open Access Increases Citation Impact for Higher Quality Research », *op. cit.*, p. 4.

¹⁵⁰D. L'Hostis, P. Aventureur, *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, *op. cit.*, p. 7.

¹⁵¹Schöpfel J., Prost H., *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^{re} partie : Développement*, juillet 2010, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48600>, p. 23.

¹⁵²« C'est aussi là un moyen d'augmenter l'impact des publications. L'University College London, pionnière en Europe, en a fait une priorité pour s'affirmer dans la compétition internationale. "Les équipes de recherche du monde entier pourront voir le travail de nos chercheurs : c'est un outil de marketing pour l'établissement", s'enthousiasme Paul Ayris, directeur de la bibliothèque d'UCL et vice-président de Liber (Ligue des bibliothèques européennes de recherche) », S. Dourlens, « La mutation numérique des bibliothèques européennes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 54 : n°6, 2009, p. 50.

¹⁵³« Les documents pourraient être utilisés pour l'évaluation scientifique collective ou individuelle. Dans ce cadre, l'auto-archivage obligatoire des documents, sans exiger leur mise en libre accès, permettrait d'atteindre 100% de la production scientifique et faciliterait le travail de l'évaluation », D. L'Hostis, P. Aventureur, *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, *op. cit.*, p. 8.

administratives de référencement et transmission des publications aux instances nationales d'évaluation¹⁵⁴.

Enfin, l'archive ouverte institutionnelle est pour l'institution qui l'héberge une garantie de pérennité¹⁵⁵. Une archive centrale ou thématique peut en effet cesser d'être financée et maintenue sans intervention possible des universités qui encourageraient leurs enseignants-chercheurs à y effectuer des dépôts. La maîtrise de l'outil est une motivation importante pour créer une archive locale, dont le coût reste au demeurant assez modeste : selon Alma Swan, le coût de création est d'environ 10 000 \$. Les coûts de maintenance dépendent ensuite des services que l'université associe à l'archive et de la quantité de personnels mobilisés.

Les établissements ont donc de multiples raisons de se doter d'une archive ouverte institutionnelle, qui apparaît comme un outil de gestion et participe de leur visibilité ; en France, la LRU renforce dans cette perspective l'attrait des archives locales.

B°) Utilité et fonctions d'une archive ouverte institutionnelle dans le contexte de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

La loi n° 2007-1199, du 10 août 2007, relative aux Libertés et Responsabilités des Universités – souvent appelée LRU –, a redéfini les missions de recherche et d'enseignement des universités françaises¹⁵⁶. Elle précise ainsi dans son Titre Premier, Article 1, les « Missions du service public de l'enseignement supérieur ». Celles-ci sont définies comme :

- 1° La formation initiale et continue ;
- 2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ;
- 3° L'orientation et la formation professionnelle ;
- 4° La diffusion de l'information scientifique et technique ;
- 5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 6° La coopération internationale.

Les archives ouvertes institutionnelles semblent donc constituer des outils utiles pour mettre en œuvre des actions que, depuis 2007, la LRU place au cœur des missions des universités françaises.

Elles visent précisément à « la diffusion de l'information scientifique et technique » (alinéa 4°) par les institutions d'enseignement supérieur réparties sur le territoire : la constitution d'un réseau d'archives locales complétant les outils nationaux est induit par les missions assignées aux universités dans la LRU. L'hébergement d'une archive institutionnelle est l'un des moyens de dissémination et de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique (alinéa 2°) qui s'offrent aux établissements de recherche et d'enseignement.

¹⁵⁴SPARC Europe, « Institutional repositories, a guide to open electronic archives », <http://www.sparceurope.org/resources/hot-topics/institutional-repositories>

¹⁵⁵J.-C. Guédon, *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

¹⁵⁶ Loi n° 2007-1199, du 10 août 2007, relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, publiée au *Journal officiel*, JO n°185 du 11 août 2007, p. 13 468, texte n°2, <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/IMG/pdf/loi100807universites.pdf>

Les archives ouvertes institutionnelles participent en outre « à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » et à la « coopération internationale » (alinéas 5° et 6°). Le réseau d'archives ouvertes majoritairement institutionnelles, DRIVER, et le projet OpenAIRE qui prévoit la création d'un moissonneur supra-national, offrent un exemple abouti de coopération européenne avec pour objectif de favoriser la communication scientifique sur le continent et la collaboration entre États en matière de recherche.

C°) Un engagement politique fort : l'obligation de dépôt

Les établissements français ont de multiples raisons de se doter d'une archive ouverte institutionnelle. Malheureusement, l'efficacité du site est parfois diminuée par l'insuffisance des dépôts ; reproche est d'ailleurs souvent fait aux archives institutionnelles de ne jamais parvenir à une masse critique suffisante pour qu'elles s'imposent comme des outils documentaires valables. Afin de lutter contre ce problème, certains chercheurs et administrateurs plaident pour une politique très ferme : l'obligation de dépôt.

1°) Quelques éclaircissements

Un auto-archivage spontané produit souvent des résultats décevants : l'Hostis et Aventurier évoquent des taux de dépôt en archive ouverte institutionnelle de l'ordre de 15 %¹⁵⁷, Prost et Schöpfel soulignent que le volume de dépôt en archive institutionnelle peine à atteindre celui des archives ouvertes thématiques – qui peuvent compter sur un plus grand vivier de déposants – faute d'archivage systématique par les chercheurs de l'établissement¹⁵⁸. De sorte qu'une solution radicale a été avancée : l'obligation de dépôt. Stevan Harnad s'en est fait le plus ardent apôtre dès les premières heures des archives ouvertes : selon lui, les organismes de financement de la recherche et les universités doivent *imposer* – et non plus seulement permettre ou encourager – le dépôt en archive ouverte¹⁵⁹. Alma Swan a montré que la plupart des auteurs n'étaient pas prêts à auto-archiver leurs publications à moins d'y être contraints par leur université, mais qu'ils seraient 95 % à se plier à cette obligation si nécessaire¹⁶⁰ : la menace d'une sanction n'est pas impérative¹⁶¹. 80 % des chercheurs interrogés par A. Swan se soumettraient de bon gré à cette contrainte¹⁶² : pour beaucoup, l'obligation de dépôt apparaît comme un

¹⁵⁷D. L'Hostis, P. Aventurier, *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, op. cit., p. 7.

¹⁵⁸J. Schöpfel, H. Prost, *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, op. cit., p. 17.

¹⁵⁹« It was in 1994 that the explicit "subversive proposal" was first made that if a supplementary copy of every peer-reviewed journal article was self-archived online by its author, free for all, as soon as it was published (as some authors in computer science and physics had already been doing for years), then we could have (what we would now call) 100 % Green OA virtually overnight. [...] Yet, most authors' fingers (85 %) remained paralyzed. The solution again seemed obvious. The cure of Zeno's Paralysis was a *mandate* from authors' institutions and funders, making it official policy that it is not only permissible for their employees and fundees to self-archive, but that it is *expected* of them », S. Harnad, « Waking OA's "slumbering giant": the university's mandate to mandate open access », *New Review of Information Networking*, vol.14, 2008, p.57.

¹⁶⁰*Ibid*, p. 58.

¹⁶¹S. Harnad, L. Carr, A. Swan, A. Sale, H. Bosc, « Maximizing and Measuring Research Impact Through University and Research-Funder Open-Access Self-Archiving Mandates », *Wissenschaftsmanagement*, vol. 15 : n°4, 2009, pp. 36-41, <http://eprints.ecs.soton.ac.uk/16616/1/16-Harnad-Carr.pdf>

¹⁶²S. Harnad, « Waking OA's "slumbering giant": the university's mandate to mandate open access », op. cit., p.58.

transfert de responsabilité sur l'université en cas de litige avec l'éditeur autour de la question de la cession des droits d'auteur.

Il ne faut d'ailleurs pas envisager l'obligation de dépôt comme une mesure bafouant le droit d'auteur. Une consultation de SHERPA/RoMEO¹⁶³ renseigne sur les politiques des éditeurs scientifiques en matière de droit d'auteur ; la plupart autorisent le dépôt en archive ouverte, avec ou sans embargo (62 % pour les post-publications et 29 % pour les pré-publications). Même en cas d'embargo, le dépôt peut être exigé d'un auteur : il suffit de prévoir des conditions d'accès restreintes à la publication, en ne mettant que les métadonnées bibliographiques en accès libre et en proposant une fonction d'envoi d'e-mail à l'auteur, qui pourra en retour faire parvenir une copie de son article – c'est le fameux bouton « *request a copy* » proposé par S. Harnad¹⁶⁴. Il s'agit d'une réponse simple au problème de la cession des droits d'auteur aux éditeurs, courant dans le monde de la recherche. Aujourd'hui, d'autres solutions, radicales, sont explorées. Les politiques institutionnelles tendent à agir en amont du dépôt, afin de faire céder les droits d'auteur à l'université elle-même. Princeton a adopté le 19 septembre 2011 une politique de cession non exclusive à l'Université des droits sur les articles écrits par ses enseignants-chercheurs – sauf dérogation exceptionnelle demandée par l'auteur –, sur le modèle d'Harvard¹⁶⁵. En Europe, l'Université de Liège, en pointe sur la question de l'*open access*, évalue actuellement la possibilité de mettre en place une telle politique¹⁶⁶.

Les politiques d'obligation de dépôt sont encore très minoritaires non seulement en France mais dans le monde. Leur mise en place reste difficile et les chercheurs peuvent être choqués par le procédé¹⁶⁷. Pourtant, le mouvement progresse et fait la preuve de son efficacité : en intégrant la question des archives ouvertes dans les procédures d'évaluation, certains organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur ont montré l'exemple.

2°) Une réflexion mondiale sur l'intérêt et l'efficacité des obligations de dépôts

Malgré les lignes de fracture au sein de la communauté scientifique autour de l'obligation de dépôt, l'idée chemine lentement dans les instances internationales de recherche. Le problème de l'obligation est intimement lié à celui de l'évaluation des chercheurs : en fondant celle-ci sur les documents conservés dans les archives ouvertes, on rend le dépôt sinon obligatoire *stricto sensu*, du moins absolument nécessaire.

On connaît quelques exemples étrangers, notamment dans les pays anglophones, liant l'évaluation des chercheurs au dépôt en archive ouverte institutionnelle. Aux États-Unis, les NIH (National Institutes of Health) se sont distingués par une politique volontariste, en imposant dès 2005 aux chercheurs dont ils financent les travaux de

¹⁶³SHERPA/RoMEO, <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>

¹⁶⁴S. Harnad, L. Carr, A. Swan, A. Sale, H. Bosc, « Maximizing and Measuring Research Impact Through University and Research-Funder Open-Access Self-Archiving Mandates », *op. cit.*

¹⁶⁵S. Harnad, « Like its Harvard model, Princeton Open Access Policy needs to add immediate-deposit requirement, with no waiver option », 1^{er} octobre 2011, *Open Access Archivangelism*, <http://openaccess.eprints.org/index.php/archives/P2.html>

¹⁶⁶« Le modèle ORBi, de type 1, est donc devenu le modèle de référence. Il ne lui manque plus qu'un élément pour devenir la référence absolue : la cession par chaque auteur de ses droits, non plus à l'éditeur comme aujourd'hui encore, mais à l'Université. [...] La cession des droits n'a rien d'inconvenant : les universités détiennent déjà actuellement les droits de propriété intellectuelle des chercheurs, ce qui les met en première ligne pour la valorisation des recherches », B. Rentier, « Orbi en Amérique », 9/11/2011, <http://recteur.blogs.ulg.ac.be/>

¹⁶⁷« Il y a une vive discussion sur le plan international : d'un côté ceux qui plaident pour une « mandatory policy » qui oblige les chercheurs à déposer leurs publications (Stevan Harnad, Héléne Bosc) ou qui la pratiquent déjà (comme Bernard Rentier, le recteur de l'université de Liège) ; de l'autre côté ceux qui (comme Stuart Bafesky de Cornell) considèrent une telle politique improbable et irréaliste, incompatible avec une éthique scientifique, ou qui plaident pour un partenariat avec les éditeurs pour alimenter des archives à vocation nationale (Laurent Romary, Chris Armbruster) », J. Schöpfel, H. Prost, *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^{er} partie : Développement*, *op. cit.*, pp. 35.

déposer une copie de leurs articles publiés dans des revues *peer-reviewed* sur PubMed Central¹⁶⁸. De même, l'Australie encourage la création d'archives ouvertes dans ses universités en couplant les dépôts avec les procédures nationales d'évaluation de la recherche, dans le cadre de son programme ASHER (*Australian Scheme for Higher Education Repositories*)¹⁶⁹. La recherche d'un établissement n'est plus évaluée que sur le contenu de son archive : la subvention gouvernementale allouée à l'université dépend donc de la qualité des dépôts dans son archive. Parallèlement, un budget est dégagé pour aider les universités à créer un outil institutionnel, en leur apportant un soutien à la fois technique et financier. Enfin, l'Union européenne montre aujourd'hui l'exemple en expérimentant le dépôt obligatoire de 20 % des recherches financées par le 7e Programme Cadre pour la Recherche et le Développement de la Commission européenne et de la totalité de la recherche financée par l'ERC¹⁷⁰. En France en revanche, les comités chargés des évaluations professionnelles comme le Comité national de la recherche scientifique n'incluent pas l'auto-archivage dans les critères d'évaluation¹⁷¹. Ce retard est regrettable, dans la mesure où la précocité de mise en place d'une politique nationale d'obligation de dépôt permet un gain de compétitivité de la recherche du pays : puisque les articles auto-archivés sont plus visibles et plus souvent cités, une politique nationale dynamique pour le développement des archives ouvertes accroît l'audience de la recherche par rapport à celle de pays voisins moins engagés en faveur de la voie verte¹⁷².

Outre l'engagement des organismes de financement de la recherche pour l'obligation de dépôt à un niveau national et supra-national, l'idée d'une « *mandatory policy* » avance au niveau institutionnel. ORBi, l'archive institutionnelle de l'université de Liège voulue par son recteur, Bernard Rentier, en est un exemple à la fois célèbre et probant. Le dépôt des publications dans l'archive ouverte institutionnelle y est le seul moyen de les soumettre à l'évaluation des instances universitaires et nationales¹⁷³. Malgré le caractère contraignant du dispositif, les chercheurs liégeois sont aujourd'hui conquis par son efficacité, selon Bernard Rentier :

À l'étranger, ORBi est connu et considéré comme un modèle du genre. Les spécialistes en ont fait le type 1 de la typologie développée pour décrire les différents systèmes existant aujourd'hui. ROAR (Registry of Open Access Repositories) qui effectue des « *rankings* » (très objectifs, ceux-là) classe ORBi en première position mondiale en termes d'activité moyenne (médium). On ne trouve une autre université qu'en huitième position, et non la moindre: l'Université de Southampton, pionnière mondiale des dépôts institutionnels en OA. Pendant la période de croissance qui a suivi le lancement d'ORBi, nous avons même occupé la première place de la catégorie « *activité haute* » mais nous y sommes redescendus à la 27e place depuis que nous sommes en vitesse de croisière pour les dépôts : 63 par jour en moyenne (nous avons atteint la moyenne de 75). Le succès est en grande partie lié au caractère « *obligatoire* » du dépôt. En fait, il n'y a rien d'obligatoire (la nuance est d'importance dans la guerre permanente qui nous oppose à certains éditeurs-requins) puisque la stratégie à l'ULg n'est autre que l'ignorance, dans tout processus d'évaluation, des articles non déposés dans ORBi. À chacun de décider ce qu'il ou elle veut faire. Il n'y a donc pas d'obligation formelle. Je sais que ceci fera sourire, mais la précision a tout son poids. Aujourd'hui, au sein de l'institution, le caractère plutôt coercitif de la mesure est globalement bien compris et surtout, les avan-

¹⁶⁸D. L'Hostis, P. Aventureur, *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, op. cit., p. 30.

¹⁶⁹J.-C. Guédon, *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*, op. cit.

¹⁷⁰Cf Chapitre 1, A, 2.

¹⁷¹M. Ha-Duong, É. Daphy, « Le Savoir scientifique est-il en accès libre ? », *VRS*, n°382, juillet-septembre 2010, op. cit., p. 25.

¹⁷²S. Harnad, L. Carr, A. Swan, A. Sale, H. Bosc, « Maximizing and Measuring Research Impact Through University and Research-Funder Open-Access Self-Archiving Mandates », op. cit.

¹⁷³« The optimal green OA self-archiving mandate is the "Liège model", which designates depositing all papers accepted for publication in the IR as the (sole) mechanism for submitting them for institutional performance review and for national research assessment », L. Carr, A. Swan, S. Harnad, « Creating and Curating the Cognitive Commons : Southampton's Contribution », *Curating the European University*, 2011, à paraître, <http://eprints.ecs.soton.ac.uk/21844/>

tages d'ORBi pour les chercheurs eux-mêmes n'est [*sic*] plus à démontrer. Nous le faisons néanmoins à l'aide d'évaluations statistiques probantes. Le modèle ORBi, de type 1, est donc devenu le modèle de référence¹⁷⁴.

L'archive ouverte institutionnelle de Liège apparaît comme un modèle de réussite. L'incitation très forte au dépôt – puisque, comme le rappelle bien B. Rentier, « il n'y a pas d'obligation formelle » – est une solution reprise à l'étranger. En France, l'université de Nancy étudie la possibilité d'une obligation de dépôt, actuellement soutenue politiquement mais non validée ; les équipes qui gèrent l'archive ouverte PETALE se sont rapprochées d'Orbi dont elles étudient le dispositif et le logiciel¹⁷⁵.

Malgré ces succès, peu d'établissements ont osé mettre en place une politique obligeant les chercheurs à déposer leurs publications dans une archive ouverte institutionnelle. En France, en 2009, 81 archives ouvertes sont régies par une politique de simple incitation contre 16 archives qui bénéficient d'une politique d'obligation de dépôt¹⁷⁶. Parmi les institutions qui ont opté pour une obligation, 3 sont des organismes de recherche et 13 sont des universités : elles n'ont généralement pas encore atteint un volume de dépôts très important, mais leur croissance est deux fois plus rapide que la moyenne (+329 %)¹⁷⁷. En Europe, 11,8 % des archives ouvertes institutionnelles recensées par Marjan Vernooij-Gerritsen, Gera Pronk et Maurits van der Graaf imposent en 2008 le dépôt des publications aux chercheurs de l'établissement dont elles émanent, et 20,2 % ont mis en place une obligation partielle par type de document – par exemple, seules les thèses sont concernées par le mandat de dépôt¹⁷⁸. Enfin, au niveau mondial, on compte dans ROARMAP 136 obligations institutionnelles, 33 obligations infra-institutionnelles (imposées par un laboratoire) et une obligation multi-institutionnelle¹⁷⁹. Le site isole par ailleurs 88 archives ouvertes imposant seulement le dépôt des thèses.

Les politiques d'obligation de dépôt se mettent en place lentement, rencontrant un soutien politique de plus en plus marqué. Elles apparaissent comme le plus sûr moyen de favoriser l'accroissement rapide du volume de documents dans les archives ouvertes institutionnelles.

Les archives ouvertes institutionnelles, qui offrent de multiples potentialités de gestion et de diffusion des résultats de la recherche, se répandent dans les établissements. En France, la LRU apporte une légitimité forte à leur création. L'enjeu de leur alimentation reste primordial, justifiant la mise en place de politiques d'obligation de dépôt dont on peut regretter qu'elles tardent à se généraliser.

Cependant, les politiques simplement incitatives ne sont pas à négliger. Les services communs de la documentation et leurs personnels sont alors souvent au cœur de dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement des chercheurs dans le cadre des politiques d'auto-archivage.

¹⁷⁴B. Rentier, « Orbi en Amérique », 9/11/2011, <http://recteur.blogs.ulg.ac.be/>

¹⁷⁵Entretien téléphonique avec J.-F. Lutz, responsable de la bibliothèque numérique de Nancy 1, le 7/10/2011.

¹⁷⁶Soit 10,7 % environ de l'ensemble des archives ouvertes françaises repérées par Prost et Schöpfel.

¹⁷⁷J. Schöpfel, H. Prost, *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, op. cit., pp. 18-19.

¹⁷⁸Nous compléterons en notant que 29,2 % des archives ont une politique d'auto-archivage volontaire associée à un encouragement fort, alors que seules 23 % des archives institutionnelles reposent sur un dépôt totalement spontané. M. Vernooij-Gerritsen, G. Pronk et M. van der Graaf, « Three perspectives on the Evolving Infrastructure of Institutional Research Repositories in Europe », *Ariadne*, n°59, 2009, <http://www.ariadne.ac.uk/issue59/vernooy-gerritsen-et-al/>

¹⁷⁹<http://roarmap.eprints.org/>

CHAPITRE 5 : QUEL RÔLE POUR LE SCD DANS LA CRÉATION ET LE MAINTIEN D'UNE ARCHIVE OUVERTE INSTITUTIONNELLE ?

Certes, l'archivage des publications doit relever de la responsabilité des chercheurs et les bibliothécaires doivent se garder de prendre la main en la matière ; certes, la création d'une archive ouverte institutionnelle participe à la stratégie globale de pilotage et de valorisation de la production scientifique d'un établissement, excédant les fonctions d'un produit documentaire classique ; certes, la mise en place d'un entrepôt local pour les publications d'un organisme nécessite un faisceau de compétences informatiques, juridiques et informationnelles justifiant l'intervention de multiples composantes de l'université. Néanmoins, le SCD – ou le centre de documentation d'un organisme de recherche – ne doit pas jouer un rôle de second plan dans la mise en place et l'alimentation de l'archive ouverte institutionnelle. En effet, la bibliothèque est tout à fait habilitée à prendre en charge l'archive ouverte institutionnelle, non seulement en raison des compétences techniques de ses personnels, mais aussi parce que les objectifs poursuivis lors de la création d'une archive paraissent tout à fait s'intégrer dans ses missions fondamentales.

A°) Le SCD, un service à même de gérer l'archive ouverte institutionnelle

S'il paraît évident que l'auto-archivage doit rester l'apanage des chercheurs eux-mêmes, l'archive ouverte institutionnelle est un outil lourd et complexe. Les compétences exigées pour sa gestion sont multiples, non seulement informatiques mais documentaires. Ces compétences se rencontrent dans les bibliothèques et les Services communs de documentation, qui ont depuis plusieurs années déjà intégré les problématiques liées au numérique et au libreaccès.

1°) Une bonne compréhension des problématiques d'accès et de diffusion des résultats de la recherche à l'heure du numérique

Comme le rappelait Jean-Michel Salaün, donner accès à l'information est au cœur des missions des bibliothèques :

le libre accès n'est pas une idée neuve : c'est la mission fondamentale des bibliothèques. Depuis toujours, les bibliothèques ont eu pour mission de proposer à leurs lecteurs une collection de documents librement accessibles, quitte à les extraire le cas échéant du monde marchand pour les soustraire à toute modalité transactionnelle¹⁸⁰.

Or, les bibliothèques universitaires ont très tôt été confrontées à la problématique de l'accès aux publications scientifiques. Dès les années 1980, les bibliothèques

¹⁸⁰J.-M. Salaün, « Libre accès aux ressources scientifiques et place des bibliothèques », Bulletin des bibliothèques de France, vol. 49, n°6, 2004, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-06-0020-003>.

universitaires et de recherche ont fait face à une véritable flambée des prix des revues scientifiques : entre 1986 et 1998, l'Association of Research Libraries (ARL, qui regroupe 126 bibliothèques d'Amérique du Nord) relevait une augmentation de 175 % du coût moyen des périodiques, toutes disciplines confondues – entraînant un désabonnement progressif des bibliothèques américaines¹⁸¹. Afin de compenser ces désabonnements, les éditeurs commerciaux se sont obstinés dans une politique d'augmentation des prix et se sont enfermés dans une « spirale suicidaire », creusant un fossé toujours plus important entre eux et les éditeurs non commerciaux¹⁸². En réponse à ce phénomène, les bibliothèques se sont organisées en consortiums afin de mieux négocier les prix des abonnements, mais ont aussi commencé à s'intéresser au libre accès, qui apparaissait comme l'une des réponses possibles à leurs difficultés à maintenir les abonnements aux périodiques scientifiques. Ainsi, bien que les archives ouvertes n'aient pas été mises au point pour résoudre les problèmes budgétaires des bibliothèques et restent avant tout un outil de communication scientifique directe entre chercheurs¹⁸³, les bibliothèques ont très tôt imaginé pouvoir les exploiter en ce sens. Dès 1997, l'ARL a mis en place SPARC (Scholarly Publishing and Academic resources Coalition) dont le but est de promouvoir des initiatives de publications scientifiques alternatives, en particulier auprès des chercheurs¹⁸⁴. Les associations de bibliothèques sont nombreuses à signer la BOAI en 2001. Lutte contre les dérives des éditeurs commerciaux et soutien actif des bibliothèques aux archives ouvertes sont donc les deux volets d'une même problématique de l'accès au savoir scientifique :

Comme l'université de Cornell aux Etats-Unis qui avait annulé l'abonnement à un nombre important de titres Elsevier en 2003, l'université Pierre et Marie Curie (UPMC) vient de prendre la décision de supprimer son contrat chez le même éditeur, et le choix de développer les services autour d'une archive ouverte institutionnelle s'impose. Même si la logique documentaire est différente, le levier fort dans ces initiatives parallèles reste le lien privilégié que les bibliothèques maintiennent auprès des communautés scientifiques de leurs établissements. De simples acquéreurs, ils peuvent redevenir des acteurs à part entière de la production de l'information scientifique et de sa diffusion [...] ¹⁸⁵.

Habitué à l'organisation des collections d'imprimés, les bibliothécaires ont aujourd'hui intégré l'organisation et la valorisation de l'offre documentaire numérique : les bibliothèques ordonnent les collections numériques qu'elles acquièrent et intègrent le libre accès à l'offre. De sorte que la bibliothèque s'impose comme la composante universitaire la mieux à même non seulement de donner accès à l'information, ce qui a toujours été sa mission traditionnelle, mais aussi de participer à sa diffusion.

Ce sont souvent les SCD qui sont ainsi chargés de la gestion de l'archive ouverte institutionnelle, considérée comme un type d'offre documentaire parmi les collections numériques proposées à la bibliothèque :

Les projets d'archives en libre accès sont destinés essentiellement à la communauté scientifique. Cela dit, que l'on s'en tienne strictement aux cas de prépublications (publications en cours de validation), de postpublications (publications déjà validées), ou d'archivage et mise en ligne de tout document produit par une institution, il semble que deux modèles principaux de fonctionnement co-existent. Il peut s'agir de systèmes "orientés chercheurs", dans lesquels chaque chercheur peut déposer ses travaux dans des archives thématiques regroupées en réservoir commun. [...] Il peut aussi s'agir de systèmes de mise en ligne de toutes les publications

¹⁸¹G. Chartron, J.-M. Salaün, « La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 45 : n°2, 2000, <http://bbf.enssib.fr/consulter/05-chartron.pdf>, p. 34.

¹⁸²*Ibid.*, p. 35.

¹⁸³S. Harnad, « The research-impact cycle », *Information Services & Use*, vol. 23, 2003, p. 140.

¹⁸⁴A. Mahé, « Bibliothèques et archives ouvertes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n°1, 2011, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0014-003>, p. 14.

¹⁸⁵*Ibid.*, p. 18.

d'une institution : dans ce cas, il arrive que les archives en libre accès soient constituées dans le contexte plus large de la gestion des collections dans une bibliothèque. Ces archives peuvent même faire partie du système d'information propre à l'institution en question. Les services de documentation et les bibliothèques sont alors souvent instigateurs de ces projets¹⁸⁶.

Annaïg Mahé, reprenant les propos de la présidente de l'Ifla Ellen Tise, va plus loin en suggérant d'ajouter aux « trois rôles "traditionnels" de la bibliothèque : acquisition, archivage et passerelle vers les ressources pertinentes » une « nouvelle dimension, celle de la publication de l'information scientifique pour le bien public »¹⁸⁷. La bibliothèque se trouve investie d'une fonction de dissémination du savoir scientifique au nom de l'intérêt général, excédant son rôle naturel au service du public universitaire. L'ADBU (Association des directeurs de bibliothèques universitaires) considère également la valorisation de la production scientifique comme une mission de la bibliothèque¹⁸⁸. Mais la gestion de l'archive ouverte institutionnelle est d'abord pour le SCD un nouveau service documentaire offert à son public naturel de chercheurs, une « assistance à la production académique » qui s'impose comme l'un de services que la bibliothèque universitaire doit pouvoir offrir¹⁸⁹ : en somme, une extension logique des tâches des bibliothécaires à l'heure du numérique.

2°) Le SCD, un vivier de personnels qualifiés pour gérer l'archive ouverte institutionnelle

Les personnels des SCD sont particulièrement qualifiés pour garantir le bon fonctionnement de l'archive ouverte institutionnelle et mettre en place des services associés. Ceux-ci sont susceptibles d'intervenir à plusieurs niveaux, détaillés sur la page du site COUPERIN consacrée aux « Apports et impact des AO pour les bibliothèques »¹⁹⁰. Tout d'abord, le SCD est à même d'assurer un travail de veille technologique sur les nouveaux produits de gestion de l'information scientifique et technique. De plus, l'archive ouverte pouvant être conçue comme un volet des politiques documentaires de l'établissement, le SCD est compétent pour assurer la mise en place de *workflows*, émettre des suggestions sur les procédures et les politiques de dépôts – COUPERIN estime que la bibliothèque peut même apporter son expertise pour la rédaction de chartes de dépôts – et veiller à la cohérence des données.

Les bibliothécaires sont en particulier qualifiés pour gérer les métadonnées et l'indexation des documents déposés : constituer un jeu de métadonnées riche et contrôlé, c'est multiplier les accès vers le document en ligne¹⁹¹. Le choix des métadonnées est donc une étape cruciale de la création d'une archive ouverte institutionnelle à laquelle doivent participer les personnels du SCD. En la matière, la collaboration entre informaticiens, professionnels de l'information et chercheurs est nécessaire : ces derniers se contenteront souvent de remplir sommairement une fiche de métadonnées descriptives contrôlée ensuite par le SCD. La fiche de métadonnées descriptives doit comporter les champs recommandés par le Dublin Core, au cœur de l'OAI-PMH. La mise en œuvre de ce format requiert un minimum de connaissances techniques : cela implique ou bien la

¹⁸⁶J.-Ph. Accart, É. Mounier, « Archives ouvertes et documentation : rôle et responsabilité des professionnels de l'information », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, op. cit., pp. 247-248.

¹⁸⁷A. Mahé, « Bibliothèques et archives ouvertes », op. cit., p. 16.

¹⁸⁸A. Moalic, *Le SCD dans la diffusion des publications scientifiques de son université : état des lieux et perspectives*, sous la direction d'Anne-Marie Bernard, Mémoire DCB, ENSSIB, 2009, p. 32.

¹⁸⁹Florence Muet, citée dans A. Mahé, « Bibliothèques et archives ouvertes », op. cit., p. 16.

¹⁹⁰COUPERIN, « Apports et impact des AO pour les bibliothèques » <http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article96>

¹⁹¹S. Malotiaux, « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », op. cit., p. 57.

formation des chercheurs à ce format de métadonnées, formation que le personnel des SCD est à même de mettre en place, ou bien une prise en charge de la correction des fiches de métadonnées descriptives par les bibliothécaires, pour les rendre conformes au Dublin Core avant la publication effective sur l'archive ouverte¹⁹². Cette deuxième solution est généralement préférable pour éviter un temps de formation aux chercheurs et leur présenter une procédure de dépôt rodée dès le lancement de l'archive¹⁹³. Enfin, l'indexation d'archives multidisciplinaires pose des difficultés liées à des usages disciplinaires particuliers, que le SCD doit être à même de gérer, par exemple en concevant une indexation à deux niveaux – un premier niveau avec un langage contrôlé pour l'ensemble de l'archive, et un deuxième niveau par discipline utilisant des listes spécialisées par domaine¹⁹⁴.

Par ailleurs, les bibliothèques universitaires ont développé des compétences de renseignement et formation des usagers à la recherche documentaire. Ces compétences peuvent tout à fait être transférées dans le domaine du libre accès. Les chercheurs, tout en conservant la maîtrise du dépôt, peuvent être sensibilisés et aidés dans la procédure ; leur travail peut être allégé en confiant le contrôle des métadonnées aux bibliothécaires. La formation des étudiants à la recherche documentaire, de plus en plus fréquente en BU pour les Licences et les Masters, est en outre une occasion idéale de présenter les archives ouvertes et de valoriser l'offre documentaire en libre accès – ce que l'on fait encore trop peu sur les portails des SCD¹⁹⁵. Des actions de communication autour de l'archive institutionnelle peuvent être réalisées auprès de tous les publics. Auprès des chercheurs, il s'agit de souligner les bénéfices qu'ils tireront d'un auto-archivage régulier de toutes leurs publications ; ceux-ci nourrissent de nombreuses craintes à l'encontre de l'auto-archivage, notamment celle de la perte de temps, qui devront être levées par un effort de pédagogie de la part des personnels de la bibliothèque.

Les SCD apparaissent donc comme des composantes universitaires particulièrement bien armées pour assurer le maintien et l'alimentation de l'archive ouverte institutionnelle, en jouant un rôle de traitement de l'information au cœur de leurs missions traditionnelles, mais aussi en servant de courroie de transmission entre les chercheurs et les services informatiques de l'établissement. Ils ont ainsi vocation et intérêt à s'impliquer fortement dans le gestion de l'archive ouverte institutionnelle.

¹⁹²J.-Ph. Accart, É. Mounier, « Archives ouvertes et documentation : rôle et responsabilité des professionnels de l'information », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, op. cit., p. 249.

¹⁹³Voir les résultats de l'enquête menée dans le cadre du projet de création de l'archive ouverte institutionnelle Arts & Métiers ParisTech, D. Benhamou-Suesser, F. Saconnet, J. Schweitzer, J. Sempéré, M. Stupar, J.-J. Vandewalle, *Bâtir un plan de sensibilisation aux archives ouvertes*, op. cit., p. 35.

¹⁹⁴J.-Ph. Accart, É. Mounier, « Archives ouvertes et documentation : rôle et responsabilité des professionnels de l'information », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, op. cit., p. 250-251.

¹⁹⁵Le Cléo, Centre pour l'édition électronique du livre, a confié une étude à Emma Bester sur Revues.org qui a montré que le libre accès n'est pas valorisé sur les sites de bibliothèques universitaires comme peuvent l'être les ressources électroniques payantes. Les bibliothécaires, qui doivent justifier de leurs dépenses documentaires, tendent en effet à mettre en avant les bases ayant entraîné de coûteuses acquisitions. Le Cléo, pour augmenter la visibilité de ses publications libres, a ainsi décidé d'élaborer une offre « Freemium » pour les SCD, dont les tarifs sont négociés avec Couperin.

Voir Emma Bester, « Quelle visibilité pour le Gold OA dans les BU et SCD ? Le cas de Revues.org », http://intd.cnam.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichier?ID_FICHIER=1295877015273

3°) L'archive ouverte institutionnelle : une chance pour le SCD

Dans son *vade mecum* sur les archives ouvertes à l'adresse des bibliothèques universitaires, COUPERIN liste les raisons principales de contribuer à la mise en place d'une archive institutionnelle¹⁹⁶.

La première, « renforcer la communication et la collaboration internes, notamment entre les laboratoires de recherche et la bibliothèque et en passant par exemple par la formation à l'information scientifique et technique »¹⁹⁷ prend toute sa pertinence alors que les chercheurs désertent la bibliothèque physique au profit des ressources numériques¹⁹⁸, comme le note S. Malotaux :

La création de services "virtuels" à la diffusion des savoirs produits par l'université (archives ouvertes des publications, thèses et cours en ligne) peut être enfin l'occasion de valoriser la bibliothèque "concrète" (la bibliothèque "comme lieu"), d'y implanter de nouvelles activités et d'en faire un véritable espace d'échanges et de rencontres fertilisantes entre tous les acteurs du savoir, contribuant activement à la construction des connaissances. Un *learning centre* intégral, pourrait-on dire¹⁹⁹.

En s'approchant des enseignants-chercheurs à propos de l'archive ouverte, le SCD peut créer des liens qui pourront aussi profiter aux activités d'enseignement, en alertant les professeurs et maîtres de conférence sur l'importance des formations à la recherche documentaire. En retour, les bibliothécaires doivent saisir cette occasion de mieux comprendre les besoins documentaires des chercheurs pour leur proposer de nouveaux services adaptés : « les compétences informationnelles des bibliothèques légitiment leur position au cœur des dispositifs de recherche, leur coopération avec les écoles doctorales afin de fournir de nouveaux services autour de la formation à la recherche d'information, à l'auto-archivage (accompagnement technique ou juridique au dépôt des documents) »²⁰⁰.

Les bibliothèques doivent par ailleurs « contribuer à la mémoire scientifique de leur établissement »²⁰¹ en assurant l'archivage pérenne des publications des chercheurs. L'alimentation de l'archive ouverte institutionnelle et la qualité du référencement sont aussi du ressort du SCD, qui renforce son intégration au sein de l'université.

Les bénéfices de la participation à la mise en place et au maintien d'une archive ouverte institutionnelle pour la bibliothèque universitaire vont donc bien au-delà d'un simple enrichissement de l'offre documentaire. Elle nécessite un investissement fort des équipes qui peuvent jouer un rôle concret de sensibilisation et d'accompagnement des chercheurs.

¹⁹⁶COUPERIN, « Apports et impact des AO pour les bibliothèques » <http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article96>

¹⁹⁷*Ibid*

¹⁹⁸G. Chartron, « Une économie renouvelée de la publication scientifique », *Perspectives documentaires en éducation*, n° 62, 2005, p. 4

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/11/77/98/PDF/04-PDE62_Chartron_AC_final.pdf

¹⁹⁹S. Malotaux, « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », *op. cit.*, p. 54.

²⁰⁰COUPERIN, « Apports et impact des AO pour les bibliothèques » <http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article96>

²⁰¹*Ibid*.

B°) Politiques incitatives : support logistique et efforts de pédagogie des bibliothécaires en direction des chercheurs, enseignants, étudiants

Dans la mesure où l'obligation de dépôt n'est pas généralisée, l'alimentation de l'archive ouverte institutionnelle dépend de la capacité de l'établissement à mettre en œuvre des politiques de sensibilisation au libre accès et d'incitation à l'auto-archivage. Une communication efficace, un accompagnement des personnels scientifiques, un effort de compréhension des besoins des chercheurs doivent accompagner la création de l'archive ouverte ; une aide technique doit au quotidien être apportée par des personnels qualifiés. Les bibliothécaires peuvent assumer ce rôle d'encouragement et de soutien au dépôt auprès des chercheurs.

1°) Réticences des chercheurs à l'égard de l'auto-archivage

Malgré les bénéfices qu'ils pourraient tirer de l'utilisation d'une archive ouverte institutionnelle, nombre de chercheurs montrent une défiance à l'encontre de l'auto-archivage. L'une des principales réserves des chercheurs est liée à la crainte de se voir imposer une contrainte administrative supplémentaire qui leur ferait perdre du temps²⁰².

Par ailleurs, le cadre juridique des archives ouvertes est souvent méconnu. Les chercheurs sont conscients qu'auto-archivage et propriété intellectuelle sont des problématiques liées, mais n'en comprennent pas pleinement les enjeux : entre 20 % et 30 % des auteurs ne savent pas qui détient les droits sur leur dernier article paru²⁰³. Les auteurs sont souvent peu soucieux de la cession de leurs droits d'auteur et mesurent mal les limites de leur droit à auto-archiver leurs publications scientifiques. Peu nombreux sont ceux qui osent biffer les clauses abusives des contrats d'éditeurs prestigieux. Les chercheurs ne différencient souvent pas non plus le dépôt de la mise en accès libre du texte intégral²⁰⁴, de sorte qu'incertains quant à la détention de leurs droits d'auteurs, ils n'osent pas auto-archiver en vue d'un accès restreint de peur de se mettre dans l'illégalité.

Enfin, certains chercheurs craignent de mettre le modèle économique de leurs revues de prédilection en danger s'ils rendent librement accessibles leurs publications²⁰⁵. Or, les chercheurs restent souvent très attachés aux revues qui détiennent un fort capital symbolique, alors que la question de l'accès libre soulève celle du prestige : « finalement, l'autorité dépend surtout de l'identité de la revue où l'on publie »²⁰⁶, autorité et prestige étant inextricablement liés.

À toutes ces objections, le SCD doit être en mesure d'apporter des réponses.

²⁰²D. L'Hostis, P. Aventurier, *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, op. cit., p. 22.

²⁰³A. Magron, *Auto-archivage des publications scientifiques, Synthèse d'enquêtes menées auprès des chercheurs*, 2007, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/15/15/75/PDF/EnquetespratiquesOA.pdf>, p. 3.

²⁰⁴D. L'Hostis, P. Aventurier, *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, op. cit., p. 22.

²⁰⁵S. Harnad, « Waking OA's "slumbering giant": the university's mandate to mandate open access », op. cit., p. 65.

²⁰⁶J.-C. Guédon, *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

2°) Pédagogie et accompagnement : le rôle de la BU

Bien que le SCD ne prenne pas en main l'archivage des publications, il peut apporter une aide technique aux chercheurs dans leur pratique d'auto-archivage. Les bibliothécaires ont un rôle à jouer dans la prise en main des outils, afin de lever les inhibitions découlant d'un éventuel manque de maîtrise de l'informatique et de stimuler les dépôts. L'outil peut faire l'objet d'une présentation au SCD, mais on peut aussi imaginer la mise en place d'une assistance technique au dépôt, en lien avec les services informatiques, avec un contact mail dédié²⁰⁷. Divers services d'aide au versement peuvent être conçus : tutoriels, masques de saisie ou encore aide à l'édition électronique grâce à des validateurs XML, SGML etc²⁰⁸. Une FAQ (foire aux questions) peut être créée et rendue accessible depuis la page d'accueil²⁰⁹. Le dépôt peut être simplifié par une automatisation partielle de la saisie des métadonnées, comme sur HAL où certaines données bibliographiques sont générées automatiquement par la saisie du DOI (*digital object identifier*).

Une sensibilisation plus globale à l'intérêt des archives ouvertes peut être menée. Une information sur les outils connectés à l'archive, moteurs de recherche, outils d'évaluation ou de navigation, peut être proposée. La promotion de l'archive ouverte institutionnelle, opposée à la mise en ligne des publications sur un blog personnel, doit permettre de rappeler que le dépôt sur un site institutionnel garantit la pérennité de l'accès au texte grâce à l'attribution d'un identifiant unique (DOI)²¹⁰.

La bibliothèque peut également fournir un conseil juridique en matière de droit d'auteur et d'auto-archivage. Une véritable pédagogie du libre-accès doit être mise en œuvre : présentation du site RoMEO/Sherpa qui recense les politiques des éditeurs concernant les archives ouvertes, incitation à l'auto-archivage des publications y compris lorsqu'elles ne pourront pas être d'emblée proposées en accès libre, explication des règles du droit d'auteur. On peut prévoir une vérification par la bibliothèque des contrats signés par les chercheurs, à la fois pour alerter ces derniers sur la nécessité de conserver un droit à l'auto-archivage de leur prépublication et pour s'assurer du statut de leur postpublication²¹¹ : le SCD de l'INPT, par exemple, assure ce service de contrôle du respect des contrats avec les éditeurs. Le SCD est pleinement légitime pour prendre en charge cette mission d'accompagnement juridique ; en revanche, une formation des bibliothécaires au droit d'auteur peut être le préalable à la mise en place de ce service.

Le SCD peut enfin assumer un rôle militant de défense du libre accès. Pour ce faire, les inquiétudes des chercheurs doivent être bien identifiées pour apporter la réponse la plus adaptée. L'observation de J.-C. Guédon concernant le manque de prestige des archives ouvertes explique au moins en partie le manque de motivation des chercheurs pour auto-archiver leurs articles. La bibliothèque doit pouvoir montrer que l'archive ouverte est au contraire une chance pour les auteurs d'augmenter l'impact de leurs publications, proposer des outils de mesure du facteur d'impact en lien avec l'archive ouverte institutionnelle²¹² et présenter les grands classements internationaux, comme le *Ranking Web of World Repositories*, qui sont une nouvelle façon de mettre en valeur la recherche de l'établissement.

²⁰⁷D. Benhamou-Suesser, F. Saconnet, J. Schweitzer, J. Sempéré, M. Stupar, J.-J. Vandewalle, *Bâtir un plan de sensibilisation aux archives ouvertes*, op. cit., p. 57.

²⁰⁸E. Bester, « Les services pour les archives ouvertes : de la référence à l'expertise », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 47 : n°4, 2010, p. 6.

²⁰⁹ Cf. annexes, ill. 2, p. 80.

²¹⁰J.-Ph. Accart, É. Mounier, « Archives ouvertes et documentation : rôle et responsabilité des professionnels de l'information », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, op. cit., p. 249.

²¹¹*Ibid*, p. 249.

²¹²Cf. Chapitre 6.

Les SCD paraissent rassembler de nombreuses compétences pour prendre en main la gestion d'une archive ouverte institutionnelle. L'identité et les missions traditionnelles de ces services doivent d'ailleurs leur permettre de s'imposer comme des interlocuteurs privilégiés à la fois des chercheurs et des services informatiques pour assurer le succès de l'archive ouverte. En accompagnant les chercheurs dans la découverte du libre accès et des règles de dépôt, en intégrant l'archive à l'ensemble de l'offre documentaire de l'université, en travaillant sur la valorisation des productions scientifiques de l'établissement, le SCD donne à l'archive ouverte une légitimité supplémentaire et favorise son adoption par les équipes de recherche.

Par ailleurs, les bibliothécaires peuvent aujourd'hui s'atteler à la mise en place de nouveaux services, qui donneront une valeur ajoutée à l'archive ouverte institutionnelle.

CHAPITRE 6 : L'ARCHIVE OUVERTE INSTITUTIONNELLE, UN OUTIL AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

L'archive ouverte institutionnelle est un outil de communication scientifique directe au service de la politique d'un établissement : elle participe à la dissémination et à la mise en valeur des résultats de la recherche. Mais progressivement, les archives ouvertes ont vu leurs fonctions enrichies, au bénéfice des institutions gestionnaires des sites, des chercheurs qui les alimentent et des simples lecteurs, qui les consultent et justifient leur existence. Les universités et les organismes de recherche ne peuvent plus aujourd'hui se contenter d'une plate-forme de stockage et diffusion des publications : l'archive ouverte institutionnelle doit être le prétexte à l'élaboration de nouveaux services pédagogiques et documentaires, en direction des personnels scientifiques et des étudiants.

A°) Les archives ouvertes institutionnelles : un outil pédagogique au service des enseignants ?

Les archives ouvertes ont d'abord été conçues par les chercheurs, *pour* les chercheurs, en vue de favoriser les échanges au sein de communautés de recherche et d'utiliser les potentialités du web pour permettre la communication scientifique directe. Cependant, la création d'archives institutionnelles dans les établissements d'enseignement supérieur appelle un élargissement de ces usages pour faire de l'archive ouverte de l'université un outil intégré à toutes les activités de l'institution. Un emploi de l'archive à des fins pédagogiques peut donc être inventé. Comme le notait déjà Ghislaine Chartron en 2005 :

[Un] accès plus ouvert aux savoirs devrait aussi questionner les modes d'apprentissage et notamment ceux de l'université. La disponibilité des cours des professeurs sous formes variées (podcasts, synopsis, diapositives...) et l'accès généralisé à des publications scientifiques de qualité, démultipliant ainsi ce que les exemplaires papier des bibliothèques pouvaient permettre, conduisent à des opportunités inédites pour l'acte pédagogique. [...] Les universités numériques thématiques qui se déploient actuellement en France sont porteuses de cet enrichissement de l'acte pédagogique mais les liens avec les bibliothèques numériques n'ont pas toujours été pensés conjointement²¹³.

L'observation de G. Chartron sur le potentiel des bibliothèques numériques comme supports de l'enseignement vaut pour les archives ouvertes : les professeurs d'université fondent leurs enseignements sur leurs recherches, dont les résultats publiés sont censés être auto-archivés dans l'archive ouverte institutionnelle. Le lien entre les bibliographies distribuées aux étudiants et l'archive ouverte apparaît évident ; les bibliothécaires pourraient d'ailleurs dans ce cadre jouer un rôle de support auprès des enseignants en proposant sous forme numérique des bibliographies enrichies de liens vers les ressources numériques du SCD payantes et en accès libre, ce qui contribuerait aussi à la promotion de l'archive ouverte de l'université auprès des étudiants.

La maîtrise de la politique de dépôt dans l'archive ouverte institutionnelle par l'université permet d'ailleurs d'envisager un emploi extensif de l'archive. Certains

²¹³ G. Chartron, « Une économie renouvelée de la publication scientifique », *op. cit.*

établissements ont pu prendre le parti d'autoriser le dépôt de supports de cours dans l'archive. Ainsi à Grenoble, où le SICD1 (Service Interétablissements de Coopération Documentaire, regroupant les bibliothèques de l'Université Joseph Fourier et de l'Institut Polytechnique de Grenoble) et le SICD2 (bibliothèque universitaire droit-lettres et bibliothèques des composantes des universités Pierre-Mendès-France – l'Upmf, et Stendhal) travaillent à la création d'une archive ouverte institutionnelle, en concertation avec la direction des services informatiques. Après constat de l'inadaptation de l'ENT (Environnement numérique de travail) utilisé à l'Upmf et à Stendhal, les équipes étudient l'hypothèse d'une suppression de l'ENT et de la plate-forme de podcasts TICE-EAD (Technologies de l'Information et de la Communication adaptées à l'Education ; Enseignement à Distance) : les contenus seraient alors fédérés par la nouvelle archive ouverte institutionnelle²¹⁴. Ces réflexions n'ont pas été validées ; elles mettent cependant au jour la possibilité nouvelle d'une archive ouverte institutionnelle qui ne serait plus uniquement orientée vers les chercheurs mais également vers les étudiants. Il s'agit d'un élargissement important des publics potentiellement concernés par l'archive ouverte.

De même, si son caractère institutionnel suggère que le public-cible est avant tout celui des étudiants de l'université, on remarque que l'archive ouverte institutionnelle est aussi un outil d'accès libre et distant au savoir scientifique qui peut profiter à un public plus large. L'archive ouverte institutionnelle peut ainsi devenir un outil au service de la formation à distance. Alors que la LRU assigne à l'université une mission de « formation initiale *et continue* »²¹⁵ (Titre Premier, Article 1, les « Missions du service public de l'enseignement supérieur » : alinéa 1), penser l'utilisation de l'archive ouverte comme un outil de formation tout au long de la vie paraît plus pertinent que jamais. Grâce au référencement par les moteurs de recherche et au principe de l'accès libre, l'archive ouverte apparaît comme un outil d'autoformation et d'approfondissement des enseignements²¹⁶.

B°) Taux de citation et bibliométrie

L'évaluation de la production scientifique est une problématique centrale pour les acteurs du monde de la recherche. Celle-ci passe souvent par une approche bibliométrique dépendante de quelques grands outils commerciaux : le *WOS* ou *Scopus* sont les *leaders* du secteur. Les analyses quantitatives ainsi produites constituent des outils de pilotage pour les universités et les organismes de recherche, ainsi que des réservoirs de données pour les agences nationales d'évaluation de la recherche.

Pour faire progresser leurs résultats ou faire évoluer ces méthodes d'évaluation jugées insatisfaisantes à plusieurs titres, établissements et chercheurs peuvent s'appuyer sur leur archive ouverte institutionnelle de différentes manières : pour accroître l'impact des publications ; pour offrir un service simplifié de mesure du facteur d'impact et des taux de citation ; pour enfin compléter les modes traditionnels d'évaluation de la recherche.

²¹⁴Entretien téléphonique avec Lucie Albaret, conservateur au SICD2 Grenoble, le 7/10/2011.

²¹⁵Nous soulignons.

²¹⁶J. Schöpfel, Ch. Stock, « Les archives ouvertes en France : Un potentiel documentaire pour la formation à distance », *op. cit.*, p. 444.

1°) Auto-archivage et augmentation du taux de citation

Stevan Harnad ou Tim Brody ont depuis longtemps montré une corrélation entre l'accès libre aux publications scientifiques et l'augmentation du taux de citation. Cette augmentation peut être mesurée en comparant des articles auto-archivés publiés dans des revues qui ne sont pas en libre-accès avec des articles parus dans ces mêmes revues mais qui n'ont pas été mis en accès libre²¹⁷. On observe alors des taux de citation significativement supérieurs pour les articles en libre-accès. L'avantage est net pour la tranche d'articles les plus cités (vingt citations et plus) : 20 % des articles reçoivent environ 80 % des citations²¹⁸. On recense plus de citations pour les articles en accès libre les plus cités que pour les articles les plus cités uniquement disponibles dans des périodiques payants. Cet avantage ne peut s'expliquer par l'attrait de l'exclusivité que pourraient exercer les *prépublications*, puisque la majorité des champs disciplinaires privilégient l'auto-archivage des *postpublications* uniquement²¹⁹. En somme, l'augmentation du taux de citation oscillerait, selon les disciplines, entre 25 % et 200 %²²⁰.

La question de l'impact des publications scientifiques intéresse à la fois les chercheurs eux-mêmes, dans le cadre de leur déroulement de carrière, et les établissements soucieux de mesurer la qualité de la recherche conduite en leur sein. L'étude des archives ouvertes institutionnelles croise ainsi la problématique de l'évaluation des chercheurs et de la montée en puissance des outils bibliométriques.

2°) Les archives ouvertes institutionnelles : un complément aux modalités d'évaluation habituelles

L'évaluation de la production scientifique repose sur une méthode d'évaluation par les pairs. Elle a été le prétexte à la mise au point d'indicateurs, mesurant la qualité du travail de recherche et des revues scientifiques : le recours à de telles méthodes bibliométriques a été favorisé par les progrès du numérique et notamment la création du *Science Citation Index*. Trois principales bases de données disponibles sur le web sont utilisées à des fins de bibliométrie. La plus ancienne, payante, est le *WOS (Web of Science)*, héritier du *Science Citation Index* : l'objectif initial était le recensement des sources citées dans les articles de sciences dures référencés par la base, pour constituer des réseaux de références citables et aider les évaluateurs à examiner la pertinence de la bibliographie des articles soumis pour publication²²¹. En 2004, deux offres nouvelles sont venues contester ce monopole de la compagnie Thomson Scientific. Le groupe Elsevier a lancé une autre proposition commerciale, la base *Scopus*, qui contrairement au *WOS* ne comprend pas de commission d'évaluation, mais qui indexe les articles selon les mêmes principes. Enfin, le géant du web *Google* est venu concurrencer les deux leaders avec *Google Scholar*, moteur de recherche spécialisé dans la littérature scientifique, qui indexe des éditeurs, des sociétés savantes ou des archives ouvertes : il peut être détourné

²¹⁷En revanche, tenter une comparaison entre les taux de citation d'articles publiés dans des revues en libre accès et des revues qui ne le sont pas n'a pas de sens, car deux journaux différents ne couvrent jamais exactement le même sujet, ne bénéficient de la même notoriété et ne répondent pas aux mêmes exigences de qualité. Y. Gargouri, H. Chawki, V. Larivière, Y. Gingras, L. Carr, T. Brody, S. Harnad, « Self-Selected or Mandated, Open Access Increases Citation Impact for Higher Quality Research », *PLOS ONE*, vol. 5 : n°10, http://eprints.ecs.soton.ac.uk/18493/58/MandateOA_PLOSpostprint.pdf, p. 5

²¹⁸*Ibid*, p. 14.

²¹⁹*Ibid*, p. 20.

²²⁰S. Harnad et T. Brody cités dans H. Bosc, « Le Droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès : appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde », *Propriété intellectuelle*, 2008, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/34/07/84/PDF/HBOSCterminalOA.pdf>

²²¹Ch. Kosmopoulos, D. Pumain, « Révolution numérique et évaluation bibliométrique dans les sciences humaines et sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLVI, n°141, 2008, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/32/42/87/PDF/revolnumevaluation.pdf>, p. 3.

à des fins d'analyse bibliométrique, comme l'a montré Ann Wil Harzing qui s'est appuyée dessus pour concevoir un outil en accès libre intitulé *Publish or Perish*²²².

Ces différents outils ont simplifié l'évaluation mais aussi introduit un biais dénoncé par certains chercheurs. L'usage excessivement répandu du *WOS* pour la mesure du facteur d'impact²²³ laisse à Thomson Scientific un quasi-monopole sur la construction de la valeur symbolique des productions et organes de diffusion de la recherche²²⁴. Cela pose en particulier problème dans le domaine des sciences humaines et sociales. Sur près de 8 700 revues recensées par le *WOS*, 1 000 environ seulement, presque toutes anglo-saxonnes, traitent des SHS. Avec 17 000 titres indexés dont 2 850 pour les SHS, la base *Scopus* n'est guère plus équilibrée, même si elle tient mieux compte des revues non anglophones. Une bibliométrie fondée sur ces deux outils ne peut donc donner qu'une « représentation biaisée de la production scientifique en SHS »²²⁵. D'ailleurs, si l'on peut éventuellement fonder l'évaluation des sciences dures sur les revues, celles-ci ne véhiculent dans le domaine des sciences humaines qu'à peine 50 % de la communication scientifique, les livres, chapitres d'ouvrages, colloques et littérature grise occupant une large place²²⁶. Il est donc urgent d'élaborer des outils et méthodes d'évaluation alternatifs. *Google Scholar*, qui ne moissonne pas seulement les revues mais une grande variété de ressources incluant les archives ouvertes, pourrait être une piste intéressante, même s'il faudrait que soient fournies des informations sur les périodes, volumes, ressources et pays couverts par le moteur²²⁷ ; de plus, Ann-Wil Harzing, à propos du logiciel *Publish or Perish* basé sur *Google Scholar*, rappelle que même si ses performances sont meilleures que celles du *WOS*, *Google Scholar* ne prend qu'imparfaitement en compte les ouvrages ou chapitres d'ouvrages et les publications non anglophones²²⁸.

L'accès libre apparaît donc comme un moyen de renouveler les méthodes d'évaluation des résultats de la recherche :

L'un des objectifs de l'accès libre, au-delà de son programme immédiat et évident d'offrir l'accès sans entraves à la littérature savante mondiale, est de corriger certains dysfonctionnements flagrants du système actuel de communication scientifique. En créant de nouveaux moyens de mesurer la valeur et l'impact des résultats de recherche, c'est-à-dire en diluant le monopole des instruments de mesure actuellement en place, le mouvement peut aussi trouver le moyen de se rassembler et d'avancer d'autant plus efficacement vers son but premier. En d'autres mots, c'est en travaillant simultanément la question de l'accès et celle de la mesure de l'impact ou valeur des publications scientifiques que le mouvement en faveur du libre accès atteindra son efficacité maximale²²⁹.

Or, les archives ouvertes institutionnelles peuvent apparaître comme de nouveaux outils de mesure bibliométrique, générant des statistiques de téléchargements ou récupérant des indicateurs bibliométriques à partir de bases de données externes commerciales ou libres. Par le dialogue avec les chercheurs, les gestionnaires de l'archive peuvent faire le

²²²*Ibid*, p. 3.

²²³Facteur d'impact : « mesure la fréquence moyenne avec laquelle l'ensemble des articles d'un journal est cité pendant une durée définie », H. Bosc, « Archives ouvertes : quinze ans d'histoire », dans Ch. Aubry, J. Janik, *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, p. 43.

²²⁴J.-C. Guédon, *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

²²⁵« En fin de compte, dans les deux cas, la couverture des publications dans les revues, tant disciplinaire que temporelle, est tellement incomplète qu'elle donne une représentation biaisée de la production scientifique en SHS et ne peut par conséquent pas fournir des résultats solides pour une évaluation bibliométrique », Ch. Kosmopoulos, D. Pumain, « Révolution numérique et évaluation bibliométrique dans les sciences humaines et sociales », op. cit., p. 6.

²²⁶*Ibid*, p. 1.

²²⁷*Ibid*, pp. 6-7.

²²⁸A.-W. Harzing, « Publish or perish », *harzing.com*, <http://www.harzing.com/pop.htm>

²²⁹J.-C. Guédon, *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

choix d'outils les mieux adaptés au contexte : par exemple, une archive institutionnelle couvrant uniquement les SHS pourra expérimenter *Publish or Perish*, quand une université scientifique donnera toute satisfaction aux chercheurs en incorporant les taux de citation du *WOS*. Certains outils spécialement conçus pour étudier les citations de documents déposés dans les archives ouvertes, comme *Citebase*, peuvent également être étudiés. En même temps, intégrer les archives ouvertes dans les processus d'évaluation favorisera leur appropriation par les chercheurs.

3°) Services associés à l'archive ouverte institutionnelle : statistiques d'usages et analyses des taux de citation

L'analyse de l'usage des archives ouvertes institutionnelles est indispensable à leur bonne gestion : indicateurs de dépôts, de téléchargements et de visites. La réalisation d'analyses bibliométriques, la mesure de l'impact des documents diffusés avec des décomptes de citation et des facteurs d'usage permettent de rendre compte du succès de l'archive institutionnelle auprès de la direction de l'établissement : ce sont d'utiles outils de pilotage²³⁰. Ces fonctionnalités de production de statistiques de téléchargements et de mesure de taux de citation séduisent aussi les chercheurs.

OATAO²³¹ présente un exemple particulièrement abouti de services personnalisés. Chaque notice d'article présente le nombre de citations recensées par le *WOS*. Des statistiques de téléchargement sont disponibles, permettant à l'auteur de mesurer l'usage de son document sur les vingt-quatre derniers mois²³². Une carte permet de visualiser les pays où le document a été le plus téléchargé. Archimer offre également une gamme étendue de services. L'archive ouverte de l'Ifremer est utilisée pour calculer automatiquement des indicateurs définis par l'institution avec ses ministères de tutelle²³³. L'intranet d'Archimer est connecté au *WOS* et effectue une mise à jour quotidienne des citations. Les métadonnées de chaque article sont ainsi enrichies de la valeur du facteur d'impact de la revue qui l'a édité et du nombre de citations recensées²³⁴. À partir de ces informations, les bibliothécaires produisent un « rapport annuel d'analyse de la production documentaire de l'Ifremer » depuis 2010, qui présente des informations générées par Archimer que complètent des données du *WOS* et de l'*Essential Science Indicators* de Thomson Scientific²³⁵. Pour que les outils de mesure proposés en lien avec l'archive ouverte institutionnelle ne soient pas perçus comme un nouvel outil de contrôle par les chercheurs, l'analyse de la production s'arrête au niveau des départements et non des auteurs.

En plus d'offrir la connexion aux grandes bases bibliométrique, l'archive ouverte peut contribuer par des fonctionnalités enrichies à l'émergence de nouvelles manières d'évaluer la qualité scientifique d'un document. En mettant en lumière des réseaux de co-auteurs, en générant ses propres statistiques d'usage (téléchargement, consultation), en intégrant des indications de classement voire en créant une procédure d'évaluation par les pairs reposant sur les possibilités offertes par les réseaux sociaux, les archives ouvertes explorent de nouvelles voies. C'est ce que suggère Emma Bester :

²³⁰COUPERIN, « Apports et impact des AO pour les bibliothèques » <http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article96>

²³¹OATAO, <http://oatao.univ-toulouse.fr/>

²³²Cf illustrations en annexe, p. 81.

²³³F. Merceur, M. Le Gall, A. Salaün, « La bibliométrie : un nouveau cap pour une archive institutionnelle / Bibliometrics: a new feature for institutional repositories », *Caught in the "fishing net" of information*, 14^e Biennale EURASLIC, 17-20 Mai 2011, Lyon, France. <http://archimer.ifremer.fr/doc/00031/14253/>

²³⁴Cf annexe p. 82, ill. 6.

²³⁵*Essential Science Indicators*, <http://sciencewatch.com/>

Ainsi les références, de plus en plus, sont présentées environnées d'éléments qualitatifs et quantitatifs, en offrant une vue contextualisée : profil plus ou moins exhaustif de l'auteur et des co-auteurs (notamment les affiliations), références citées ou citant le document et statistiques de consultation ont été mentionnées dans les cas de RePEc (EconPaper), PubMed et ResearchGATE. S'ajoutent dans ce dernier des options de visualisation du réseau de l'utilisateur membre, via un *network graph* ou carte où sont matérialisées les liaisons entre un membre et ses publications et/ou bibliographies, ses contacts et ses groupes. Des indications de *ranking* (classement) sont aussi proposées, fondées sur les votes des utilisateurs (*rating*). La base IDEAS (RePEc) propose également un accès dédié par *ranking* des auteurs et institutions et des documents les plus cités ou téléchargés. Il procède d'une combinaison entre les données obtenues par les modules LogEc (statistiques de consultation et de téléchargement) et CitEc (taux de citation)²³⁶.

On peut imaginer une transposition de certains services, comme la visualisation graphique du réseau scientifique de l'auteur, à un niveau institutionnel : ce type de fonctionnalités peut recouper en partie les indicateurs utilisés dans l'évaluation des chercheurs²³⁷. Certaines innovations permises par l'existence d'outils internationaux comme RePEc ou Citebase basés sur le moissonnage des archives ouvertes peuvent alimenter les mesures d'usages et de taux de citation au niveau institutionnel et sont à l'origine de nouveaux classements internationaux des auteurs et des établissements :

C'est une logique distincte, qui s'est établie pour concurrencer, ou tout au moins équilibrer, les pratiques controversées d'évaluation s'appuyant principalement sur les données bibliométriques de corpus limités de revues²³⁸.

Il ne s'agit pas d'abandonner l'utilisation du *WOS* ou de *Scopus*, outils connus et appréciés des chercheurs, sur lesquels s'appuient nombre de données statistiques fournies par les archives ouvertes institutionnelles ; mais l'évaluation de la recherche peut assurément être affinée et enrichie grâce aux nouveaux services associés aux réseaux d'archives ouvertes.

Le domaine de l'évaluation de la recherche et de la mesure de l'impact des publications n'est pas le seul dans lequel les archives ouvertes institutionnelles peuvent apporter une valeur ajoutée par rapport aux outils émanant d'acteurs privés. Toute une gamme de nouveaux services est à construire autour de l'archive de l'établissement.

C°) Quels nouveaux services construire autour d'une archive ouverte institutionnelle ?

Qu'il s'agisse de renforcer la visibilité de la recherche produite au sein d'un établissement, d'offrir aux chercheurs un outil de communication performant, ou de fournir aux lecteurs un outil documentaire perfectionné et personnalisable, une importante palette de services innovants peut être ajoutée à l'archive ouverte institutionnelle.

²³⁶E. Bester, « Les services pour les archives ouvertes : de la référence à l'expertise », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 47 : n°4, 2010, p. 14.

²³⁷L'Ifremer a par exemple défini avec ses Ministères de tutelle un indicateur de « présentation des collaborations internationales » dans le cadre de son contrat quadriennal. F. Merceur, M. Le Gall, A. Salaün, « La bibliométrie : un nouveau cap pour une archive institutionnelle / Bibliometrics: a new feature for institutional repositories », *Caught in the "fishing net" of information*, *op. cit.*

²³⁸E. Bester, « Les services pour les archives ouvertes : de la référence à l'expertise », *op. cit.*, p. 14.

1°) Développer la visibilité (inter)nationale de la recherche

Au niveau national, plusieurs outils publics ont été développés qui peuvent servir à mettre en valeur les résultats de la recherche auto-archivés. Une interaction étroite de l'archive ouverte institutionnelle avec HAL est indispensable pour favoriser la visibilité nationale des productions scientifiques de l'établissement et le rayonnement de la recherche française²³⁹. Les thèses peuvent de même être poussées dans TEL, mais le portail des thèses de l'Abes, theses.fr, peut suffire à rendre les thèses soutenues dans l'établissement et archivées dans l'entrepôt institutionnel visibles à l'échelle nationale.

Le premier moyen d'accroître la visibilité internationale des publications déposées dans l'archive ouverte institutionnelle est d'améliorer l'accessibilité du site. Le bilinguisme français-anglais, au minimum, devrait être de mise²⁴⁰. Or, seules 51 % des archives ouvertes françaises présentent une interface anglophone ; la statistique tombe à 4 % pour les interfaces multilingues²⁴¹. L'effort de traduction doit être amplifié pour assurer la bonne diffusion internationale des résultats de la recherche française en accès libre.

S'assurer que l'archive ouverte institutionnelle est moissonnée par les principaux moissonneurs internationaux est également nécessaire. OAIster est l'outil le plus connu dans le monde. Des produits commerciaux balayent aussi les contenus des archives ouvertes : le moteur de recherche SCIRUS, produit du groupe Elsevier Science, intègre des données en libre accès en plus des références de l'éditeur²⁴². Un référencement des textes par *Google Scholar* est également apprécié des chercheurs, qui utilisent beaucoup ce moteur. *Google Scholar* accole à la référence bibliographique un lien vers le texte intégral déposé dans l'archive institutionnelle : l'établissement gestionnaire de l'archive gagne du même coup en visibilité²⁴³. L'indexation dans le moteur de recherche généraliste *Google* n'est pas moins utile ; elle peut d'ailleurs se substituer à la présence sur *Google Scholar*, dans la cas des thèses notamment qui peuvent être des fichiers trop lourds²⁴⁴.

Les pratiques de recherche documentaire en ligne obéissant plus souvent à des logiques disciplinaires qu'institutionnelles, il ne faut pas non plus négliger les sites thématiques. On peut aussi bien penser à des moissonneurs comme Avano en sciences de la mer, des plates-formes centrales de dépôt direct dans lesquelles les textes intégraux peuvent être poussés, comme ArXiv, ou des moteurs de recherche spécialisés, comme Vetseek pour les sciences vétérinaires.

L'ensemble de ces outils permet d'atteindre l'un des objectifs majeurs de l'archive ouverte institutionnelle : diffuser et promouvoir les travaux scientifiques d'une université ou d'un organisme de recherche.

2°) Des services personnalisés pour les chercheurs

L'archive ouverte institutionnelle peut être utilisée comme un outil porteur de services à forte valeur ajoutée pour les chercheurs. Les procédures d'évaluation peuvent par son truchement être simplifiées, notamment grâce à l'export de notices

²³⁹Cf. Chapitre 3.

²⁴⁰Cf annexes, ill 1, 5, pp. 80 et 82.

²⁴¹Schöpfel J., Prost H., *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, op. cit., p. 25.

²⁴²D. L'Hostis, P. Aventureur, *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, op. cit., p. 16.

²⁴³C'est une différence notable avec les collections institutionnelles HAL : les établissements qui ont fait ce choix n'apparaissent pas dans *Google Scholar* qui renvoie à *archives-ouvertes.fr*.

²⁴⁴Entretien téléphonique avec J.-F. Lutz, le 7/10/2011.

bibliographiques dans différents formats et la connexion aux grands outils bibliométriques, mais aussi diversifiées en concevant des outils statistiques propres à l'archive.

Des services de seconde génération répondant à des besoins précisément identifiés peuvent y être ajoutés. Même si on les voit souvent portées par les plateformes centrales ou nationales, les archives ouvertes institutionnelles doivent incorporer ces nouvelles fonctions : l'archive institutionnelle est un outil de communication qui doit se mettre au service des chercheurs de l'établissement. La génération et la mise à jour automatique de CV pour les auteurs, proposées par exemple par OATAO, sont des fonctionnalités intéressantes. On peut utiliser à cette fin l'application créée par l'Université de l'Illinois, *BibApp*²⁴⁵ – conseillée par COUPERIN. Elle établit automatiquement des correspondances entre le nom des auteurs et leurs références bibliographiques pour générer une page nominative ; le programme inclut une fonction de *datamining* qui lui permet de repérer les collaborations entre chercheurs et les experts du champ disciplinaire. Les profils de chercheurs générés par l'application sont personnalisables. Ils contribuent à « renouveler les modalités de repérage d'un expert »²⁴⁶. Ces CV peuvent être particulièrement mis en avant sur la page d'accueil du site, comme sur l'archive SPIRE de Sciences-Po qui présente un fenêtre cliquable « Découvrir un chercheur »²⁴⁷.

Ce type de services permet une facilitation de la communication spécialisée et de la collaboration scientifique ; l'archive institutionnelle peut ainsi acclimater une logique communautaire à sa technologie propre. En permettant la création de pages personnelles et leur « publicisation », les membres inscrits de la plate-forme peuvent ainsi se constituer en réseaux, au sein desquels chacun donnera accès à une sélection de données biographiques ou bibliographiques : cette « visibilité publique volontaire [...] peut être interne au dispositif ou externalisée et/ou intégrée à un autre dispositif médiateur grâce à l'attribution d'une URL pérenne (*permalink*) »²⁴⁸. Le réseau social scientifique ResearchGATE peut en la matière s'avérer une source d'inspiration²⁴⁹. De même, l'archive ouverte centrale d'économie RePEc présente la liste des publications, classées selon les codes d'indexation du *Journal of Economic Literature*, les affiliations et les contacts des auteurs qui y déposent, à partir d'informations fournies par les auteurs eux-mêmes *via* le module « Author Service » ; le profil des auteurs comporte aussi les taux de téléchargements et de citation calculés par LogEc et CitEc²⁵⁰. La communication auteur-lecteur est également facilitée : on le voit avec PubMed et RePEc qui précisent les adresses électroniques des auteurs, ou à plus forte raison avec les réseaux ResearchGATE ou DRIVER qui autorisent la constitution de groupes. Driver permet ainsi de créer ou rejoindre une « communauté », dont les « managers » transmettent des informations aux membres, lesquels enrichissent une collection de documents et ont à leur disposition un forum pour échanger²⁵¹.

Qu'on les repère déjà sur des archives ouvertes institutionnelles ou qu'ils demandent encore à y être intégrées, tous ces services peuvent intéresser les chercheurs et favoriser leur appropriation de l'outil. Par ailleurs, ils pourront aussi bénéficier des

²⁴⁵ *BibApp*, <http://bibapp.org/>

²⁴⁶ E. Bester, « Les services pour les archives ouvertes : de la référence à l'expertise », *op. cit.*, p. 5.

²⁴⁷ Cf annexes, ill. 7-8, p. 83. *SPIRE, Sciences-Po Institutional Repository*, <http://spire.sciences-po.fr/web/>

²⁴⁸ E. Bester, « Les services pour les archives ouvertes : de la référence à l'expertise », *op. cit.*, p. 10.

²⁴⁹ « Le cas de ResearchGATE est particulier car, en raison de sa nature de réseau social, son fonctionnement repose, pour moitié, sur les données profils de ses membres ; le second pilier réside dans les actions des utilisateurs, qui viennent généralement nourrir en retour les profils (le sien, celui des autres). L'accès à des profils est ici la raison même du dispositif : les membres ou *researchers* sont considérés comme des ressources à part entière, que l'on peut "bookmarker" (collectionner), annoter (tags, commentaires), contacter », *ibid*, p. 12.

²⁵⁰ *Ibid*, p. 12.

²⁵¹ DRIVER, « Learn about communities », <http://search.driver.research-infrastructures.eu/Help.action?type=community>

services élaborés pour les utilisateurs finaux, étant eux-mêmes tour à tour auteur-déposant et chercheur-usager.

3°) Des services orientés utilisateur final

Des outils de recherche et de veille peuvent être fournis aux utilisateurs de l'archive ouverte institutionnelle²⁵². Les fonctionnalités de veille peuvent être intégrées au logiciel de l'archive ouverte ou constituer des modules complémentaires. En amont, les gestionnaires de l'archive ouverte peuvent concevoir une médiation documentaire en offrant de s'abonner à des flux thématiques alimentés à chaque nouveau dépôt dans la catégorie disciplinaire correspondante. Par ailleurs, il peut être utile de proposer aux lecteurs une fonctionnalité d'alerte lorsqu'une référence bibliographique consultée devient disponible en texte intégral. En aval, il est pertinent de permettre à l'utilisateur de construire une veille documentaire personnalisée. Il doit alors lui être possible de créer une fonction d'alerte par courriel ou flux RSS, comme le propose HAL-SHS. Lorsque l'archive ouverte permet à l'utilisateur de créer son espace personnel, il peut conserver ses requêtes et les associer à la fonction d'alerte, comme dans DRIVER.

Les options de gestion documentaire ne sont pas moins utiles. Les usagers apprécient de pouvoir conserver leurs requêtes et organiser des « collections » personnalisées, comme dans DRIVER avec « My Driver »²⁵³. L'archive ouverte apparaît ainsi comme un outil ergonomique, personnalisable, favorable à une recherche rapide.

Si l'objectif premier des archives ouvertes reste la communication scientifique directe, les sites institutionnels gagnent à se doter de fonctionnalités leur permettant de devenir des outils de valorisation de la recherche d'un établissement, participant d'une stratégie globale de communication. Au niveau individuel, les chercheurs doivent aussi pouvoir s'appropriier l'outil pour faciliter la constitution de réseaux d'échanges scientifiques et mettre en avant leurs publications et leurs CV pour mieux faire valoir leur expertise dans leur domaine de recherche. Plus fondamentalement encore, chercheurs et établissements doivent s'interroger sur la capacité de l'archive ouverte institutionnelle à simplifier, voire réformer, les procédures d'évaluation. Possibles supports pédagogiques, les archives ouvertes institutionnelles peuvent enfin élargir leurs fonctions basiques d'archivage en se substituant à la plate-forme pédagogique, au prix éventuellement d'une création de statuts différenciés pour les documents pédagogiques, dont la consultation serait réservée aux étudiants de l'université, et les publications de la recherche en libre accès. L'archive, au risque de dévier légèrement de son objectif initial, devient ainsi un outil global, utile à la mise en œuvre de toutes les missions essentielles des établissements d'enseignement supérieur.

²⁵²E. Bester, « Les services pour les archives ouvertes : de la référence à l'expertise », *op. cit.*, p. 9.

²⁵³*Ibid.*, p. 10.

Conclusion

Depuis une décennie, les archives ouvertes institutionnelles se sont répandues en France : on dénombre aujourd'hui trente-six sites, dont vingt-trois dans des établissements de l'Enseignement supérieur. De nombreuses universités ont cependant privilégié une option technique différente, se dotant d'une collection et d'une interface personnalisées sur la plate-forme nationale HAL. Ce choix simplifie la gestion de l'archive, qui incombe en large partie au CNRS, garantit une conservation pérenne des données au CINES, évite les problèmes d'interconnexion entre un entrepôt local et le site du CCSD, n'induit enfin qu'un coût financier faible.

Pourtant, la solution de la plateforme nationale par opposition à la création, certes plus complexe et ambitieuse, d'une archive ouverte institutionnelle, présente plusieurs inconvénients. Elle prive l'établissement du contrôle de sa politique de dépôt ; elle impose une typologie documentaire restreinte, qui exclut par exemple les Mémoires. Cette contrainte peut s'avérer rédhitoire : les Universités de Nancy se sont dotées de l'archive PÉTALE pour contourner cette difficulté. En outre, la France n'ayant pas mis en place de politique nationale d'obligation de dépôt, action coercitive mais extrêmement efficace – comme en attestent quelques modèles étrangers ou de rares exceptions françaises –, l'incitation forte ou l'obligation ne peuvent se réaliser qu'au niveau institutionnel : malgré la méfiance des chercheurs, les établissements ne doivent pas se priver d'explorer cette possibilité d'accroître considérablement l'alimentation de leur archive. Par ailleurs, les institutions qui ne disposent pas d'archive locale perdent la maîtrise de leur politique de diffusion. Une archive ouverte institutionnelle permet de choisir les sites centraux et thématiques qui vont la moissonner ou sur lesquels les documents pourront être poussés. Cette opportunité est notamment mise en avant par les gestionnaires de OATAO ou de l'archive de Toulouse1-Capitole : dans un contexte de concurrence nationale et internationale entre établissements, la valorisation des activités de recherche est devenue un enjeu majeur. Il s'agit d'ailleurs d'un souci légitime pour les universités à qui la LRU a explicitement confié une mission de diffusion des résultats de la recherche.

Les arguments ne manquent donc pas pour justifier la création d'une archive ouverte institutionnelle dans le contexte français. Il faudrait rappeler qu'elles sont plutôt, pour l'archive nationale, une chance, qu'une concurrence déloyale. HAL, dont le taux de couverture plafonne à 15 % de la production scientifique française, peut être alimenté de façon performante par le versement des archives ouvertes institutionnelles, dont les administrateurs sont plus à même d'effectuer un travail d'incitation au dépôt sur le terrain. L'exhaustivité des dépôts est en effet cruciale pour les institutions. En dépend leur capacité à faire de leur archive ouverte un outil de pilotage et d'évaluation. L'exemple d'Archimer a montré qu'en imposant un dépôt systématique des publications garantissant un taux de couverture proche de 100 %, l'archive ouverte devient un outil de simplification des procédures administratives d'évaluation et d'orientation de la direction de l'établissement grâce à la production de nouveaux indicateurs et la génération automatique d'éléments de statistique.

La bibliothèque s'implique en général fortement dans la création et le maintien de l'archive ouverte institutionnelle, dont les objectifs apparaissent comme un prolongement des missions documentaires traditionnelles. Le Service commun de la documentation ou la bibliothèque de recherche peuvent jouer un rôle primordial dans la définition du corpus de métadonnées et leur contrôle. Il doit travailler en proximité avec

les chercheurs pour alléger les contraintes liées au dépôt et leur fournir un accompagnement technique et juridique.

Toute une gamme de nouveaux services est donc à construire autour des archives ouvertes institutionnelles, que le SCD, véritable courroie de transmission entre le personnel scientifique et les informaticiens, est apte à élaborer. Des outils ont depuis longtemps été conçus par les partisans des archives ouvertes pour enrichir l'offre associée à ces sites de diffusion : *Citebase* produit à partir des documents déposés en archive ouverte des taux de citation, le *Ranking web of World repositories* redessine la carte des institutions de recherche les plus dynamiques en fonction de la qualité de leur archive ouverte, des sites internationaux comme le portail *Economistsonline*, qui présente une sélection d'archives ouvertes tournées vers l'économie et les sciences politiques, font évoluer les modalités de construction de la valeur symbolique des publications en triant drastiquement les institutions participantes. Au niveau de l'institution, des pistes diverses peuvent être explorées : outre une simplification des procédures d'évaluation et de recherche de financements par l'export de notices bibliographiques sous divers formats, les chercheurs apprécient beaucoup l'offre de services personnalisés. Ainsi, l'exposition d'un chercheur sur la page d'accueil de l'archive de Sciences-Po, la génération automatique de CV ou la création de pages personnelles sont autant de prestations qui donnent une valeur ajoutée à l'archive institutionnelle. Certaines innovations du web communautaire peuvent inspirer des options utiles à la promotion individuelle des chercheurs et la communication de l'établissement. Les perspectives ouvertes par les archives institutionnelles s'élargissent alors bien au-delà de la simple diffusion du savoir scientifique. Elles deviennent des outils globaux, supports de toutes les activités de l'établissement, remplaçant même parfois la plateforme pédagogique – une hypothèse envisagée dans les universités de Grenoble.

De multiples usages peuvent donc être imaginés autour des archives ouvertes institutionnelles. Leur objectif premier, la libre diffusion des résultats de la recherche, ne doit cependant pas être oublié : elles restent le plus sûr moyen de favoriser les progrès rapides de l'*open access*, malgré l'élargissement de l'offre de revues en libre accès.

Bibliographie

ARTICLES

ARMBRUSTER Chris. « Implementing Open Access Policy: First Case Studies », *Chinese Journal of Library and Information Science*, vol. 3, n°4, pp.1-22, 2010, Disponible sur le web : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1927772

ARMBRUSTER Chris. « Open Access Policy Implementation: First Results Compared », *Learned Publishing*, vol. 24, n°3, 2011, Disponible sur le web : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1927775

ARMBRUSTER Chris, ROMARY Laurent. « Beyond Institutional Repositories », *International Journal of Digital Library Systems*, vol. 1, n°1, 2010, Disponible sur le web : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1425692

ARMBRUSTER Chris, ROMARY Laurent. « Comparing Repository Types : Challenges and Barriers Subject-Based Repositories, Research Repositories, National Repository Systems and Institutional Repositories in Serving Scholarly Communication », *International Journal of Digital Library Systems*, vol. 1, n°4, 2010, Disponible sur le web : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1506905

BESTER Emma. « Les services pour les archives ouvertes : de la référence à l'expertise », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, vol. 47 : n°4, 2010, pp. 4-15

BOSC Hélène. « Partager et utiliser des connaissances scientifiques : de la responsabilité individuelle à la responsabilité collective », *INRA mensuel*, n° 112, décembre 2001- janvier 2002, Disponible sur le web : <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/49/36/24/PDF/Ellenroche.pdf>

BOSC Hélène. « La Budapest Open Access Initiative (BOAI) pour un libre accès aux résultats de la recherche », *Terminal*, n° 89, Printemps/Été 2003, Disponible sur le web : <http://cogprints.org/4409/1/terminal2.pdf>

BOSC Hélène. « L'auto-archivage en France : deux exemples de politiques différentes et leur résultats », *Liinc em Revista*, vol. 4 : n°2, septembre 2008, Disponible sur le web : <http://cogprints.org/6284/1/HBocliinreview.pdf>

BOSC Hélène. « Le Droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès : appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde », *Propriété intellectuelle*, 2008, Disponible sur le web : <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/34/07/84/PDF/HBOSCterminalOA.pdf>

BOSC Hélène, HARNAD Stevan. « In a paperless world a new role for academic libraries : Providing Open Access », *Learned Publishing*, vol. 18, 2005, Disponible sur le web : <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/12/02/14/PDF/boscharnadLP.pdf>

CARR Les, SWAN Alma, HARNAD Stevan. « Creating and Curating the Cognitive Commons : Southampton's Contribution », *Curating the European University*, 2011 (à paraître), Disponible sur le web : <http://eprints.ecs.soton.ac.uk/21844/>

CHARTRON Ghislaine. « Une économie renouvelée de la publication scientifique », *Perspectives documentaires en éducation*, n° 62, 2005, pp. 1-9, Disponible sur le web : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/11/77/98/PDF/04-PDE62_Chartron_AC_final.pdf

CHARTRON Ghislaine, SALAÜN Jean-Michel. « La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 45 : n°2, 2000, pp. 32-42, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/05-chartron.pdf>

COLAS Alain. « Administration centrale et bibliothèques universitaires : vers un refondation des relations », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 54 : n°6, 2009, pp. 6-11, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0006-001>

COLCANAP Grégory. « Acquérir la documentation électronique pour l'enseignement supérieur et la recherche », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 54 : n°6, 2009, pp. 18-21, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0018-003>

CREPPY Rachel, « Archives ouvertes, archives institutionnelles et protocole français », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 52 : n°6, 2007, pp. 42-45, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0042-008>

DOURLENS Sabrina, « La mutation numérique des bibliothèques européennes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 54 : n°6, 2009, pp. 48-51, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0048-010>

FOULONNEAU Muriel, BADOLATO Anne-Marie, HORSTMANN Wolfram, VAN GODTSENHOVEN Karen, ROBINSON Mary, JONES Sophia, FEIJEN Martin, WEENINK Kasja. *Réseaux d'archives institutionnelles en Europe : logiques de développement et convergences*, [en ligne]
<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/20/50/49/PDF/foulonneaurevision2.pdf>

GARGOURI Yassine, CHAWKI Hajjem, LARIVIÈRE Vincent, GINGRAS Yves, CARR Les, BRODY Tim, HARNAD Stevan. « Self-Selected or Mandated, Open Access Increases Citation Impact for Higher Quality Research », *PLOS ONE*, 2008, vol. 5 : n°10, Disponible sur le web : http://eprints.ecs.soton.ac.uk/18493/58/MandateOA_PLOSpostprint.pdf

GUÉDON Jean-Claude. *Accès libre, archives ouvertes et États-nations : les stratégies du possible*, [en ligne]
<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>

HA-DUONG Minh, DAPHY Éliane. « Le Savoir scientifique est-il en accès libre ? », *VRS*, n°382, juillet-septembre 2010, Disponible sur le web : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/51/87/86/PDF/Daphy_HaDuong_ArchivesOuvertes_VRS382_201009.pdf

HA-DUONG Minh, DAPHY Éliane. « J'ai vu que t'étais connu de HAL, conte à rire », *VRS*, n°382, juillet-septembre 2010, Disponible sur le web : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/51/87/86/PDF/Daphy_HaDuong_ArchivesOuvertes_VRS382_201009.pdf

HARNAD Stevan. « The research-impact cycle », *Information Services & Use*, vol. 23, 2003, pp. 139-142.

HARNAD Stevan. « Waking OA's "slumbering giant": the university's mandate to mandate open access », *New Review of Information Networking*, vol.14, 2008, pp. 51-68.

HARNAD Stevan, BRODY Tim, VALLIÈRES François, CARR Les, HITCHCOCK Steve, GINGRAS Yves, OPPENHEIM Charles, HAJJEM Chawki, HILF Eberhard R. « The Access/Impact Problem and the Green and Gold Roads to Open Access : An Update », *Serials Review*, vol. 34, 2008, pp. 36-40.

HARNAD Stevan, CARR Les, SWAN Alma, SALE Arthur, BOSC Hélène. « Maximizing and Measuring Research Impact Through University and Research-Funder Open-Access Self-Archiving Mandates », *Wissenschaftsmanagement*, vol. 15 : n°4, 2009, pp. 36-41, Disponible sur le web : <http://eprints.ecs.soton.ac.uk/16616/1/16-Harnad-Carr.pdf>

KOSMOPOULOS Christine, PUMAIN Denise. « Révolution numérique et évaluation bibliométrique dans les sciences humaines et sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLVI, n°141, 2008, pp. 1-12, Disponible sur le web : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/32/42/87/PDF/revolnumevaluation.pdf>

L'HOSTIS Dominique, AVENTURIER Pascal. *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt ? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*, [en ligne] <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/13/83/02/PDF/Note-AO-version2-051206-diff-Externe.pdf>

MAHÉ Annaïg. « Bibliothèques et archives ouvertes », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n°1, 2011, pp. 14-18, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0014-003>

MAGRON Agnès. *Auto-archivage des publications scientifiques, Synthèse d'enquêtes menées auprès des chercheurs*, 2007, [en ligne] <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/15/15/75/PDF/EnquetespratiquesOA.pdf>

MALOTAUX Sandrine. « Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 56 : n° 1, 2011, pp. 54-59, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0054-011>

NAWROCKI François. *Le Protocole OAI et ses usages en bibliothèques*, 2005, [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/OAI-PMH.htm>

PROST H el ene, SCH OPFEL Joachim. « Le libre acc es consolid e en 2010 – Nice, Paris, Metz et ailleurs », *Bulletin des biblioth eq ues de France*, vol. 56 : n o2, 2011, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0085-001>

SALA UN Jean-Michel. « Libre acc es aux ressources scientifiques et place des biblioth eq ues », *Bulletin des biblioth eq ues de France*, vol. 49 : n o6, 2004, Disponible sur le web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-06-0020-003>

SCH OPFEL Joachim. « Le devenir de la litt erature grise. Quelques observations », *Perspectives documentaires en  ducation*, 2006, n o62, Disponible sur le web : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/13/68/29/PDF/Schopfel_GL_2006.pdf

SCH OPFEL Joachim, BOUKACEM-ZEGHMOURI. « Quality and publishing in Europe, conference held in Berlin, 22-23 January 2008 », *Interlending and Document Supply*, vol. 36, 2008, Disponible sur le web : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/37/92/41/PDF/ILDS_36.2_Schopfel_APE_2008_ccsd.pdf

SCH OPFEL Joachim, PROST H el ene. « Les statistiques d'utilisation d'archives ouvertes –  tat de l'art », [en ligne] http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/48/05/38/PDF/EPEF_Schopfel_Prost_5.0.pdf

SCH OPFEL Joachim, STOCK Christiane. « Les archives ouvertes en France : Un potentiel documentaire pour la formation   distance », *Distances et savoirs*, vol. 7 : n o3, 2009, pp. 443-456.

SWAN Alma, NEEDHAM Paul, PROBETS Steve, MUIR Adrienne, OPPENHEIL Charles, O'BRIEN Ann, HARDY Rachel, ROWLAND Fytton, BROWN Sheridan. « Developing a model for e-prints and open access journal content in UK further and higher education », *Learned Publishing*, vol. 18, 2005, pp. 25-40, Disponible sur le web : http://cogprints.org/4120/1/Eprints_LP_paper.pdf

SWAN Alma, CARR Les. « Institutions, their repositories and the Web », *Serials Review*, vol. 34 : n o1, janvier 2008, Disponible sur le web : <http://eprints.ecs.soton.ac.uk/14965/>

VERNOOY-GERRITSEN Marjan, PRONK Gera, GRAAF Maurits van der. « Three perspectives on the Evolving Infrastructure of Institutional Research Repositories in Europe », *Ariadne*, n o59, 2009, Disponible sur le web : <http://www.ariadne.ac.uk/issue59/vernooy-gerritsen-et-al/>

COLLOQUES ET JOURN EES D' TUDES

BOSC H el ene. « Le droit des auteurs   mettre en acc es libre leurs propres r esultats de recherche », *Les Droits d'auteurs et droits voisins dans la soci et  de l'information*, Actes du colloque organis e par la Commission nationale fran aise pour l'UNESCO, 28-29 novembre 2003, Paris, [en ligne] <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/49/39/91/PDF/unesco03.pdf>

ANDRE Francis, CHARNAY Daniel. « Support of Open Archives at National Level. The HAL Experience », *Institutional archives for research : Experiences and programs in open access*, Actes du colloque organisé par l'Istituto Superiore di Sanità, Rome, 30 novembre-1 décembre 2006, Disponible sur le web : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/18/72/60/PDF/Rome_ISS_FANDRE.pdf

CHARTRON Ghislaine. « Évolution de l'édition scientifique, 15 ans après », *Actes EUTIC*, Athènes, 2007, [en ligne] <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/18/66/75/PDF/eutic-chartron-Athenes2007.pdf>

CHARTRON Ghislaine. « Quelle redistribution dans l'espace documentaire académique ? », Actes du colloque *Enjeux politiques du document numérique*, Aix-en-Provence, 2010, [en ligne] <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/55/10/81/PDF/Docsoc2010-GC-communication-final.pdf>

HARNAD Stevan. « Maximizing Research Impact Through Institutional and National Open-Access Self-Archiving Mandates », 2006, [en ligne] <http://cogprints.org/4787/2/harnad-crisrev.pdf>

Frédéric MERCEUR, Morgane LE GALL, Annick SALAÛN. « La bibliométrie : un nouveau cap pour une archive institutionnelle / Bibliometrics: a new feature for institutional repositories », *Caught in the "fishing net" of information*, 14^e Biennale EURASLIC, 17-20 Mai 2011, Lyon, [en ligne] <http://archimer.ifremer.fr/doc/00031/14253/>

SCHÖPFEL Joachim, PROST Hélène. *L'accès libre en mouvement*, Journées d'étude sur les archives ouvertes du consortium COUPERIN, 2-3 avril 2009, [en ligne] http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/39/69/57/PDF/CR_JEAO_COUPERIN_2009.pdf

OUVRAGES

AUBRY Christine, JANIK Joanna. *Les Archives ouvertes : enjeux et pratiques. Guide à l'usage des professionnels de l'information*, Paris : ADBS, 2005, 332 p.

BAILEY Charles H., *Institutional Repository and ETD Bibliography 2011*, 2011 [en ligne], <http://www.digital-scholarship.org/iretd/iretd.pdf>

CHANIER Thierry. *Archives ouvertes et publication scientifique : comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche ?*, Paris ; Budapest ; Torino : L'Harmattan, 2004, 186 p.

JONES Catherine. *Institutional repositories content and culture in an open access environment*, Oxford : Chandos, 2007, 204 p.

LEBLOND Corinne (dir.). *Archivage et stockage pérennes : enjeux et réalisations*, Paris : Hermes Sciences ; Lavoisier, 2009, 224 p.

NABE Jonathan A. *Starting, strengthening, and managing institutional repositories : a how-to-do-it-manual*, New York : Neal-Schuman Publishers, 2010, 169 p.

ENQUÊTES ET RAPPORTS

ANDRE Francis, CREPPY Rachel (MESR), BARTHET Emilie, LUTZ Jean-François, NAUD Mariette (Couperin), BADOLATO Anne-Marie, NOMINE Jean-François, WEIL-MIKO Christine (INIST-CNRS). *Open Access in France, a State of the Art Report*, avril 2010, [en ligne]
http://openaccess.inist.fr/sites/openaccess/IMG/pdf/Open_Access_in_France_SELLreport_april_2010.pdf

SALENÇON Jean dir., MOATTI Alexandre. *Rapport du Comité IST, Information Scientifique et Technique*, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1825>

SCHÖPFEL Joachim, PROST Hélène. *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 1^e partie : Développement*, juillet 2010, [en ligne]
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48600>

SCHÖPFEL Joachim, PROST Hélène. *Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. Rapport. 2^e partie : Usage*, octobre 2010, [en ligne]
http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/52/70/43/PDF/DUAO_Partie2.pdf

SWAN Alma [en ligne] *Open Access Self-Archiving : An introduction*, mai 2005, [en ligne] <http://cogprints.org/4406/>

THÈSES, MÉMOIRES, TRAVAUX D'ÉTUDIANTS

BOURRION Daniel, BOUTROY Jean-Louis, GIORDANENGO Claire, KRAJEWSKI Pascal, *Les Chercheurs en lettres et sciences humaines et les archives ouvertes*, sous la direction de Marianne Pernoo, Mémoire DCB, ENSSIB, 2006, 2 vol., Disponible en ligne: <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-649>

BENHAMOU-SUESSER Dorothée, SACONNET Frédéric, SCHWEITZER Jérôme, SEMPÉRÉ Julien, STUPAR Mileva, VANDEWALLE Jean-Jacques, *Bâtir un plan de sensibilisation aux archives ouvertes*, sous la direction de Marie-France Peyrelong, Projet DCB, ENSSIB, 115 p.

MAHÉ Annaïg, *La Communication scientifique en (r)évolution*, sous la direction de Jean-Michel Salaün, thèse de l'Université Claude Bernard-Lyon 1, 2002, 179 p., Disponible en ligne: <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-661>

MOALIC Anthony, *Le SCD dans la diffusion des publications scientifiques de son université : état des lieux et perspectives*, sous la direction d'Anne-Marie Bernard, Mémoire DCB, ENSSIB, 2009, 64 p.

PAGES WEB, SITES WEB ET BLOGS

ALASTUEY Angel, CHARNAY Daniel, *Présentation des potentialités de HAL pour les établissements souhaitant se doter d'une archive ouverte*, 5 mai 2009 [en ligne]

- <http://www.slideshare.net/jflutz/prsentation-de-hal> (consulté le 10 décembre 2011)
- BESTER Emma, « Quelle visibilité pour le Gold OA dans les BU et SCD ? Le cas de Revues.org », http://intd.cnam.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHER=1295877015273
- CCSD, s.d. [en ligne] <http://www.ccsd.cnrs.fr/> (consulté le 9 octobre 2011)
- COUPERIN. « Les Archives ouvertes pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche », 2011 [en ligne] <http://www.couperin.org/archivesouvertes/spip.php?article20> (consulté le 20 décembre 2011)
- COUPERIN. « Open Aire », 2010 [en ligne] <http://www.couperin.org/fr/presentation/nos-cooperations-nationales-et-internationales/open-aire> (consulté le 13 novembre 2011)
- CYBERMETRICS LAB, *Ranking Web of World Repositories*, juillet 2011 [en ligne] <http://repositories.webometrics.info/index.html> (consulté le 15 décembre 2011)
- DINI (Deutsche Initiative für Netzwerkinformation), 2011 [en ligne] <http://www.dini.de/?> (consulté le 13 novembre 2011)
- DRIVER, 2011 [en ligne] <http://www.driver-community.eu/> (consulté le 13 novembre 2011)
- GOURDET Geneviève, « Le Protocole d'accord : bilan et perspectives », avril 2009 [en ligne] <http://www.slideshare.net/jflutz/3-genevieve-gourdet> (consulté le 27 décembre 2011)
- HAL (Hyper article en ligne), s.d. [en ligne] <http://hal.archives-ouvertes.fr/> (consulté le 27 décembre 2011)
- HARNAD Stevan, *Open access archievangelism*, décembre 2011 [en ligne] <http://openaccess.eprints.org/> (consulté le 15 décembre 2011)
- HARZING Ann-Wil, *Harzing.com*, décembre 2011 [en ligne] <http://www.harzing.com/index.htm> (consulté le 15 décembre 2011)
- JISC, 2011 [en ligne] <http://www.jisc.ac.uk/> (consulté le 13 novembre 2011)
- LE BECHEC Jean-Marie, « OATAO (Open Archive Toulouse Archive Ouverte) : genèse, évolution... », novembre 2010, <http://www.slideshare.net/sandrinemalotaux/toulouse-adbs-2010-bis> (consulté le 15 avril 2011)
- MALOTAUX Sandrine, « OATAO, archive ouverte multi-établissements », mai 2010 [en ligne] <http://www.slideshare.net/sandrinemalotaux/oatao-archive-ouverte-multitablissement> (consulté le 15 avril 2011)
- ORI-OAI, 2010 [en ligne] <http://www.ori-oai.org/display/ORIOAI/ORI-OAI.ORG> (consulté le 18 juillet 2011)

OpenAIRE, 2011 [en ligne] <http://www.openaire.eu/> (consulté le 13 novembre 2011)

OpenAIRE, « L'Open access en France », février 2010 [en ligne] <http://www.openaire.eu/fr/open-access/country-information/france> (consulté le 13 novembre 2011)

OpenDOAR, juillet 2010 [en ligne] <http://www.opendoar.org/> (consulté le 3 août 2011)

RENTIER Bernard, *Pour une université ouverte et interactive*, décembre 2011 [en ligne] <http://recteur.blogs.ulg.ac.be/> (consulté le 15 décembre 2011)

ROAR, s.d. [en ligne] <http://roar.eprints.org/> (consulté le 5 août 2011)

ROARMAP, s.d. [en ligne] <http://roarmap.eprints.org/> (consulté le 15 décembre 2011)

SHERPA, 2011 [en ligne] <http://www.sherpa.ac.uk/> (consulté le 27 décembre 2011)

SHERPA, « SHERPA/RoMEO », 2011 [en ligne] <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/> (consulté le 27 décembre 2011)

SPARC, décembre 2011 [en ligne] <http://www.arl.org/sparc/> (consulté le 27 décembre 2011)

SPARC Europe, 2011 [en ligne] <http://www.sparceurope.org/> (consulté le 27 décembre 2011)

SUBER Peter, *Open access news, News from the open access movement*, 30 Avril 2010 [en ligne] <http://www.earlham.edu/~peters/fos/fosblog.html> (consulté le 30 octobre 2011)

Annexes

Table des Annexes

EXEMPLES D'ARCHIVES OUVERTES INSTITUTIONNELLES	80
ARCHIVES OUVERTES INSTITUTIONNELLES EN FRANCE ET PLATE- FORME HAL.....	84

Exemples d'archives ouvertes institutionnelles

OATAO Open Archive Toulouse Archive Ouverte

OPEN ACCESS WEEK October 24-30 openaccessweek.org

Université de Toulouse

Home | About | FAQ (in French) | Browse by Year | Browse by Person | Browse by Laboratory | Browse by Institution | Statistics

Login | Create Account

Welcome to OATAO (Open Archive Toulouse Archive Ouverte)

OATAO is an open access repository that collects the work of Toulouse researchers and makes it freely available over the web where possible. It can include articles, book chapters, reports, conference papers, etc...
The deposit of research papers in institutional repositories like OATAO is a complement to the traditional academic publishing and scholarly communication processes. Institutional repositories raise the visibility of research and helps to maximise its impact.

Please note: This is not a complete record of research publications of Toulouse researchers.

OATAO ranks 150th in [Webometrics top 1154 institutional repositories \(July 2011\)](#) !

By now, there are 3911 eprints in our open archive.

[Latest Additions](#)
View items added to the repository in the past week.

[Search Repository](#)
Search the repository using a full range of fields. Use the search field at the top of the page for a quick search.

[Browse Repository](#)

1. Page d'accueil de OATAO en anglais (<http://oatao.univ-toulouse.fr/>)

OATAO Open Archive Toulouse Archive Ouverte

OPEN ACCESS WEEK October 24-30 openaccessweek.org

Université de Toulouse

Home | About | FAQ (in French) | Browse by Year | Browse by Person | Browse by Laboratory | Browse by Institution | Statistics

Login | Create Account

FAQ OATAO (in French)

OATAO

- [OATAO : qu'est-ce que c'est ?](#)
- [Qui peut déposer dans OATAO ?](#)

En savoir plus sur les archives Ouvertes

- [Les archives ouvertes, c'est quoi ?](#)
- [Que signifie OAI ?](#)

Pourquoi déposer alors qu'il existe une archive nationale, des sites des éditeurs ? Devrai-je effectuer plusieurs dépôts ?

- [Pourquoi déposer dans une Archive Ouverte institutionnelle ?](#)
- [Pourquoi pas QUE l'archive nationale ?](#)
- [Devrais-je aussi poster mon document dans l'archive nationale \(HAL\) ?](#)
- [Pourquoi ai-je besoin de déposer mes articles dans OATAO alors qu'ils sont archivés en ligne par les journaux dans lesquels ils sont publiés ?](#)

Comment déposer ?

- [Ma checklist avant de déposer ?](#)
- [Comment déposer ? \(marche à suivre simplifiée\)](#)
- [Quels types de documents puis-je déposer ?](#)
- [Je ne dispose pas de beaucoup de temps. Est-ce long d'effectuer un dépôt ?](#)
- [Je ne dispose pas du document au format PDF. Comment faire ?](#)
- [Je ne suis pas le seul auteur du document. Qui doit le déposer ?](#)

OATAO : qu'est-ce que c'est ?

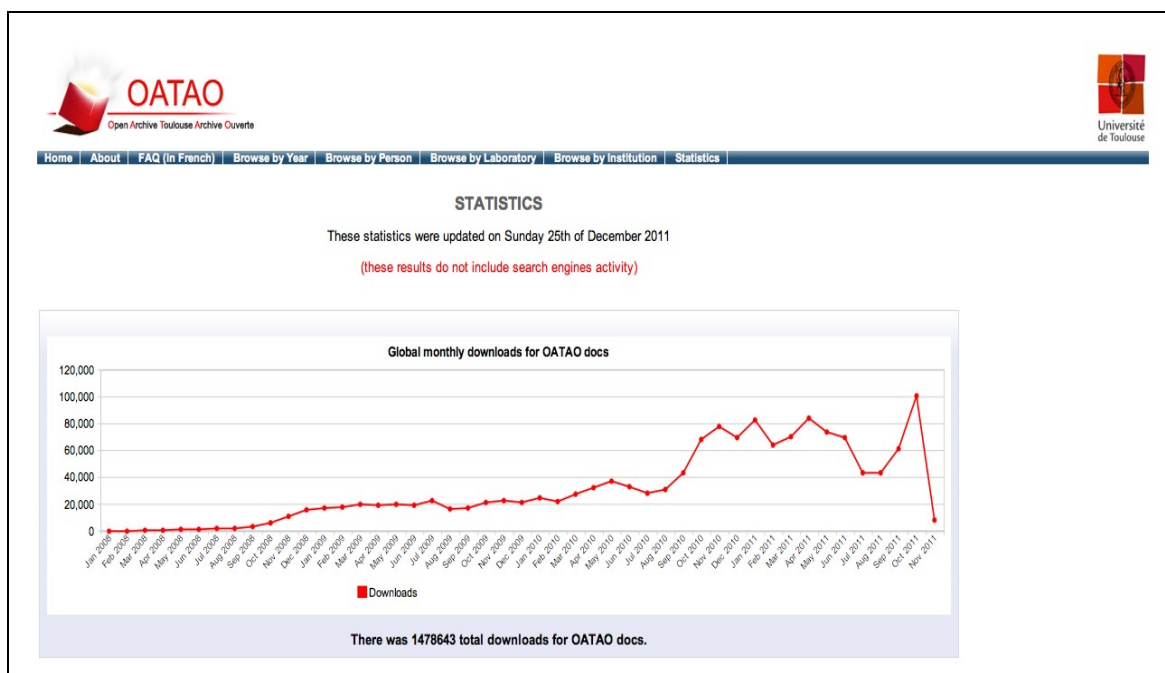
Mes droits

- [Je ne suis pas certain que la revue qui a publié mon article autorise sa diffusion. Comment m'en assurer ?](#)
- [Mon document est confidentiel et je ne souhaite pas qu'il soit diffusé](#)

Côté technique

- [J'utilise Internet Explorer Version 6.0 ou 7.0 et de nombreux messages d'alerte apparaissent. Comment les éviter ?](#)
- [Je souhaite pouvoir exporter mes références bibliographiques et les insérer dans Endnote, Refworks, etc. Comment faire ?](#)
- [Est-il possible de créer des alertes sur le domaine scientifique qui m'intéresse ?](#)
- [Mon document est maintenant visible de tous. Et après ? Qui le consulte ?](#)
- [J'ai un problème technique. J'ai une question sur le dépôt de mon document. A qui dois-je m'adresser ?](#)

2. FAQ (foire aux questions) de OATAO (<http://oatao.univ-toulouse.fr/faq.html>)



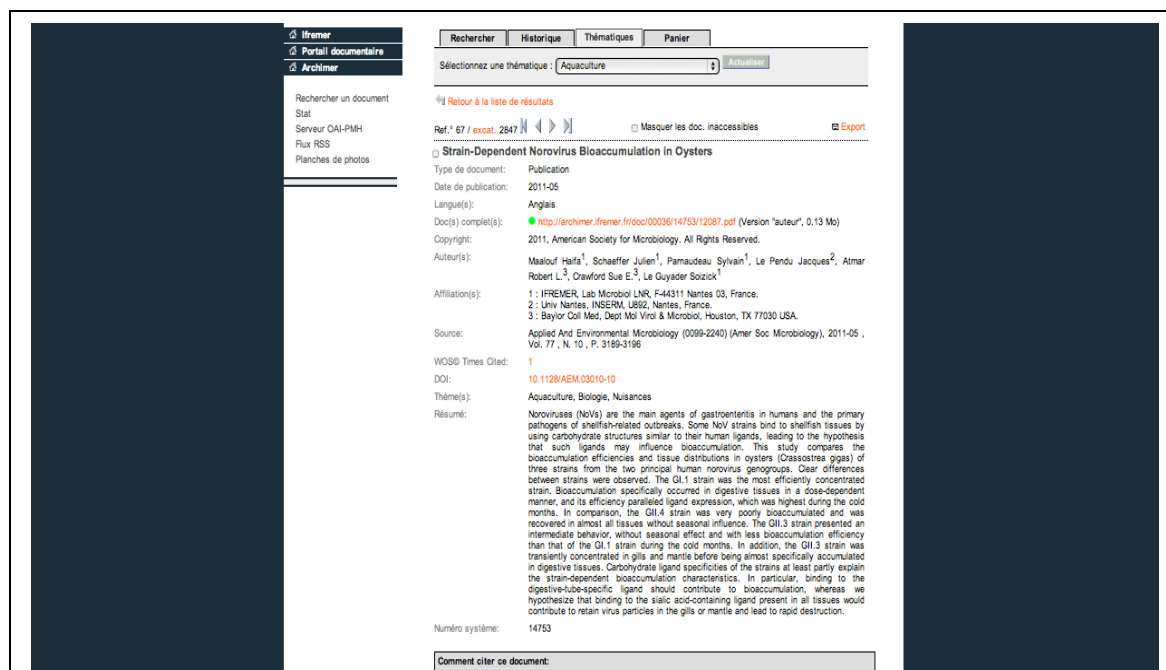
3. Statistiques de l'archive OATAO (<http://stat-oatao.inp-toulouse.fr/stat/statGlobal.php>)



4. Exemple de statistiques sur un article déposé dans OATAO [SCHMIDT Otto, SANS Pierre, FONTGUYON Guy de, « Market development of organic products in Europe: conditions and role of Organic Marketing Initiatives »] (<http://stat-oatao.inp-toulouse.fr/stat/statDocument.php?count=/downloads/article/186>)



5. Page d'accueil d'Archimer en français, avec onglet de traduction de l'interface en anglais, flux RSS et lien vers des sites sociaux (<http://archimer.ifremer.fr/>)




6. Fiche bibliographique sur Archimer [PEELER Edmund J., OIETMANN Birgit C., MIDTLING Paul J., MIOSEC Laurence, GOZLAN Rodolphe E., « Non-native aquatic animals introductions have driven disease emergence in Europe »], avec les statistiques du WOS (<http://archimer.ifremer.fr/browse.jsp?record=66>)

ACCUEIL

Vous êtes dans SPIRE, l'archive ouverte de Sciences Po.
Accédez à nos 8450 publications issues de nos 280 auteurs [Déposer une publication](#)
[En savoir plus.](#)

Rechercher [Recherche avancée](#)

Découvrir un chercheur

 **Rosental, Paulandre**
Centre d'histoire de Sciences Po

Dernières publications :

Education, pauvreté, inégalités : les relations économiques élémentaires	Arestoff Florence ; Spard Jérôme	Ceriscope Pauvreté	2012-01	Partie ou chapitre de livre
Présidentielle 2012 : un débat économique doublement piégé	Cohen Elle		2011-12-20	Rapport
Les syndicats : unité et divergences face à la crise	Groux Guy		2011-12-02	Rapport
Das Tempo des Lebens: Zeitstrukturen und Zeitwahrnehmungen : Einleitung	Escudier Alexandre ; Glicher-Holley Ingrid	Trivium : Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales	2011-12	Article
Das Gefühl der Beschleunigung der modernen Geschichte: Bausteine für eine Geschichte	Escudier Alexandre	Trivium : Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales	2011-12	Article
Vitesse et existence : la multiplicité des temps historiques/Das Tempo des Lebens: Zeit und Zeitwahrnehmungen	Escudier Alexandre ; Glicher-Holley Ingrid	Trivium : Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales	2011-12	Numéro de périodique
Vitesse et existence : la multiplicité des temps historiques : introduction	Escudier Alexandre ; Glicher-Holley Ingrid	Trivium : Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales	2011-12	Article
La globalisation capitaliste repose sur une énorme contradiction	Leguil-Bayart Jean-François	Projet	2011-12	Article
Droga Rzymu i ścieżka Padyw	Vitale Tommaso ; Ciapa Enrico	Dialog Pheniben	2011-12	Article

7. Page d'accueil de SPIRE (Sciences-Po Institutional Repository) avec la fenêtre « Découvrir un chercheur » (<http://spire.sciences-po.fr/web/?jsessionid=0a6665b830dab8aaafdb3e27d4f4bb283e91278fea67f.e38Mc34La30Pa40TbNeKbxaTa3j0>)

Jacquot Sophie
Centre d'études européennes de Sciences Po
sophie.jacquot@sciences-po.org
29 RUE DES SAINT PERES
PARIS 75007 FR
+33145498359
Sociologie de l'action publique, Union européenne, genre, politiques anti-discriminatoires, politique sociale, européanisation des politiques nationales

L'évolution d'un groupe d'intérêt public communautaire : le Lobby Européen des Femmes depuis sa création	Jacquot Sophie 1977-		2011-09	Mémoire universitaire
The EU and the Domestic Politics of Welfare State Reforms	Paolo Graziano ; Jacquot Sophie 1977- ; Pallier Bruno		2011-06	Livre
The Europeanization of the "Reconciliation Between Paid Work and Private Life" Policies in France: Boasting... but Learning	Pallier Bruno ; Jacquot Sophie 1977- ; Ledoux Clémence	European Journal of Social Security	2011-03	Article
Letting Europe In. The Domestic Usages of Europe in Reconciliation Policies	Pallier Bruno ; Paolo Graziano ; Jacquot Sophie 1977-	European Journal of Social Security	2011-03	Numéro de périodique
A Means to a Changing End. European Resources: The EU and the Reconciliation of Paid Work and Private Life	Pallier Bruno ; Ledoux Clémence ; Jacquot Sophie 1977-	European Journal of Social Security	2011-03	Article
Domestic Reconciliation Policies and the Usages of Europe	Pallier Bruno ; Paolo Graziano ; Jacquot Sophie 1977-	European Journal of Social Security	2011-03	Article
Dictionnaire des politiques publiques	Jacquot Sophie 1977- ; Ravinet Pauline ; Bousquet Laurie		2010-09	Livre
Using Europe: Strategic Action in Multi-Level Politics	Woll Cornelia ; Jacquot Sophie 1977-	Comparative European Politics	2010-04	Article
From Integration through Law to Governance: Has the Course of European Integration Changed?	Dehoussé Renaud ; Jacquot Sophie 1977- ; Bousquet Laurie	Europe: The New Legal Realism	2010	Partie ou chapitre de livre
The Paradox of Gender Mainstreaming. The Unanticipated Effects of New Modes of Governance in the Gender Equality Domain	Jacquot Sophie 1977-	West European politics	2010	Article
De l'égalité à l'emploi : la conciliation travail/famille et la modernisation de la protection sociale au niveau européen	Jacquot Sophie	Revue de droit sanitaire et social	2008-11	Article
Les nouveaux modes de gouvernance : quelle nouveauté pour quelle gouvernance ?	Jacquot Sophie 1977-	Politiques européennes	2008-10	Partie ou chapitre de livre

8. Page personnelle de S. Jacquot sur SPIRE, avec l'ensemble de ses publications et l'onglet cliquable de CV (<http://spire.sciences-po.fr/hdl:/2441/9labe9r4se65i789685q591o2>)

Archives ouvertes institutionnelles en France et plate-forme HAL

MÉTHODE DE RECENSEMENT

Il nous a paru nécessaire de proposer un tableau présentant une liste des archives ouvertes institutionnelles françaises. Nous avons voulu cette liste exhaustive, en gardant néanmoins conscience des limites de l'exercice : les principaux répertoires internationaux, OpenDOAR et ROAR, et les inventaires fournis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou par l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur sont incomplets. L'exploration des sites web des établissements d'enseignement supérieur et la sollicitation directe des professionnels des bibliothèques permettent de tendre à une meilleure exhaustivité, mais en l'absence de réponse de certains établissements, nous ne pouvons la garantir.

Outre le recours aux répertoires, présentés dans l'annexe ci-dessous, « Répertoires d'archives ouvertes », nous nous sommes appuyés sur les études récentes d'Hélène Prost et Joachim Schöpfel, ainsi que celle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (cf bibliographie). Les tableaux suivants ne sont cependant pas une simple synthèse de ces deux enquêtes. La première en effet ne se limite pas à lister les archives institutionnelles mais mêle tous les types d'archives ; par ailleurs, cette enquête ne prétend pas à l'exhaustivité. Le tableau en annexe de l'enquête réalisée par le MESR, avec l'appui de Couperin et de l'INIST, isole au contraire les dépôts institutionnels et fournit le même type d'informations que celles de notre étude. Néanmoins, en effectuant notre propre enquête en août 2011, nous avons pu mettre certaines de ces informations à jour. Par ailleurs, nous prenons le parti de distinguer dans deux tableaux différents les archives ouvertes institutionnelles, et les collections HAL des établissements qui ont simplement choisi de rejoindre la plate-forme nationale.

Les tableaux que nous produisons sont donc issus de la synthèse entre les enquêtes précédentes et la prospection directe dans les répertoires et sur les sites web des institutions (universités, EPSCP et EPA, d'après la liste du MESR). Certains dépôts sélectionnés par Prost et Schöpfel ne figurent pas dans notre tableau, car nous n'avons pas retenu les bibliothèques numériques patrimoniales. Nous avons ajouté de nouvelles entrées aux archives institutionnelles repérées par l'enquête du MESR. En visitant les portails des Universités et Grandes écoles ou Grands établissements, mais également en questionnant directement des professionnels en poste, nous avons pu compléter la liste des archives ouvertes dressée à partir des principaux répertoires.

Le tableau est organisé en deux parties : une première consacrée aux archives institutionnelles utilisant des logiciels divers – parfois non identifiés – et la seconde pour les collections de la plateforme HAL. Le nombre de documents conservés dans chaque dépôt est issu d'OpenDOAR et/ou de ROAR, sauf pour les archives sous HAL qui en majorité précisent le nombre de documents en texte intégral et le nombre de références bibliographiques contenus par l'archive sur leur page d'accueil, et sauf pour les archives institutionnelles qui proposent des statistiques de dépôt à jour.

RÉPERTOIRES D'ARCHIVES OUVERTES

OpenDOAR

<http://www.opendoar.org/>
Consulté le 03/08/2011

Description du répertoire

OpenDOAR recense 61 dépôts en France et 1654 archives institutionnelles. Ce répertoire prend en compte des archives ouvertes à proprement parler et des bibliothèques numériques.

Description de l'outil de recherche

Champs de recherche sous l'onglet « search for repositories »

- champ libre
- champ sujet
- champ type de documents conservés
- champ type d'archive
- champ pays
- champ langue
- champ logiciel

Méthode de recherche : nous avons dans un premier temps croisé les champs « pays » et « type d'archive » en sélectionnant « France » et « Institutional ». Dans un deuxième temps, nous avons ajouté le discriminant « langue ».

ROAR (Registry of Open Access Repositories)

<http://roar.eprints.org/>
Consulté le 05/08/2011

Description du répertoire

Répertoire maintenu par l'université de Southampton et par le JISC.

ROAR recense 59 dépôts en France, 1488 archives institutionnelles, 195 archives hébergeant les dépôts de plusieurs institutions (type HAL) et 6 archives multi-institutionnelles. Sur les 59 dépôts Français, ROAR en repère 28 institutionnels, 1 multi-institutionnel et 8 répertoires croisés.

ROAR prend en compte des archives ouvertes à proprement parler et des bibliothèques numériques.

*Description de l'outil de recherche**Champs de recherche rapide*

- champ type d'archive
- champ pays
- champ logiciel

Recherche avancée :

- champ ROAR ID
- champ URL
- champ adresse OAI-PMH
- cocher le répertoire : OpenDOAR ; Celestial
- champ titre
- champ description
- cocher le type d'archive

- champ date de création
- champ pays
- champ logiciel
- champ sujet

Méthode de recherche : nous avons utilisé la recherche rapide en croisant les champs « pays » et « type d'archive » en sélectionnant « France » et « Institutionnel ».

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche-Mission IST – 13 novembre 2008

<https://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/ao/ao.htm#table>

Liste d'archives ouvertes et institutionnelles d'enseignement supérieur et de recherche françaises – auteur : Rachel Creppy.

Abes

<http://www.abes.fr/abes/page,430,sites-concernant-les-theses.html>

L'Abes recense une liste de sites donnant accès à des thèses en texte intégral.

CCSD (Centre pour la communication scientifique directe)

http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?action_todo=list_portail

Le CCSD fournit une liste des portails institutionnels HAL.

ARCHIVES OUVERTES INSTITUTIONNELLES FRANÇAISES EN 2011

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTERFACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
ALADIN (Accès Libre aux Archives du Dépôt Institutionnel Numérique de la MSH-Alpes)	http://dspace.msh-alpes.prd.fr/oai/	Maison des Sciences de l'Homme-Alpes	Français	DSpace	Géographie, études régionales, Sciences sociales	Articles ; <i>Review of Alpine Geography</i>	374 (le 30/04/2008)	1
Animal Physiology-Livestock Systems	http://phy043.tours.inra.fr:8080/	INRA, Centre de Tours	Français, anglais	EPrints	Science vétérinaire	Divers	ROAR : 340	2
ArchiMer	http://archimer.ifremer.fr/	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	Français, anglais		Biologie, Biochimie, Écologie et environnement, Géographie et études régionales	Articles, littérature grise	12072 http://archimer.ifremer.fr/stat.jsp	3
Archive ouverte INSEP	http://archiveouverte.campus-insep.net:81/archimed/Exploration.do?jsessionid=1C046309BADCB8FF1C7467A16941D619	Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP)	Français	Archimedes	Biologie, biochimie, éducation	Divers	146 (15/05/2008) ROAR : 586	4
ARTUR-FC	http://artur.univ-fcomte.fr/cgi-ufc/publishing.bibliotheque.pl?langue=ufc	Université de Franche-Comté	Français		Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	258 (16/03/2009) ROAR : 461	5
Banque des Mémoires	http://www.u-paris2.fr/08753547/0/fiche__pagelibre/&RH=THESES&RF=P2-MEMOIRE	Université Panthéon-Assas	Français		Droit, sciences politiques, gestion	Mémoires de Master		6

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTERFACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
Base de publications de l'université Paris-Dauphine	http://basepub.dauphine.fr/	Université Paris-Dauphine	Français	DSpace	Mathématiques, statistiques, droit, sciences politiques, économie, commerce, management	Articles, littérature grise	1389 (04/09/2009) ROAR : 6503	7
Bibliothèque numérique de l'ENSSIB	http://www.enssib.fr/bibliothèque-numérique/	École nationale supérieure des Sciences de l'information et des Bibliothèques	Français		Bibliothéconomie, sciences de l'information	Divers	20 872 (06/11/2009) ROAR : 29 052	8
Catalogue des mémoires de projets de fin d'année	http://eprints.insa-strasbourg.fr/	Institut National de Sciences Appliquées de Strasbourg	Français	GNU EPrints	Multidisciplinaire	Mémoires de projets de fin d'année		9
CemOA	http://cema.doc.cemagref.fr/exl-php/cadecgp.php?MODELE=vues/p_recherche_publication/home.html&VUES=p_recherche_publication	Cemagref	Français	Cadic Integral	Sciences, technologie	Articles, notices bibliographiques	16 244 (06/11/2009) ROAR : 19 293	10
Centre pour la numérisation de sources visuelles (CN2SV)	http://cema.doc.cemagref.fr/exl-php/oai/serveur/oai2.php	Centre de Recherche en Histoire des Sciences et des Techniques (CNRS)	Français		Sciences, histoire, archéologie	Articles, littérature grise, ressources multimédias		11
Consultation en texte Intégral des Thèses en Réseau (CITHER)	http://docinsa.insa-lyon.fr/theses/	Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA de Lyon)	Français		Multidisciplinaire	Thèses	521 (15/05/2008)	12

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTERFACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
Diffusion Mémoires en ligne	https://iepweb.sciencespo-rennes.fr/bibli_doc/search_form/	IEP de Rennes	Français		Sciences politiques, histoire, management	Mémoires		13
Dspace Avignon at Inra Avignon	https://w3.avignon.inra.fr/dspace/	INRA (Institut national de la recherche agronomique), Centre de Recherche Provence-Alpes-Côte d'Azur	Français, anglais	Dspace	Agriculture, agronomie, sciences vétérinaires, économie	Divers	171 (31/03/2010) ROAR : 172	14
Eurecom	http://www.eurecom.fr/transversal/publicsearch.fr.htm	Institut Eurecom	Français, anglais		Informatique, technologies de l'information, sciences sociales	Articles, conférences, inédits, livres, notices bibliographiques		15
Horizon/ Pleins textes	http://www.documentation.ird.fr/	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Français		Sciences, médecine, santé, sciences sociales	Articles, références bibliographiques	37 838 (25/01/2010) 79 000 références, 50 000 documents téléchargeables (page d'accueil)	16
Institut National Polytechnique de Toulouse Theses (INP Toulouse Theses)	http://ethesis.inp-toulouse.fr/	Institut National Polytechnique de Toulouse (INP Toulouse)	Français, anglais	EPrints	Sciences, santé, médecine, technologies	Thèses	168 (15/05/2008) 850 (page d'accueil)	17
Les mémoires en ligne de l'Institut d'Études Politiques de Lyon	http://doc.sciencespo-lyon.fr/Fonds/Travaux/travaux.html	Institut d'Études Politiques de Lyon	Français		Histoire, économie, droit, sciences politiques	Mémoires	412 (19/02/2008) 1367 (page d'accueil)	18
Les Thèses Électroniques -Cyberthèses	http://theses.univ-lyon2.fr/	Université Lumière Lyon 2	Français		Multidisciplinaire	Thèses	1583 (page d'accueil)	19

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTERFACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
Les thèses en ligne de Bordeaux I	http://ori-oai.u-bordeaux1.fr/ori-oai-search/advanced-search.html?submenuKey=advanced&menuKey=all	Université Bordeaux I	Français	ORI-OAI [?]	Sciences, technologie	Thèses	847	20
Mémoires de l'École nationale supérieure Louis Lumière	http://www.ens-lumiere.fr/formation/recherche/memoires-de-fin-etudes/cinema.html	École nationale supérieure Louis Lumière	Français		Cinéma			21
Montagne@Doc	http://www.institut-montagne.org/	Institut de la Montagne, Université de Savoie	Français	ORI-OAI [?]	Environnement (montagne)	Divers (dont thèses et mémoires)	2172 (12/06/2010) ROAR : 1742	22
Open Archive Toulouse Archive Ouverte (OATAO)	http://oatao.univ-toulouse.fr/	Université de Toulouse	Français, anglais	EPrints	Multidisciplinaire	Articles, littérature grise	3911	23
OAIMF	http://oa.imft.fr/	Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse		EPrints			ROAR : 2255	24
ORI-Thèses	http://ori.univ-lille1.fr/dataset-search.html?menuKey=these	Université Lille 1	Français		Sciences et techniques	Thèses	801 ou 774	25

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTERFACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
PETALE (Publications et Travaux Académiques de Lorraine)	http://petale.univ-lorraine.fr/index.html	Nancy-université (universités Henri-Poincaré et Nancy 2, Institut National Polytechnique de Lorraine) et Université Paul Verlaine (Metz)	Français, anglais	ORIOAI	Multidisciplinaire	Thèses, mémoires	1969 (16/02/2011)	26
ProdINRA	http://www.prodinra.inra.fr/prodinra/pinra/index.xsp	Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)	Français, anglais	ProdINRA	Agriculture, agronomie, sciences vétérinaire	Divers (dont majorité de notices bibliographiques)	110 000 (02/02/2010) ROAR : 5588 en texte intégral 125000 références, 5000 en texte intégral	27
Serveur des thèses en ligne de l'INSA (Toulouse)	http://eprints.insa-toulouse.fr/	Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA)	Français	EPrints	Sciences	Thèses	285 (17/02/2011)	28
SPIRE-Sciences Po Institutional repository	http://spire.sciences-po.fr/web/	SciencesPo Paris	Français, anglais	Spire	Sciences humaines et sociales	Divers	8137	29
Thèses epublications .unilim.fr	http://epublications.unilim.fr/theses/index.php	Université de Limoges	Français		Multidisciplinaire	Thèses	659	30
Thesesups (Thèses en ligne de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier)	http://thesesups.univ-tlse.fr/	Université Toulouse 3-Paul Sabatier	Français	EPrints	Multidisciplinaire	Thèses	548 (04/02/2010) 1123 (http://thesesups.univ-tlse.fr/view/year/)	31

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTERFACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
Thèses de l'Université Aix-Marseille II	http://bu.univmed.fr/fiora/servlet/LoginServlet	Université Aix-Marseille II	Français		Sciences	Thèses		32
Thèses de l'Université Toulouse 1	http://www.univ-tlse1.fr/01277247/0/fiche_page_libre/	Université Toulouse 1 Capitole	Français, anglais [mais l'onglet anglais n'est pas réellement cliquable]		Droit, informatique, sciences politiques, économie, gestion, mathématiques	Thèses	1 seule pour 2010, rien en 2011	33
Thèses de l'UDS	http://scd-theses.u-strasbg.fr/	Université de Strasbourg	Français	EPrints	Multidisciplinaire	Thèses	OpenDOAR : 325 (18/08/2006) ROAR : 1079	34
Upthèses	http://theses.edel.univ-poitiers.fr/index.php	Université de Poitiers	Français		Multidisciplinaire	Thèses	238	35
Webdoc IEP	http://doc.sciencespo-lyon.fr/Fonds/travaux.html	IEP de Lyon	Français		Sciences politiques, droit, sociologie, management	Mémoires, rapports		36

COLLECTIONS INSTITUTIONNELLES SUR LA PLATE-FORME HAL

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTER-FACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
Archive de l'Observatoire de Paris	http://hal-obspm.ccsd.cnrs.fr/	Observatoire de Paris	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Articles, livres, littérature grise	2335 dont 593 en texte intégral	1
Archive Electronique - Institut Jean Nicod	http://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/	Institut Jean Nicod	Français, anglais	HAL	Langues, littérature, philosophie, religion, sciences sociales	Divers	739	2
Archive ouverte HAL-CIRAD	http://hal.cirad.fr/	Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)	Français, anglais	HAL	Mathématiques, informatique, sciences (général), économie	Articles, livres, littérature grise	2572 dont 1527 en texte intégral	3
Archives ouvertes Mines ParisTech	http://hal-ensmp.archives-ouvertes.fr/	Mines ParisTech	Français, anglais	HAL	Sciences de l'ingénieur, physique	Divers (dont thèses)	6860 dont 1905 en texte intégral	4
Archive ouverte du SSA	http://hal-ssa.archives-ouvertes.fr/	Service de santé des armées	Français, anglais	HAL	Santé	Articles, communications, chapitres d'ouvrages, thèses, preprints	51 (texte intégral)	5
Archives ouvertes de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne	http://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/	Université Paris 1-Panthéon Sorbonne	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	9715 dont 3044 en texte intégral	6
Collection de Centrale Lyon	http://hal.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?&halsid=a9ngep2n56p67ipm8ag0tb0a60&label=EC-LYON&langue=fr&action_todo=home	École Centrale de Lyon	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers	3226 dont 1412 en texte intégral	7

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTER-FACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
Ecole normale supérieure de Paris	http://hal-ens.archives-ouvertes.fr/	Ecole normale supérieure de Paris	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	10 507 dont 4028 en texte intégral	8
Grenoble Ecole de Management	http://hal.grenoble-em.com/	Grenoble école de management	Français, anglais	HAL	Sciences humaines et sociales	Divers (dont thèses)	191 dont 125 en texte intégral	9
HAL-AgroParis Tech	http://hal-agroparistech.archives-ouvertes.fr/	AgroParisTech-Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	Français, anglais	HAL	Environnement, sciences du vivant	Divers (dont thèses)	2185 dont 1066 en texte intégral	10
HAL-Artois	http://hal-univ-artois.archives-ouvertes.fr/	Université d'Artois	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	673 dont 147 en texte intégral	11
HAL-BRGM	http://hal-brgm.archives-ouvertes.fr/	BRGM	Français, anglais	HAL	Sciences de la Terre	Divers (dont thèses)	953 dont 400 en texte intégral	12
HAL-CEA	http://hal-cea.archives-ouvertes.fr/	Commissariat à l'énergie atomique	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	16 909 dont 3843 en texte intégral	13
HAL EC-LYON	http://hal.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?label=EC-LYON&action_todo=home&langue=fr#	Ecole Centrale de Lyon	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers dont thèses	3507 dont 1528 en texte intégral	14
HAL-EHESS	http://halshs.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?label=EHESS&action_todo=home&langue=fr	Ecole des Hautes Etudes Sciences Sociales	Français, anglais	HAL	SHS	Divers dont thèses	7473 dont 3340 en texte intégral	15
HAL-EMSE	http://hal-emse.ccsd.cnrs.fr/	École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	2309 dont 446 en texte intégral	16

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTERFACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
HAL-ENPC	http://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/	Ecole nationale des Ponts et chaussées	Français, anglais	HAL	Sciences	Divers (dont thèses)	4163 dont 2341 en texte intégral	17
Archive ouverte HAL ENSCP Chimie Paris Tech	http://hal-enscp.archive-s-ouvertes.fr/index.php?halsid=htip90ukpuprcsdep8hvdffg4&action_todo=home	Ecole nationale supérieure de chimie de Paris	Français-anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers dont thèses	1025 dont 88 en texte intégral	18
HAL ENSMA	http://hal.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?&halsid=v02fc2jt45b07kie21f4bga8d0&label=ENSMA&langue=fr&action_todo=browse_byDate	École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers	Français-anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers dont thèses	26	19
HAL-ENSTA Bretagne	http://hal-ensta-bretagne.archives-ouvertes.fr/	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	Français, anglais	HAL	Sciences	Divers (dont thèses)	826 dont 126 en texte intégral	20
HAL-ENS Cachan	http://hal.archives-ouvertes.fr/ENS-CACHAN/fr/	École Normale Supérieure de Cachan	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	6166 dont 2273 en texte intégral	21
HAL-ENS Lyon	http://hal-ens-lyon.archives-ouvertes.fr/	École Normale Supérieure de Lyon	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	14 079 dont 3598 en texte intégral	22
HAL-EPHE	http://hal-ephe.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=jv6tncus4hds0n19hagr8as4&action_todo=home	Ecole pratique des hautes études	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers dont thèses	5546 dont 934 en texte intégral	23

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTER-FACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
HAL-ESSEC	http://hal-essec.archives-ouvertes.fr/	ESSEC Business School	Français, anglais	HAL	Economie, droit, gestion, environnement, sciences politiques, sociologie, psychologie	Divers (1 thèse)	85 (texte intégral)	24
HAL-HCL	http://hal-hcl.archives-ouvertes.fr/	Hospices Civils de Lyon (CHU de Lyon)	Français, anglais	HAL	Santé		334 dont 101 en texte intégral	25
HAL-HEC	http://hal-hec.archives-ouvertes.fr/	HEC	Français, anglais	HAL	Economie, sciences politiques	Divers (dont thèses)	2205	26
HAL-IN2P3	http://hal.in2p3.fr/	L'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules	Français, anglais	HAL	Physique, astronomie, technologie	Divers (dont thèses)	4698 en texte intégral OpenDOAR : 4841 (15/05/2008) ROAR : 6582	27
HAL-INNERIS	http://hal-inneris.ccsd.cnrs.fr/	Ineris	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Articles, livres, littérature grise	227 dont 95 en texte intégral	28
HAL-INRAP	http://hal-inrap.archives-ouvertes.fr/	Institut national de recherches archéologiques préventives	Français, anglais	HAL	Archéologie	Divers (2 thèses)	361 dont 72 en texte intégral	29
HAL-INRIA	http://hal.inria.fr/	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA)	Français, anglais	HAL	Informatique, technologies de l'information	Divers (dont références bibliographiques)	OpenDOAR : 7178 (06/07/2011)	30
HAL INSA-RENNES	http://hal.archives-ouvertes.fr/INSA-RENNES/	Institut National de Sciences Appliquées de Rennes	Français-anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers dont thèses	3826 (texte intégral)	31

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTER-FACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
HAL INSA-ROUEN	http://hal.archives-ouvertes.fr/INSA-ROUEN/fr/	Institut National de Sciences Appliquées de Rouen	Français-anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers dont thèses	410 (texte intégral)	32
HAL-Inserm	http://www.hal.inserm.fr/	Institut National de la Santé et la Recherche Médicale (INSERM)	Français, anglais	HAL	Médecine, santé	Divers (dont thèses)	7062 dont 3958 en texte intégral 2690 (27/11/2008) ROAR : 8080	33
HAL-Institut télécom	http://hal-institut-telecom.archives-ouvertes.fr/	Institut Télécom	Français, anglais	HAL	Informatique, mathématiques	Divers (dont thèses)	4363 dont 1376 en texte intégral	34
HAL-IOGS	http://hal-iogs.archives-ouvertes.fr/	Institut d'Optique Graduate School	Français, anglais	HAL	Physique, sciences du vivant, techniques	Divers (dont thèses)	1092 dont 297 en texte intégral	35
HAL-IRD	http://hal.ird.fr/	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Français	HAL	Multidisciplinaire	Articles, conférences, littérature grise	2679 (texte intégral)	36
HAL-INSU	http://hal-insu.archives-ouvertes.fr/	Institut national des sciences de l'univers (INSU/CNRS)	Français, anglais	HAL	Sciences	Articles, conférences	35928 dont 14 055 en texte intégral	37
HAL-Météo France	http://hal-meteofrance.archives-ouvertes.fr/	Météo France	Français, anglais	HAL	Sciences du vivant, sciences de l'univers	Divers (dont thèses)	596 dont 229 en texte intégral	38
HAL-MNHN	http://hal-mnhn.archives-ouvertes.fr/	Museum national d'histoire naturelle	Français, anglais	HAL	Sciences du vivant	Divers (dont thèses)	737 (texte intégral)	39

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTER-FACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
HAL-Pasteur	http://hal-pasteur.archives-ouvertes.fr/	Institut Pasteur	Français, anglais	HAL	Biologie, biochimie, chimie	Articles, conférences, livres, littérature grise, brevets	1856 dont 419 en texte intégral 1757 (16/03/2011) ROAR : 1801	40
HAL-Polytechnique	http://hal-polytechnique.archives-ouvertes.fr/	Polytechnique	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	9968 dont 2799 en texte intégral	41
HAL-RBS	http://hal-rbs.archives-ouvertes.fr/	Rouen Business School	Français, anglais	HAL	Economie, gestion	Articles, communications, ouvrages et chapitres, cahiers de recherche, preprints	292 dont 14 en texte intégral	42
HAL-SHS	http://halshs.archives-ouvertes.fr/UNIV-LYON2/fr/	Université Lumière Lyon 2	Français, anglais	HAL	Sciences humaines et sociales	Divers (dont thèses)	12712 dont 2834 en texte intégral	43
HAL-SUPELEC	http://hal-supelec.archives-ouvertes.fr/	Supélec	Français, anglais	HAL	Sciences de l'ingénieur	Divers (dont thèses)	6959 dont 1361 en texte intégral	44
HAL-UB	http://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/	Université de Bourgogne (Dijon)	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	11 430 dont 1317 en texte intégral	45
HAL-UNICE	http://hal-unice.archives-ouvertes.fr/	Université de Nice Sophia Antipolis	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	3010 (texte intégral)	46
HAL-Université Avignon	http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?action_todo=list_portail	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (sauf thèses)	588 dont 368 en texte intégral	47
HAL-Univ-Bourgogne	http://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/	Université de Bourgogne	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	8728 dont 1239 en texte intégral	48

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTER-FACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
HAL-Université de Bretagne Occidentale	http://hal.univ-brest.fr/	Université de Bretagne Occidentale	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	7508 dont 1245 en texte intégral	49
HAL-Université Descartes	http://hal-descartes.archives-ouvertes.fr/	Université Paris 5	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	1213 (texte intégral)	50
HAL-Univ-Mrs1	http://hal.archives-ouvertes.fr/UNIV-MRS1/fr/	Université de Provence Aix-Marseille 1	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	13715 dont 3513 en texte intégral	51
HAL-Université de Savoie	http://hal.univ-savoie.fr/	Université de Savoie	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	10249 dont 2010 en texte intégral	52
HAL-Université de Limoges	http://hal-unilim.archives-ouvertes.fr/index.php	Université de Limoges	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers	4520 dont 365 en texte intégral	53
HAL-Université Jean Moulin Lyon III	http://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/	Université Jean Moulin Lyon 3	Français, anglais	HAL	Sciences humaines et sociales	Divers (dont thèses)	2688 dont 687 en texte intégral	54
HAL-Univ-Nantes	http://hal.univ-nantes.fr/	Université de Nantes	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	2766 (texte intégral)	55
HAL-Univ-Paris13	http://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/	Université Paris Nord- Paris 13	Français, anglais	HAL	Sciences	Divers (dont thèses)	2732 dont 1181 en texte intégral	56
HAL-Université de Rennes 2	http://halshs.archives-ouvertes.fr/UR2-HB/	Université de Haute-Bretagne Rennes 2	Français, anglais	HAL	SHS	Divers (dont thèses)	5932 dont 1347 en texte intégral	57
HAL-Université Saint-Étienne	http://hal-ujm.ccsd.cnrs.fr/	Université Jean Monnet-Saint Étienne	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	906 (texte intégral)	58

NOM	URL	INSTITUTION	LANGUE DE L'INTER-FACE	LOGICIEL	DISCIPLINES	TYPE DE DOCUMENTS	VOLUME DES DÉPÔTS	
HAL-UPMC	http://hal.upmc.fr/	Université Pierre et Marie Curie	Français, anglais	HAL	Sciences	Divers (dont thèses)	7177 (texte intégral)	59
HAL-UPS-TLSE	http://hal-ups-tlse.archives-ouvertes.fr/	Université Paul Sabatier – Toulouse 3	Français, anglais	HAL	Sciences	Divers (dont thèses)	13 259 dont 3754 en texte intégral	60
HAL-UTM	http://hal-univ-tlse2.archive-s-ouvertes.fr/	Université Toulouse 2 -Le Mirail	Français, anglais	HAL	Sciences	Divers (dont thèses)	5128 dont 1497 en texte intégral	61
ParisTech archive ouverte	http://hal.archives-ouvertes.fr/PARISTECH	PRES ParisTech	Français, anglais	HAL	Multidisciplinaire	Divers (dont thèses)	27 917 dont 10365 en texte intégral	62
PASTEL	http://pastel.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=1qjg9062432mlmsfrmgrjc3ir2&action_todo=home	ParisTech	Français, anglais	HAL	Sciences et techniques, mathématiques, physique, chimie	Thèses	3336 (texte intégral)	63
Productions scientifiques de l'ANSES	http://hal-anses.archives-ouvertes.fr/	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)	Français, anglais	HAL	Sciences du vivant	Articles, communications, thèses, rapports	237 dont 85 en texte intégral	64
Publication de l'IRSN	http://hal-irsn.archives-ouvertes.fr/	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	Français, anglais	HAL	Sciences du vivant, sciences de l'univers	Articles, communications, thèses, rapports, preprints	101 (texte intégral)	65